NEYDENS
PLAN LOCAL D'URBANISME

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

Projet arrêté par délibération en date du : 03 novembre 2016	Projet approuvé par délibération en date du : 28 novembre 2017

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

SOMMAIRE

Présentation de la commune page 1
Les structures administratives page 3
Les documents supra communaux page 6
Quelques points de repères historiques page 18

1 - DIAGNOSTIC COMMUNAL page 19

1-1- Synthèse du POS en vigueur sur la commune page 20
1-2- Une démographie dynamique page 35
1-3- Le logement page 36
1-4- Les activités économiques page 37
1-5- Les déplacements page 45
1-6- Les équipements page 50

2 - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT page 51

2-1- La gestion de l'eau page 52
2-2- La gestion déchets page 65
2-3- Les écosystèmes et milieux naturels page 66
2-4- Le paysage page 106
2-5- Le patrimoine page 123
2-6- La qualité de l'air page 129
2-7- La pollution sonore page 133
2-8- Les communications numériques page 145
2-9- La gestion énergétique page 147
2-10- Les risques technologiques et naturels page 157
2-11- Synthèse du diagnostique communal page 165

3 - JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PADD ET LE RÈGLEMENT page 171

3-1- Compatibilité du plan avec les niveaux réglementaires supra-communaux page 172
3-2- Exposés des choix retenus pour établir le PADD page 181
3-3- Motifs de délimitation des zones page 185
3-4- Justification au regard de l'équilibre entre développement et préservation page186
3-5- Justification au regard du respect de la diversité urbaine et de la mixité sociale page 187
3-6- Justification du point de vue de la protection de l'environnement page 189
3-7- Justification des principaux changements réglementaires dans les zones urbaines page 190
3-8- Exposé des motifs sur les orientations d'aménagement et de programmation page 192
3-9- Justification des changements de zonage page 203

4 - Evaluation environnementale du PLU page 220

4-1- Perpective d'évolution sans mise en oeuvre du PLU page 221
4-2- Présentation et justification du parti retenu page 223
4-3- Incidence prévisible de la mise en oeuvre du PLU sur l'environnement page 229
4-4- Mesures pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du PLU sur l'environnement page 237
4-5- Résumé non technique page 240
4-6- Document d'incidence NATURA 2000 page 247

5- Indicateurs de suivi des résultats de l'application du PLU page 260

ANNEXE AU RAPPORT DE PRÉSENTATION :

- Étude pour la levée de l'inconstructibilité dans la bande de 100m de part et d'autre de l'autoroute A41.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Située dans l'aire urbaine de l'agglomération de Genève, à 14 km du centre de Genève et 16 km de celui d'Annemasse, la commune se situe à l'articulation entre les territoires urbains de l'agglomération et les territoires encore en partie ruraux de la grande périphérie de l'agglomération.

Elle est traversée par la RD 1201, véritable épine dorsale, qui la relie à Annecy à une trentaine de kilomètres.

La commune se situe dans la grande plaine Franco- Valdo-Genevoise, territoire d'échanges trans-frontaliers et de grande attractivité.

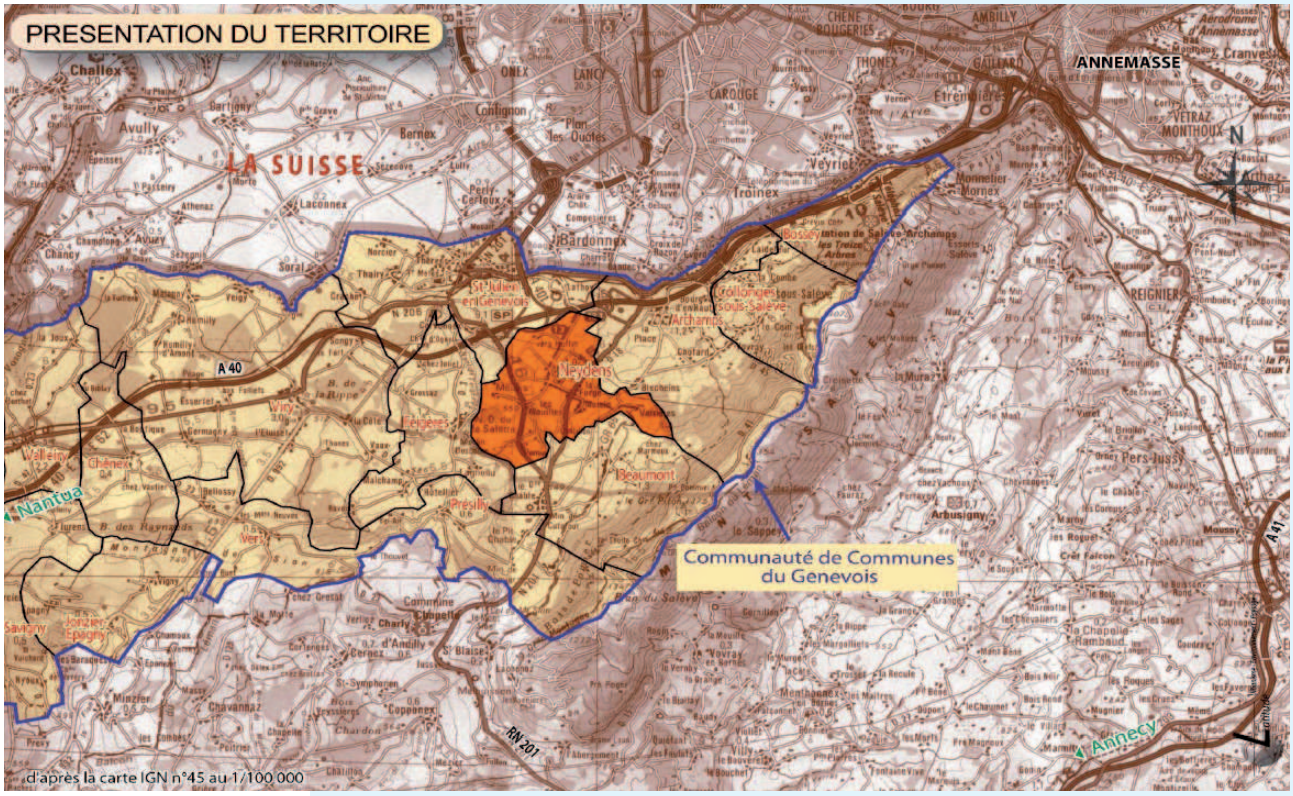

Neydens bénéficie d'une position à un carrefour géographique et à un carrefour d'infrastructures.

Elle est tangentée par l'autoroute A 40 au Nord et desservie très directement par les diffuseurs de St Julien en Genevois et d'Archamps. Cette desserte s'est renforcée récemment avec la réalisation de l'autoroute A 41, maillon entre Annecy et l'agglomération genevoise.

Cette situation et cette accessibilité lui confèrent un atout indéniable en matière d'attractivité économique et résidentielle, et induisent une très forte pression foncière qui s'accroît avec la mise en service de l'A 41 et de son échangeur avec l'A 40.

La commune est constituée du chef lieu et d'une dizaine de hameaux.

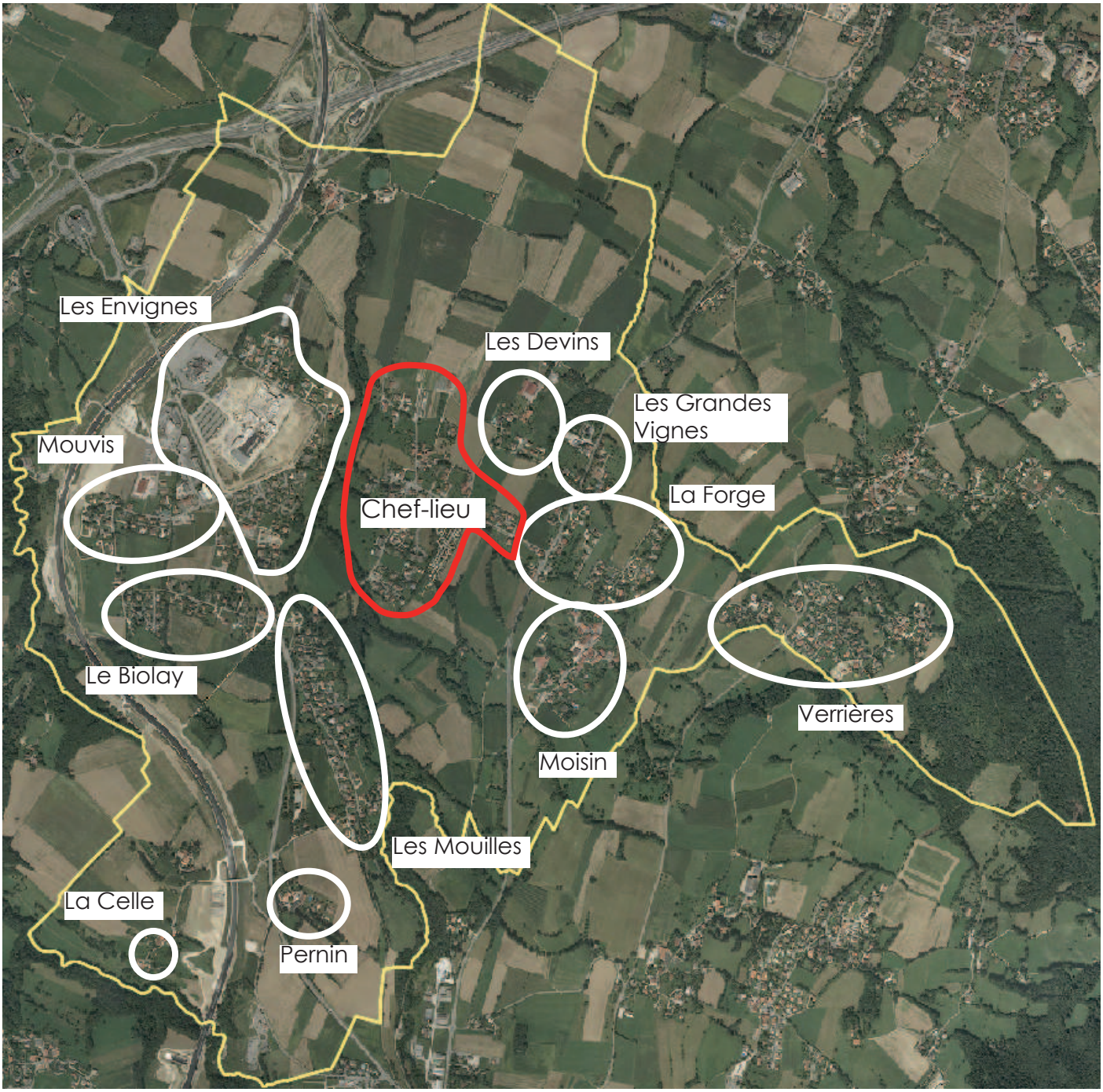

LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

La commune adhère à une communauté de communes, à 2 structures inter-communales et à 2 structures transfrontalières.

■ 1- LES STRUCTURES NATIONALES

- La Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Elle regroupe 17 communes situées entre le Mont Salève et la montagne du Vuache, à la frontière Suisse, La Communauté de Communes du Genevois bénéficie d'une localisation à la porte sud de Genève. Les communes la constituant sont : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Presilly, St-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens.

Elle compte plus de 34 4750 habitants. Elle a été créée en décembre 1996.

Elle regroupe les compétences suivantes : assainissement, déplacements, déchets, eau, environnement, PLH, transfrontalier, communication; petite enfance, SCoT.

La communauté de communes porte le SCOT et le PLH.

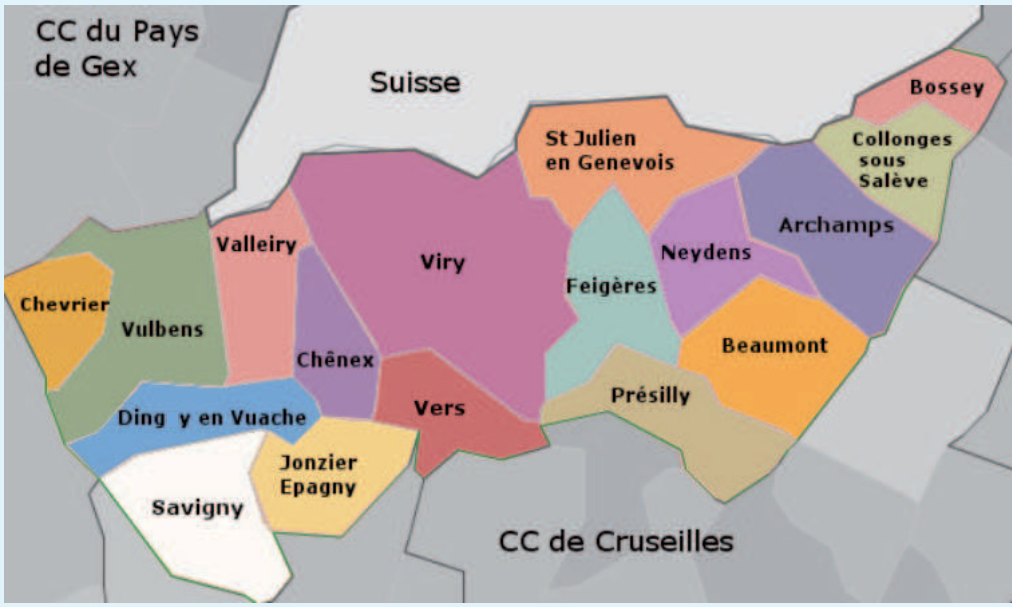

- Le Syndicat Intercommunal Mixte de Gestion du Contrat Global (SIMBAL)

Il regroupe 71 communes et plus de 143 000 habitants.

Le projet affiché par le SIMBAL comporte plusieurs objectifs :

- l'accompagnement des dynamiques économiques (confortement du développement des pôles, maintien des équilibres commerciaux, pérennisation de l'agriculture…),
- le développement de la formation et l'insertion,
- une meilleure occupation et gestion de l'espace (soutien aux politiques de réserve foncière, soutien des projets de densification, la protection du foncier agricole et des sites d'exploitation…),
- la préservation de l'environnement (valorisation des paysages, prise en compte de l'environnement…),
- l'amélioration des services à la population (renforcement et organisation des transports, adaptation de l'habitat aux besoins, maillage des services, mise en réseau des équipements…),
- la valorisation de l'identité locale.

■ 2- LES STRUCTURES TRANSFRONTALIÈRES

- L'Arc du Genevois

Source : http://www.cc-genevois.fr

L'association Régionale de Coopération des collectivités du genevois est composée des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) limitrophes du canton de Genève. Elle s'est donné pour objectif de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

L'Association est constituée de membres fondateurs, de membres partenaires et de membres associés. Les membres fondateurs sont des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressé par les enjeux d'aménagement et de développement de l'agglomération transfrontalière Genevoise.

En «première couronne» de Genève, il s'agit de :
- la Communauté de Communes du Pays de Gex
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne
- la Communauté de Communes du Bas Chablais

et en deuxième couronne :
- la Communauté de Communes Arve-Salève
- la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien
- la Communauté de Communes des Voirons
- la Communauté de Communes de la Semine
- la Communauté de Communes des Collines du Léman
- le SIVOM de la Vallée Verte

Les membres partenaires sont des collectivités impliquées dans les différentes réflexions ou actions conduites sur les objets de l'Association :
- les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie
- la Région Rhône-Alpes

Les membres associés sont des structures possédant une compétence ou une mission en lien avec l'objet de l'ARC, tels que :
- le SIMBAL (Syndicat Intercommunal Mixte de Gestion du Contrat Global)
- le SEGH (Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard)
- le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais)

Quelques exemples de projets suivis par l'Arc :
- transports (plan de déplacement urbain transfrontalier…), urbanisation et logement
- coordination des pôles de développement économique du bassin transfrontalier : Rectangle d'Or, Etoile d'Annemasse, Porte Sud de Genève ainsi que des actions communes actuelles ou à venir : MIPIM…
- formation initiale, continue et supérieure
- planification, gestion et coordination des systèmes de soins dans le bassin transfrontalier

- suivi des questions juridiques liées à ces domaines concernant tant les territoires français (exemple : syndicat mixte des transports) que la coopération transfrontalière (exemple : GLCT). Proposition de toute structure opérationnelle nécessaire au développement du territoire (outil opérationnel d'aménagement, GIP …)

Mais une des préoccupations essentielles de l'Arc est le projet d'Agglomération franco valdo genevois et le contrat de métropolisation.

- Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois

La commune de Neydens est intégrée au projet d'agglomération qui concerne un vaste territoire transfrontalier (212 communes françaises, vaudoises et genevoises). Ce projet concerne un renforcement des coopérations transfrontalières sur plusieurs thématiques :
- la maîtrise de l'étalement urbain
- la diversité de l'offre en logements
- un développement économique concerté
- la coordination les plans de mesure et les protections environnementales
- la formation
- structurer l'offre de santé

Il intègre le projet de porte Sud de Genève (communes de St-Julien-Neydens-Archamps-Bardonnex). Ce secteur est identifié comme un pôle stratégique de développement de l'agglomération genevoise. Il a ainsi sa place dans les pôles économiques régionaux et nationaux.

LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

Le PLU de Neydens doit prendre en compte les orientations prescrites par 7 documents supra communaux.

■ 1- LE PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT COORDONNÉ D'AGGLOMÉRATION (PACA) GENÈVE/BERNEX/ST-JULIEN

Depuis 2008, le Grand Genève met en place et coordonne des études et des projets à l'échelle locale, engagées dans ce que l'on appelle les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA).

La commune de Neydens est concernée par le PACA Saint Julien Plaine de l'Aire. Composé de 11 communes et situé dans la partie sud du Grand Genève, ce territoire comprend les centres régionaux de Bernex et de Saint-Julien-en-Genevois. Espace au potentiel de développement très important, à cheval sur la frontière franco-suisse, il compte déjà 95000 habitants et 43600 emplois. De part et d'autre de la frontière, d'importants pôles d'activités (Zone industrielle Plan-Les-Ouates (ZIPLO), technopôle d'Archamps, Cervonnex-Neydens) s'insèrent dans un cadre paysager de grande qualité, avec d'importants espaces agricoles à préserver. La proximité du quartier Praille-Acacias-Vernets permet à ce territoire d'être pleinement connecté au cœur urbain de l'agglomération, mais également au réseau ferré régional, via les gares de Lancy-Pont-Rouge et du Bachet-de-Pesay.

Le PACA touchant la commune de Neydens a été lancé en octobre 2008, il concerne un axe de 8km et devrait s'organiser autour d'un axe TC structurant (Tram).

Des réflexions ont été lancées, elles proposent un large développement urbain tant sur le plan résidentiel qu'économique. Ces projections à une échelle d'agglomération ne prennent pas forcément en compte les sensibilités environnementales et agricoles plus fines existantes à l'échelle communale de Neydens.

■ 2- LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le SDAGE Rhône Méditerranée a été créé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, il est entré en vigueur le 17 décembre 2009 pour une durée de 6 ans. Un nouveau SDAGE vient d'être approuvé pour la période 2016-2021.

Le SDAGE fixe des objectifs d'atteinte du bon état des eaux, conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'objectif principal visé par le SDAGE est d'atteindre 66% des masses d'eau superficielle en bon état écologique en 2021. En ce qui concerné les eaux souterraines, l'objectif est d'atteindre 85% des masses d'eau souterraine en bon état chimique en 2021 et plus de 98% des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif.

Le SDAGE fixe 8 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- s'adapter aux effet du changement climatique
- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité;
- concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques;
- prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services poblics d'eau et d'assainissement
- renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement des territoires et la gestion de l'eau
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé;
- préserver et restaurer le fonctionnement des milieux et des zones humides
-atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte des milieux aquatiques.

Au niveau communal, il préconise de réaliser, dans les études préalables aux documents d'urbanisme, un recensement des zones humides et des corridors boisés le long des cours d'eau.

A partir de cet inventaire, il conviendra, dans le cadre du PLU, de mettre en place, même en zone naturelle, un classement protecteur de ces zones.

La commune de Neydens est concernée par 3 zones humides.

Afin de respecter les objectifs du SDAGE, les aménagements de la commune ne doivent pas remettre en cause le bon état des masses d'eau et ne doivent pas avoir pour conséquence de dégrader l'état des masses d'eau superficielles ou souterraines, que ce soit du point de vue chimique, quantitatif ou écologique, d'altérer la continuité biologique ou de créer des déséquilibres quantitatifs.

■ 3- SAGE ET CONTRAT DE MILIEU

•3-1- Le SAGE de l'Arve

La commune de Neydens fait partie du périmètre du SAGE de l'Arve, qui s'étend sur 2164 km² et 106 communes du département de Haute-Savoie. Il intègre le bassin versant de l'Arve, ainsi que les bassins versants des cours d'eau de la CCG affluents du Rhône et le bassin versant français de l'Eau Noire sur la commune de Vallorcine. Ce SAGE, dont la CLE (Commission Locale de l'eau) a été créée en 2010, est en cours d'élaboration : l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en 2011. Sa structure porteuse est le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A).

Les principaux enjeux de ce SAGE sont :

1. Mettre en œuvre une gestion globale à l'échelle du bassin versant en développant la sensibilisation, la pédagogie, la concertation et l'hydrosolidarité entre les collectivités du territoire ;
2. Améliorer la connaissance et assurer une veille scientifique et technique;
3. Anticiper l'avenir en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique ;
4. Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire;
5. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, en prenant en compte des sources de pollution émergentes : réseaux d' assainissement, pluvial, décharges, agricole, substances prioritaires ;
6. Garantir la satisfaction des usages et des milieux, en tenant compte de la ressource disponible et restaurer les équilibres sur les secteurs déficitaires ;
7. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, notamment les forêts alluviales, pour leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques et les valoriser comme éléments d'amélioration du cadre de vie ;
8. Rétablir l'équilibre sédimentaire des cours d'eau du bassin versant , préserver leurs espaces de liberté et restaurer la continuité piscicole et les habitats aquatiques, en prenant en compte les enjeux écologiques et humains;
9. Améliorer la prévision et la prévention pour mieux vivre avec le risque, réduire l' impact des dispositifs de protection sur l'environnement et garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire ;

Le PLU de Neydens est plus particulièrement concerné par les enjeux 3, 4, 5, 6, et 9.

•3-2- Le PAPI de l'Arve

La commune de Neydens fait partie du périmètre du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) du Territoire du SAGE de l'Arve (2012-2017). Un PAPI est un outil de la politique nationale de prévention contre les inondations qui fixe des axes d'actions permettant d'élaborer localement un programme pour améliorer la gestion du risque inondation sur un territoire donné. Après avoir établi un diagnostic du territoire, les collectivités locales engagées dans le PAPI du «territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de l'Arve» ont défini une stratégie d'action se déclinant en 7 axes :

1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :
- Caractériser le risque inondation sur les secteurs exposés mais mal connus;
- Développer une culture du risque et sensibiliser aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire.

2- Surveillance et prévision des crues et des inondations :
- Développer des stratégies de prévision pertinentes dans un contexte de crues rapides et de bassin versant de montagne ;
- Surveiller les cotes des fonds de lits et intervenir en cas d'engravements.

3- Alerte et gestion de crise :
- Faire des Plans Communaux de Sauvegarde de véritables outils opérationnels.

4- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :
- Intégrer les nouvelles connaissances des risques dans des Plans de Prévention des Risques inondation (PPR) et PPRn révisés.

5-Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

6- Ralentissement des écoulements :
- Optimiser le potentiel d'écrêtement des crues des plaines non urbanisées ;
- Retenir en amont des zones exposées les volumes solides excédentaires.

7- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques :
- Assurer la fonctionnalité et la sécurité des systèmes d'endiguements existants, y compris si nécessaire par rehaussement des ouvrages, suppression, ou relocalisation ;
- Garantir un niveau minimum de protection de zones à enjeux forts par endiguements locaux ou reprise d'ouvrages limitants.

•3-3- Les contrats de rivière

<u>- Les contrats de rivière de l'Arve</u>

La commune de Neydens a fait partie du périmètre du premier contrat de rivière de l'Arve, signé en 1995, pour une durée de 10 ans. La dernière réunion du Comité de Rivière Arve, créé en 1989, a eu lieu en décembre 2008. Elle fut l'occasion de dresser un bilan du contrat et de ses 5 objectifs :

- Redonner à l'Arve un espace de liberté tout en assurant la sécurité des personnes et des biens (maintien et aménagement en particulier de champs d'inondation et de divagation) ;
- Améliorer la qualité des eaux et lutter en particulier contre la pollution industrielle dont les rejets perturbent l'alimentation en eau de la région genevoise (la réalimentation de la nappe du genevois se fait par ré infiltration des eaux de l'Arve) ;
- Préserver et valoriser le milieu naturel en harmonisant l'occupation des espaces riverains, en facilitant les accès et les circulations le long de l'Arve pour la population, et en traitant la végétation ;
- Mettre en place une structure d'entretien des ouvrages créés ou restaurés ;
- Sensibiliser la population à la bonne gestion de son patrimoine naturel.

Pour poursuivre ces réalisations, un deuxième contrat de rivière Arve a été initié en 2008, sur un territoire comprenant près de 40 communes et 6 syndicats intercommunaux, soit plus de 200 km de rives.

- Le Contrat des Rivières franco-genevoises Aire-Drize-Laire

La commune de Neydens a fait partie du périmètre du contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône. Porté, en France, par la CCG, ce projet a débuté dès 1993, avec la réalisation d'études de réhabilitation de plusieurs rivières transfrontalières. Le contrat en lui-même fut signé en 2003 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en 2010.

D'une superficie de 160 km², incluant 15 communes de la Communauté de communes du Genevois et 15 communes du canton de Genève, ce contrat avait trois enjeux principaux (dossier sommaire de candidature) :
- Amélioration de la qualité de l'eau (assainissement) ;
- Travaux de restauration et mise en valeur des milieux ;
- Entretien et gestion des rivières.

Ceux-ci ont été retravaillés, précisés, et déclinés en fonction des cours d'eau dans le dossier final du contrat, donnant lieux à la définition de sous objectifs, puis d'actions, réparties en trois volets : lutte contre les pollutions, préservation et mise en valeur du milieu naturel, gestion, évaluation, et sensibilisation. Une centaine d'actions ont ainsi été programmées, sur l'ensemble des cours d'eau concernés, et 50 millions d'euros ont été engagés sur les 7 ans du contrat.

Le budget global fut finalement de 56 millions d'euros (85 millions d'euros à terme, suite aux actions réalisées après la fin du contrat), répartis entre les différents objectifs et sous-objectifs.

Au final, 78 actions ont été réalisées ou engagées, soit un taux de réalisation de 81%.

Suite à une phase d'évaluation en 2011-2012, qui a permis notamment d'identifier les enjeux principaux restant à traiter, les acteurs impliqués ont décidés de s'engager dans un second contrat de rivière, qui devrait voir le jour dans les années à venir.

Les enjeux identifiés, chacun développés en sous objectifs spécifiques et en axes d'action, sont les suivants :
- Préserver et redévelopper les fonctionnalités des milieux naturels ;
  - Gérer les eaux pluviales et les risques d'inondation en articulation avec l'aménagement du territoire ;
  - Gérer les ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif, en particulier en période d'étiage ;
  - Sensibiliser, communiquer et valoriser ;
  - Se coordonner avec les actions entreprises sur le territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et mutualiser les actions.

L'aménagement du territoire sur la commune de Neydens intégrera les principes de protection, de préservation et d'amélioration de la qualité des ressources en eau existantes sur son territoire.

■ 4- LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF ALPIN

Le comité de Massif est une instance consultative associée aux politiques d'aménagement, de développement et de protection du massif. Au delà de son rôle dans la définition des actions souhaitables à mettre en oeuvre, il facilite, par ses avis, la coordination des actions publiques dans le massif. Le comité de Massif des Alpes regroupe pour les deux régions Rhône-Alpes et PACA les principaux acteurs de la montagne.

La loi de 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confié au Comité de Massif la préparation du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif.

Ce document a pour ambition de tracer une vision à quinze ou vingt ans de l'avenir du massif.

Il propose quatre enjeux pour le massif :
- assurer dans la durée, la qualité des ressources naturelles et patrimoniales,
- consolider et diversifier les activités spécifiques du massif,
- organiser et structurer le territoire,
- inscrire les Alpes françaises dans leur environnement.

■ 5- LA CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES ALPES (2007 - 2013)

Cette convention est signée entre l'Etat et les deux régions alpines : PACA et Rhône-Alpes.

Elle propose des actions dans six domaines :

- l'évolution de l'offre touristique alpine ;
- la préservation des ressources et de la qualité de l'espace ;
- la protection contre les risques naturels ;
- la performance des filières agricoles et plus particulièrement pastorales et forestières ;
- empois et services pour l'attractivité du massif ;
- les actions transfrontalières et internationales.

■ 6- LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE PORTE SUD DE GENÈVE

Pour permettre la mise en oeuvre du Schéma d'Agglomération franco-valdo-genevois et de ses PACA, mais aussi pour répondre aux besoins d'actualisation des orientations d'aménagement du territoire, de mise en cohérence des documents de planification intercommunaux, tout en respectant la loi SRU, la CCG a entrepris la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) établi en 2002 après en avoir établi le bilan. Ce nouveau SCoT a été approuvé le 16 décembre 2013.

Le PADD du SCOT est construit sur 4 grands thèmes :
- Un SCoT pour traduire la responsabilité «développement durable» de la CCG.
- La CCG, territoire alliant ville & nature dans une grande agglomération.
- La CCG, entrée Sud de l'agglomération organisée autour d'un pôle régional.
- La CCG, une offre de qualité et de proximité pour ses habitants.

La zone d'activité de Neydens est intégrée dans le SCoT à la «ville élargie». Le SCoT désigne par ce terme un secteur qui assure des fonctions de ville centre sans en avoir la compacité : c'est le secteur « Porte sud de Genève » regroupant Saint-Julien-en-Genevois et les secteurs en proximité d'Archamps et de Neydens. Il est caractérisé par de grands équipements et par de fortes activités. Le SCoT préconise de mettre en oeuvre les capacités de développement conséquentes qu'offre la ville élargie et d'augmenter sa pluri fonctionnalité, tout en respectant ses continuités de nature (dont la ZAP) et son paysage ouvert.

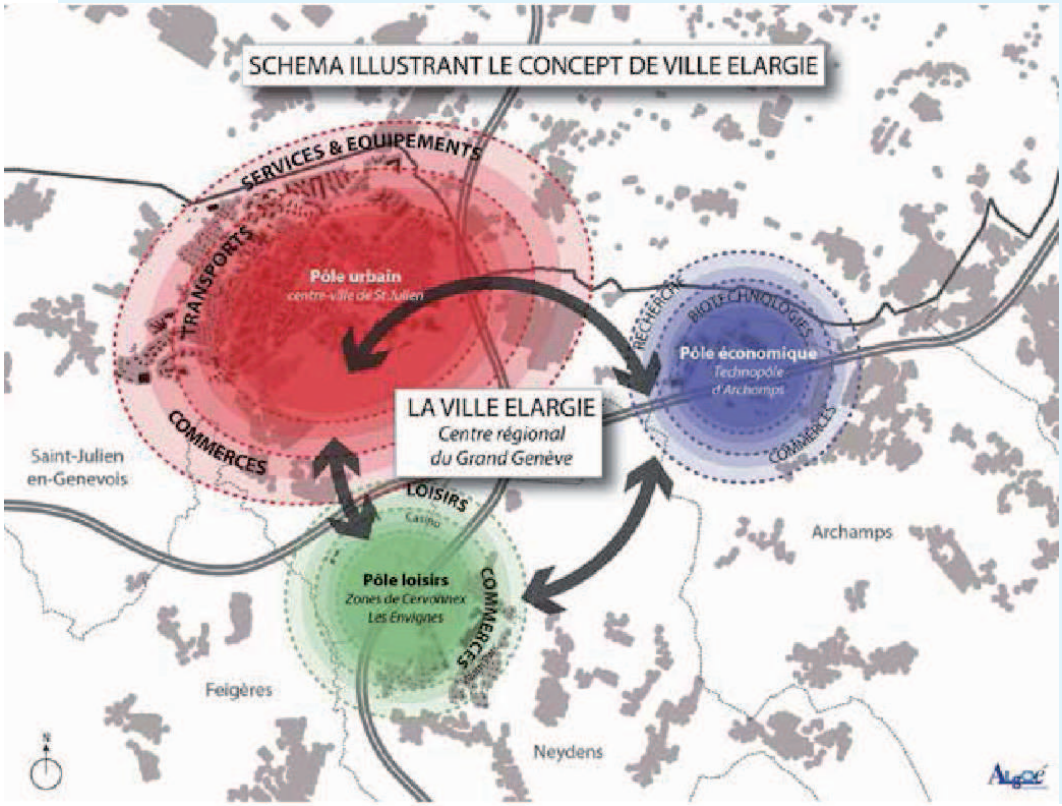

La commune compte aussi un des deux pôles majeurs spécialisés repérés dans le SCoT. Il s'agit de Vitam'Parc. Le SCoT indique que ce pôle n'est pas appelé à se renforcer significativement. L'objectif affiché est plutôt une valorisation de l'offre par une amélioration de son intégration urbaine qui passe en premier lieu par une amélioration de sa desserte en transport en commun.

La commune est classée dans la catégorie «Village et hameaux».

Le SCoT autorise 2 hectares d'extension urbaine pour la partie de la commune intégrée à la Ville élargie (sous réserve de justification au regard du potentiel disponible en renouvellement urbain et densification) et 7 hectares pour la partie village de Neydens.

Seuls le Chef-lieu et la zone d'activité des Envignes pourront présenter des extensions urbaines.

Le SCoT fixe des objectifs de densité moyenne minimale pour les nouvelles opérations de développement résidentiel des dix prochaines années :
- 50 logements à l'hectare dans le secteur « ville élargie »
- 35 logements à l'hectare dans les secteurs « village » .

De même le SCoT impose, pour la catégorie «village», la répartition des logements selon la typologie suivante : 10 % de collectif, 40% d'intermédiaire et 50% d'individuel.

Il préconise que, dans le cadre de la révision du PLU, des études spécifiques soient menées pour définir les modalités de :

- Renouvellement urbain d'îlots, d'habitat, d'industrie, ou de commerces.
- Mutation typologique et d'évolution parcellaire de secteurs déjà bâtis.
- Mobilisation de friches, de dents creuses, ou de parcelles en attente.

NEYDENS

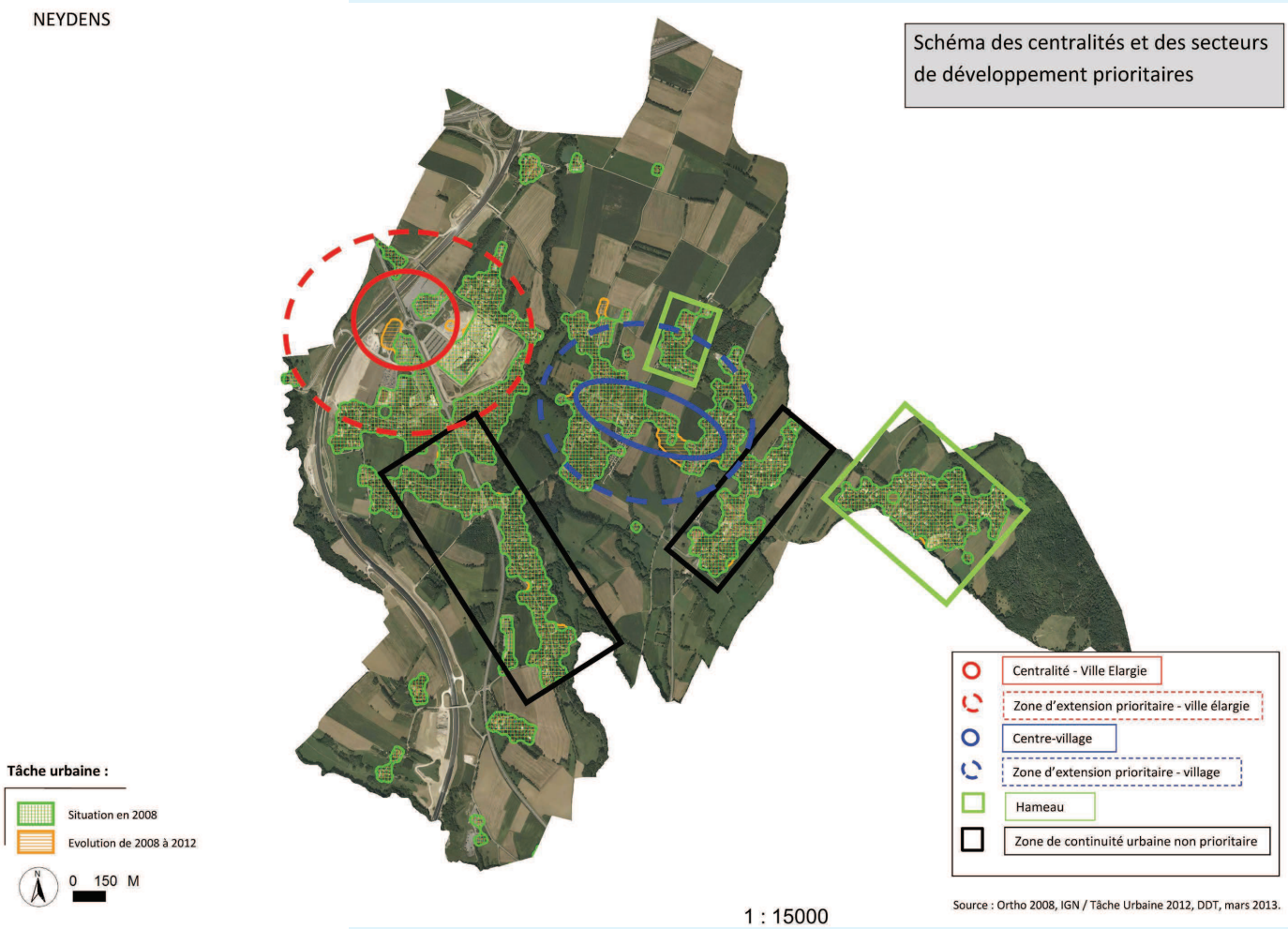

Concernant le grand paysage, le SCoT prescrit l'application des principes fondamentaux de la Directive Paysagère du Salève dans l'élaboration du PLU.
De même, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans son projet de paysage, classe le plateau de Lathoy et le vallon de l'Arande, entre Neydens, Archamps et Saint-Julien-en- Genevois, comme un secteur de «projet de paysage prioritaire» en raison de ses priorités environnementales, de son importance dans la charpente paysagère de l'agglomération et de l'urgence liée à la pression urbaine.

Le SCoT insiste sur la nécessite de créer de véritables entrées de ville avec un effet de porte. Le secteur de la RD 1201 entre Beaumont et Neydens doit ainsi être redéfini et amélioré.

Concernant le développement économique, le SCoT permet l'extension de la ZAE des Envignes de 4 hectares et l'utilisation de 3 hectares pour la création de la zone de Cervonnex.

Pour enrichir l'offre commerciale, des développements urbains paraissent indispensables. A court terme la zone des Envignes constitue, dans le cadre d'une ZACo complémentaire de la ville élargie, un territoire d'élargissement et de complémentarité de l'offre.

LA ZONE «DES ENVIGNES» À NEYDENS – ZACO COMPLÉMENTAIRE DE LA VILLE ÉLARGIE

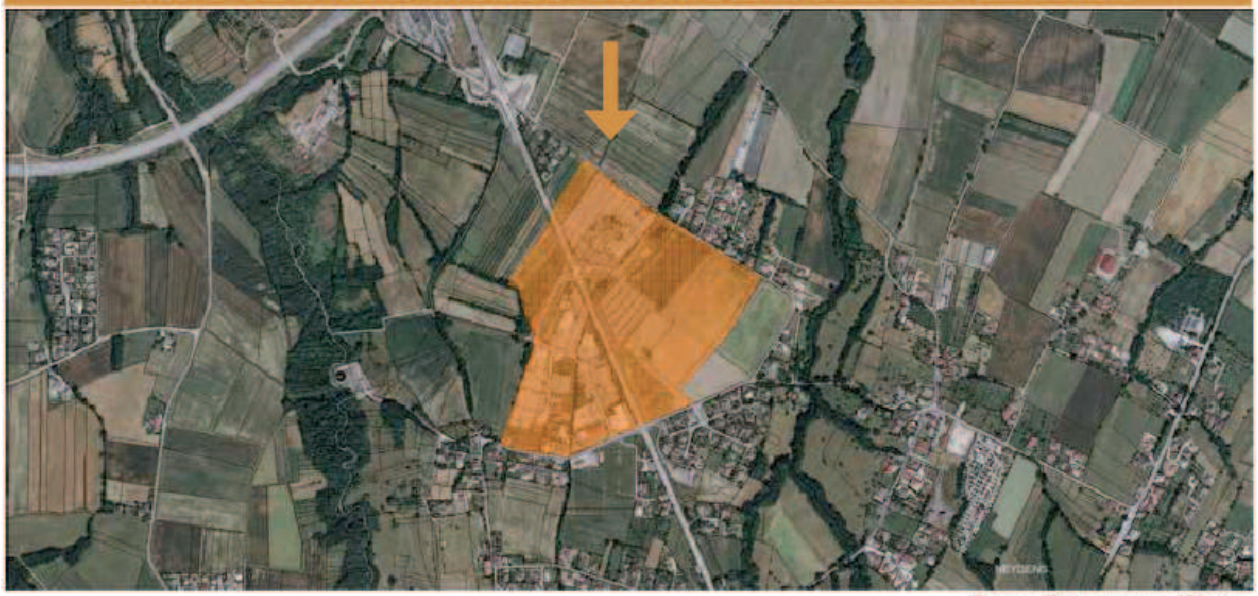

Source : Programmes – Urbains

De même, afin de favoriser la mixité fonctionnelle, 4 000 à 5 000 m² de bureaux/ha pourront être envisagés dans le bourg.

Concernant l'offre en transport en commun, le SCoT préconise de :
- réaliser un parc-relais à Neydens, en articulation avec la mise en place de la liaison régulière Saint-Julien-en-Genevois/Neydens

■ 7- LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Porté par la CCG, un premier PLH a été mis en oeuvre de 2006 à 2012. Un deuxième (PLH2) a été adopté le 30 septembre 2013 et s'appliquera jusqu'en 2019.

Le PLH2 compte 6 orientations :
- Homogénéiser les politiques habitat et urbanisme & construire la stratégie foncière intercommunale.
- Garantir la mixité de l'habitat et y apporter un soutien financier.
- Encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines.
- Améliorer la qualité énergétique du parc existant.
- Répondre aux besoins des populations spécifiques.
- Animer la politique d'habitat communautaire.

Le PLH donne à Neydens un objectif de création de 51 logements à vocation sociale. Les logements seront répartis de la manière suivante :
- 38 logements locatif social répartis ainsi : 10 PLAI, 24 PLUS et 4 PLS
- 13 logements en accession sociale à la propriété.

■ 8- LA DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES DU SALÈVE

Signée le 27 février 2008, la directive fixe des orientations, des principes de protection qui s'imposent aux documents d'urbanisme (P.L.U, S.C.O.T).

La directive porte sur 3 objectifs :
- conserver au Salève sa vocation d'observatoire des paysages savoyards et genevois
- maintenir l'image silhouette emblématique du Salève depuis les points de vues majeurs sur la montagne,
- affirmer l'identité des paysages du pays du Salève.

Afin d'atteindre ces objectifs, 5 principes fondamentaux ont été définis :
- maintenir le caractère ouvert et naturel du plateau sommital
- protéger l'aspect des versants dans la silhouette du massif
- préserver la structure paysagère du piémont
- préserver la qualité particulière des itinéraires d'accès au plateau sommital,
- protéger et mettre en valeur le réseau des curiosités géologiques.

La commune de Neydens se situe sur le piémont du Salève.

L'église de la commune est repérée comme édifice remarquable dans la directive.

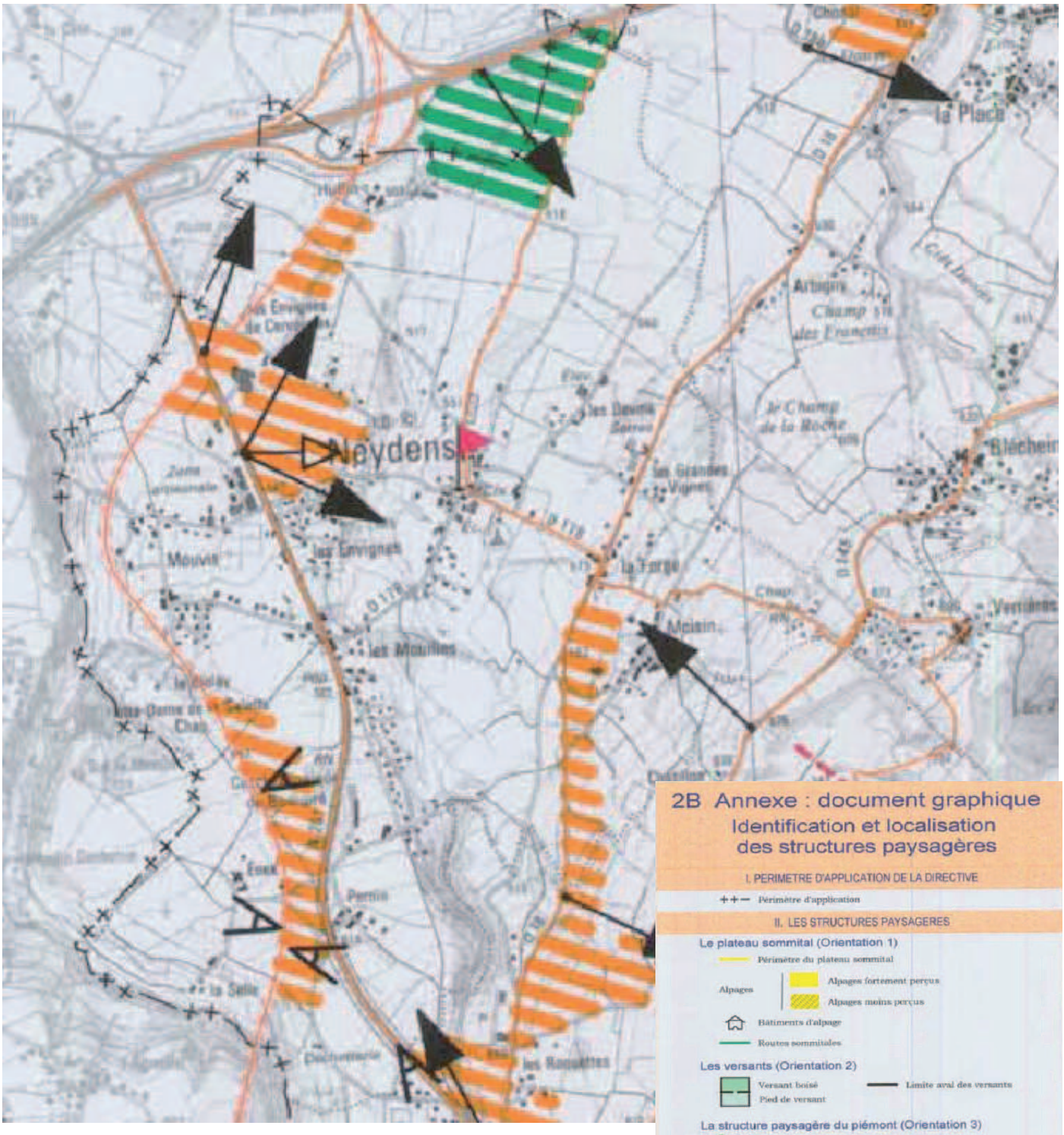

2B Annexe : document graphique

Identification et localisation des structures paysagères

I. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE

- Périmètre d'application

II. LES STRUCTURES PAYSAGERES

Le plateau sommital (Orientation 1)

- Périmètre du plateau sommital
- Alpages
  - Alpages fortement perçus
  - Alpages moins perçus
- Bâtiments d'alpage
- Routes sommitales

Les versants (Orientation 2)

- Versant boisé
- Pied de versant
- Limite aval des versants

La structure paysagère du piémont (Orientation 3)

- Espaces ouverts majeurs
- Autres espaces ouverts
- Edifices remarquables

Les itinéraires d'accès au plateau sommital (Orientation 4)

- Routes d'accès

Le réseau des curiosités géologiques (Orientation 5)

- Curiosités géologiques

III. MODALITES DE PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGERES

- Cônes de vue
- Seuils de perception
- Axes de vue proche
- Axes de vue lointaine
- Points focaux
- Crêtes fortement perçues
- Points de vue panoramique
- Itinéraires de perception dont future autoroute A41

Plusieurs structures paysagères d'intérêt ont été localisées sur la commune.

Chacune fait l'objet de recommandations particulières.

QUELQUES POINTS DE REPÈRES HISTORIQUES

Source : http://www.neydens.fr

Situé sur un site gallo-romain, le village garde une trace significative de l'importante voie romaine qui reliait Annecy à Genève : une borne milliaire incorporée sous la forme d'une colonne au monument aux morts (1914-18) érigé face à l'église. Le toponyme Noidans apparaît au XIIe siècle (Noidan ou « le domaine de Nodo «, nom d'homme) serait d'origine germanique, datant probablement de l'époque où les Germains s'installèrent dans la Sapaudia gallo-romaine.

A la fin du Moyen-Age, si plusieurs seigneuries se partageaient le territoire de Neydens, le prince Evêque de Genève, vassal des Ducs de Savoie en contrôlait la part la plus importante (environ 40%). La paroisse était donc sous la souveraineté de Genève.

En 1536, l'invasion bernoise permit l'instauration d'une République à Genève qui chassa l'évêque et adopta la Réforme protestante. Neydens changea de maître. A la suite des traités de Lausanne en 1654 et de Nyon en 1589 Neydens se retrouva enclave genevoise et protestante au milieu de paroisses savoyardes et catholiques. Pendant plus de deux siècles l'église médiévale fut convertie en temple réformé. Cette situation était encore plus complexe quand on sait qu'à l'intérieur même de son territoire des parcelles étaient savoyardes et certains habitants catholiques.

Par le traité de Turin de 1754 Neydens fut cédé au royaume de Sardaigne par Genève et redevint catholique. La commune bénéficia alors d'une unité territoriale et religieuse et lia définitivement son destin à celui de la Savoie.

Le hameau de Moisin au début du XX° siècle
Source : http://www.la-salevienne.org

Le hameau des Mouilles - fin XIX°- début XX°
Source : http://www.la-salevienne.org

1ère PARTIE - DIAGNOSTIC COMMUNAL

1.1

SYNTHÈSE DU POS EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE

■ 1 - HISTORIQUE

Le POS en vigueur a été approuvé le 12 avril 1991.
Il a fait l'objet de 7 modifications et 3 révisions simplifiées :

	Date d'approbation
Modification N°1	10 novembre 1994
Modification N°2	30 mars 1995
Modification N°3	16 mai 1995
Modification N°4	24 novembre 1997
Modification N°5	27 mars 1998
Modification N°6	27 septembre 2001
Modification N°7	7 juillet 2005
Révision simplifiée N°1	26 août 2004
Révision simplifiée N°2	1er février 2007
Révision simplifiée N°3	18 octobre 2007

■ 2 - RÉALISATIONS

Plus de 15 hectares ont été consommés entre 2006 et 2016 pour des constructions nouvelles. Une cinquantaine d'hectare a aussi été consommée pour la construction de l'autoroute.

Environ 13,6 hectares ont été consommés pour la construction de 424 logements.

L'habitat collectif représente plus de 80% des nouvelles constructions. La construction de logements collectifs s'est nettement accélérée en 2013 et 2014 avec la dépose de 8 permis représentants 234 logements.

4 logements ont été créés dans des bâtiments d'activités ou agricoles et un logement a été créé dans un bâtiment déjà existant.

11 logements touristiques ont été réalisés.

Consommation moyenne d'espace par type de logement :
- logement collectif : 200 m² de terrain par logement
- logement individuel : 1.100 m² de terrain par logement.

Bilan de la consommation de surfaces :

	Superficie en m²
Superficie consommée pour de l'habitat	135 900
Superficie consommée pour de l'habitat touristique	1 500
Superficie consommée pour des constructions agricoles	7 500
Superficie consommée pour des commerces et industries	7 300
Total	152 200
Superficie consommée par l'autoroute	500 000

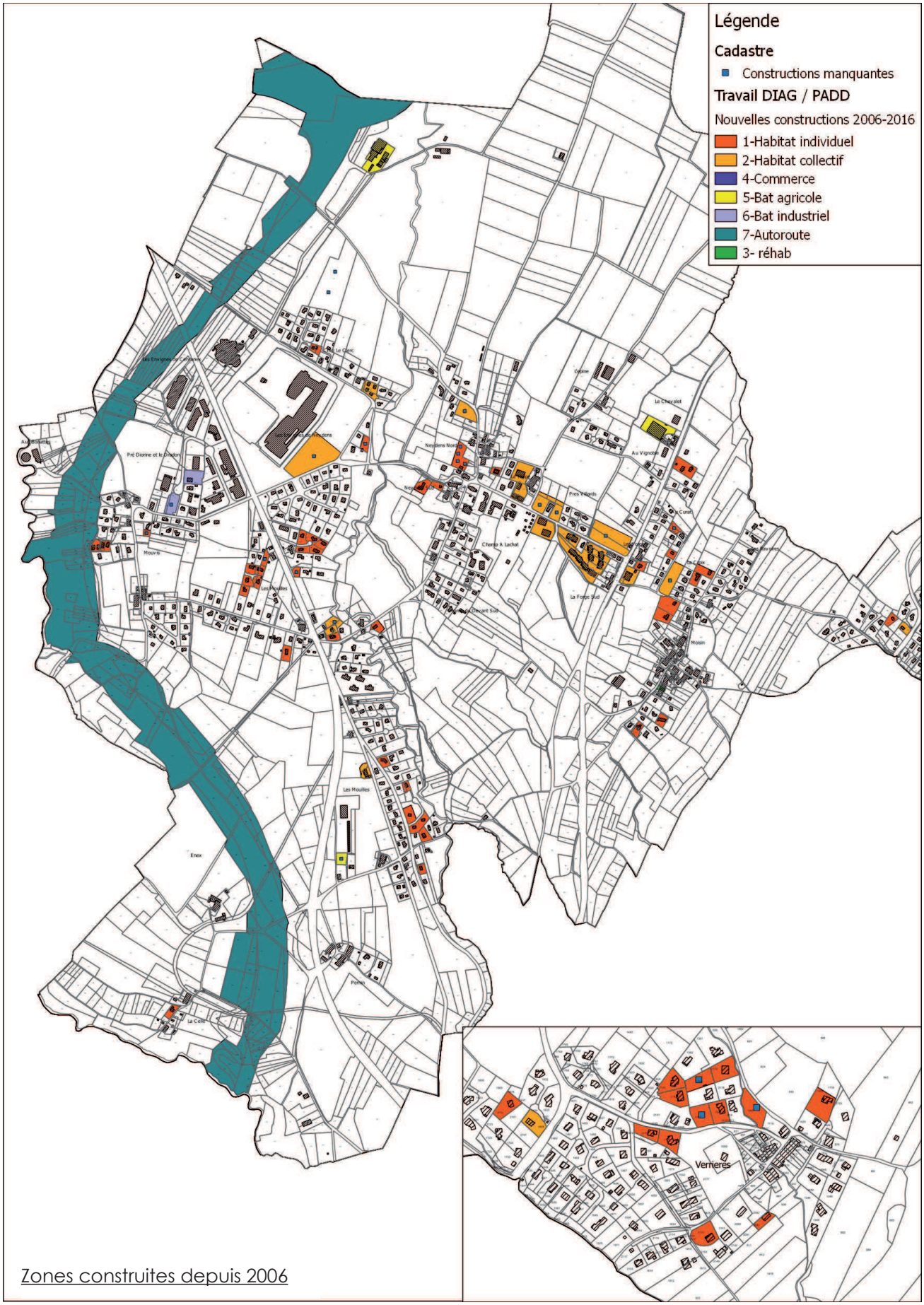

Zones construites depuis 2006

Bilan des nouvelles constructions 2006-2016						
Localisation	**Logement individuel**	**Logement collectif**	**Création dans l'existant**	**Batiment d'activités**	**Bâtiment agricole**	**Logements touristiques**
Verrières	15	2				
Moisin	3		2			
La Forge	8	201			1	
Chef-lieu	9	83				11
Les Envignes	2	52				
Les Mouilles	19	17			2	
Mouvis	10			3		
La Selle	1					
Huffin					1	
Total	67	355	2	2	4	11
Total logements	424					

Bilan de la surface consommée entre 2006 et 2016					
Localisation	**Logement individuel**	**Logement collectif**	**Bâtiment d'activités**	**Bâtiment agricole**	**Logements touristiques**
Verrières	16 000	1 000			
Moisin	3 000				
La Forge	12 700	33 800		4 900	
Chef-lieu	5 000	12 900			1 500
Les Envignes	1 900	16 600			
Les Mouilles	19 100	5 400		2 600	
Mouvis	7 500		7 300		
La Selle	1000				
Huffin				3 000	
Total	66 200	69 700	7 300	7 500	1 500
Total logements	135 900				
Total général	152 200				

Zones construites depuis 2006 à Verrières

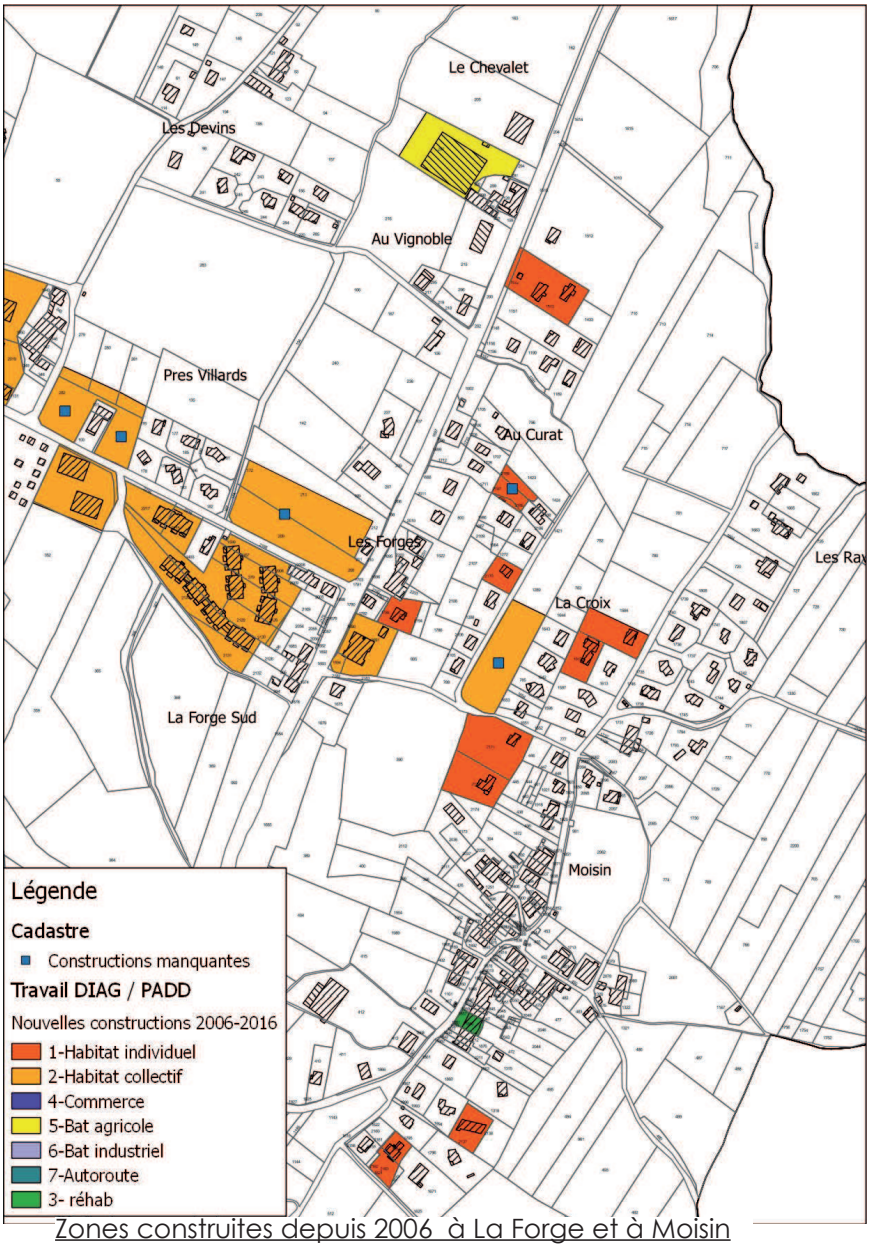

Zones construites depuis 2006 à La Forge et à Moisin

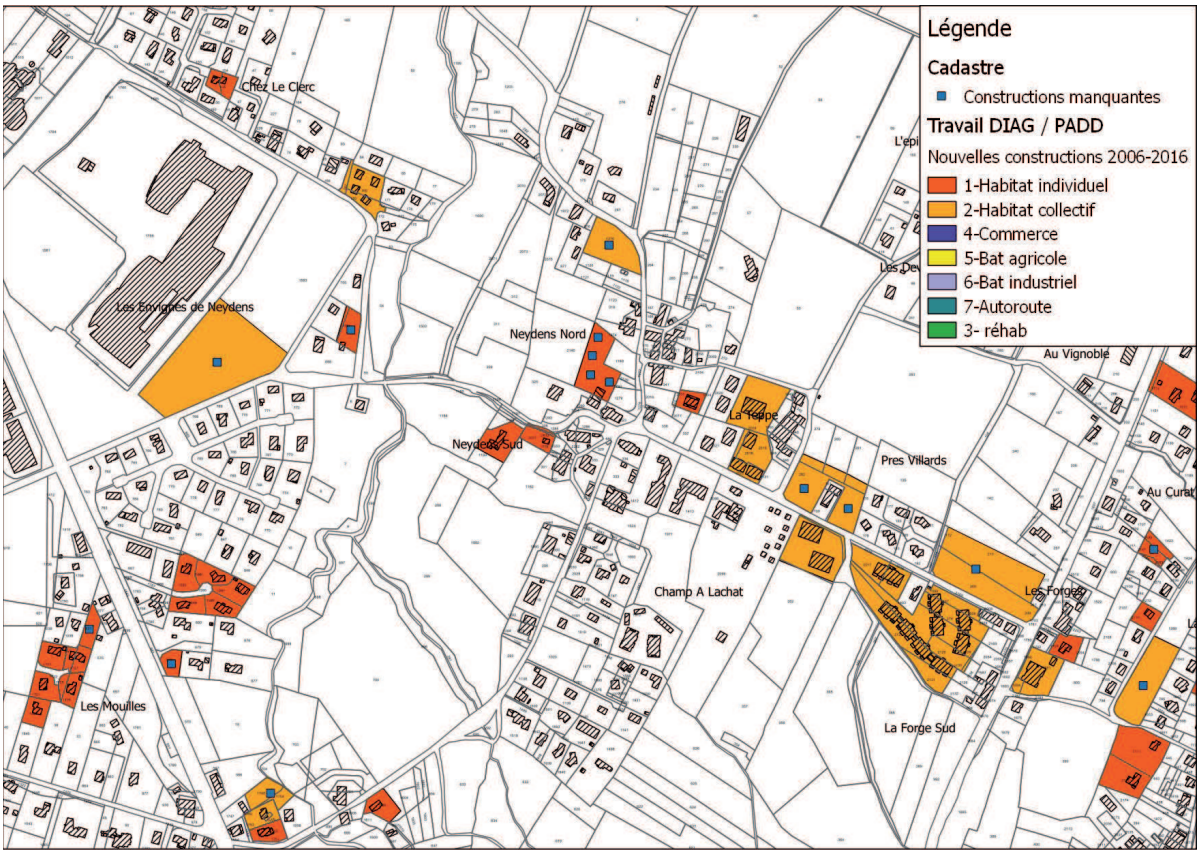

Zones construites depuis 2006 au Chef-lieu

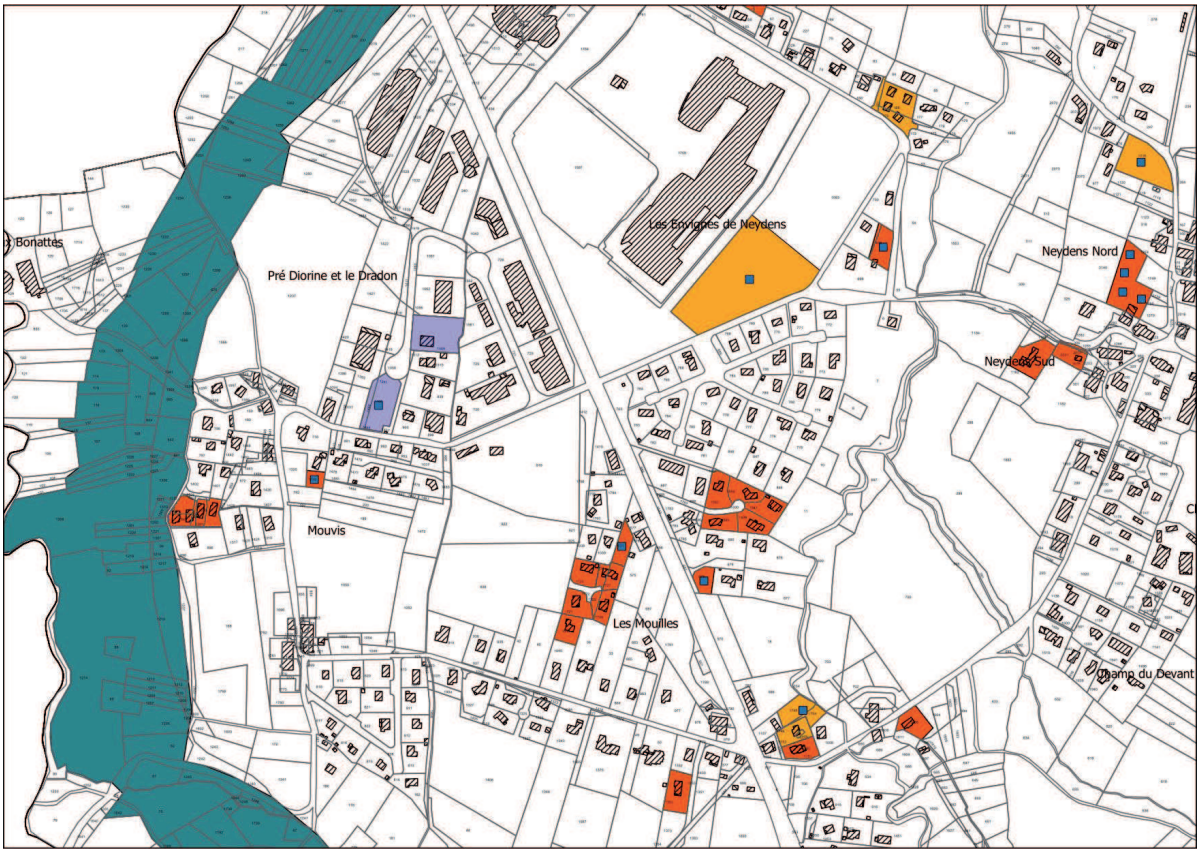

Zones construites depuis 2006 à l'ouest de la commune

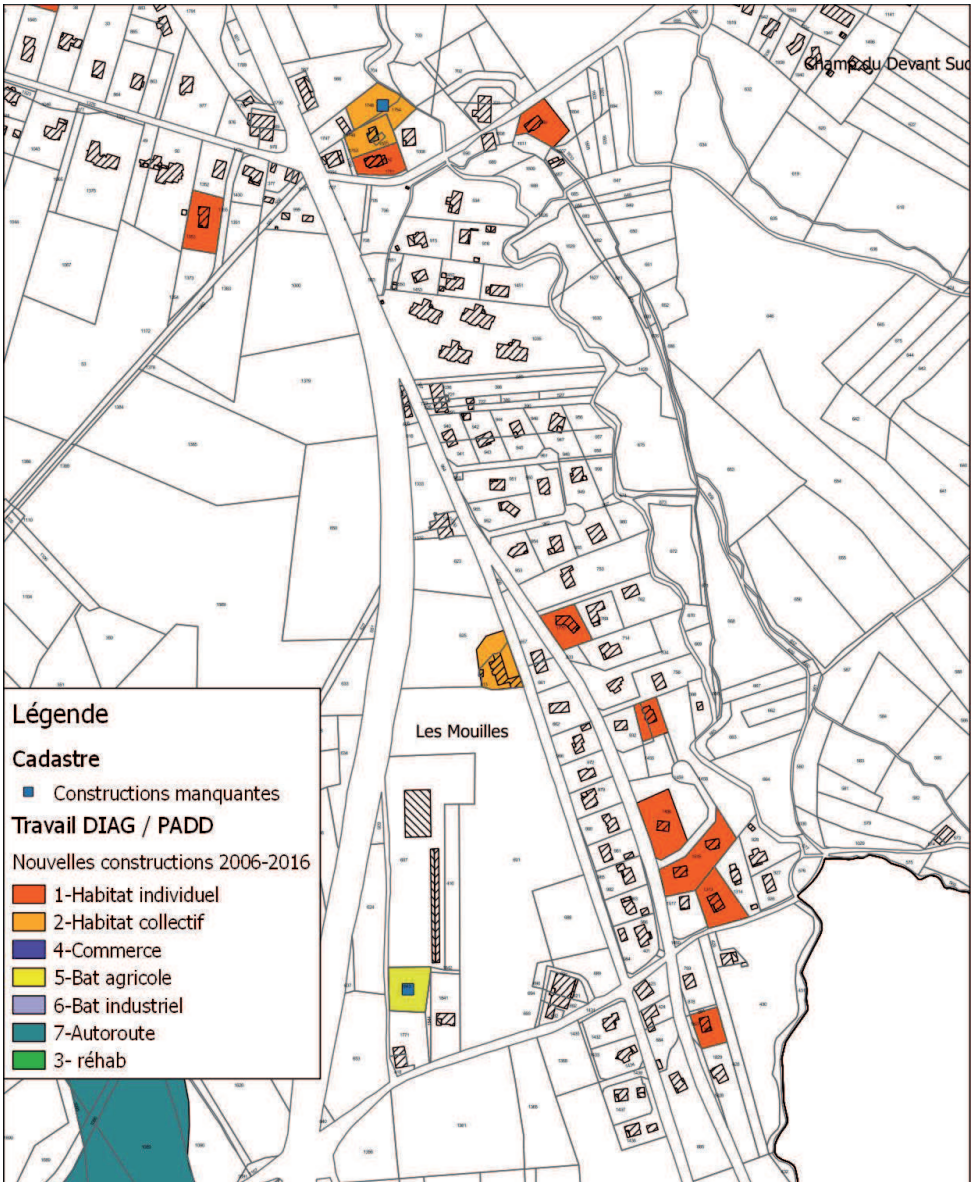

Zones construites depuis 2006 aux Mouilles

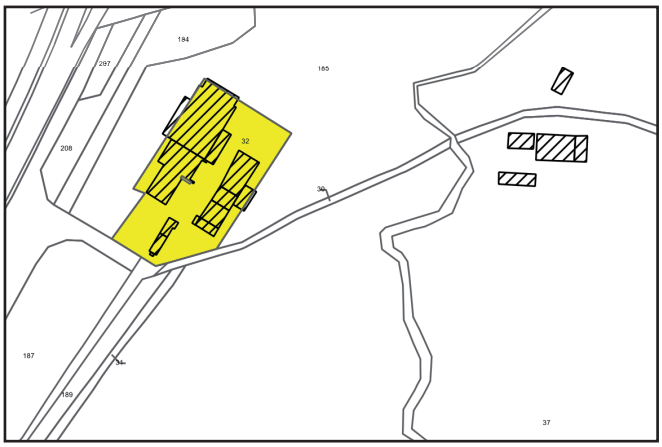

Zones construites depuis 2006 au nord du Chef-lieu

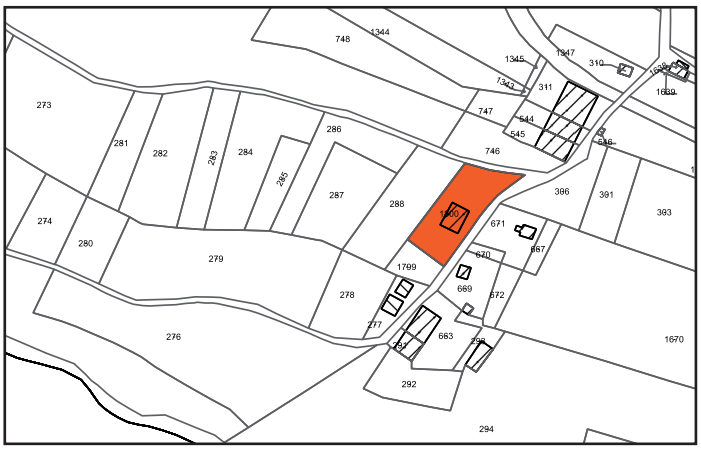

Zones construites depuis 2006 au sud de la commune

Depuis l'approbation du SCoT, près de 4 hectares de terrains ont été consommés dont près de 3,2 pour l'habitat (hors habitat touristique).
2,1 hectares ont été consommés en extension de l'enveloppe urbaine.

Bilan des nouveaux logements 2014-2016 (période après approbation du SCoT)							
Localisation	**Ville élargie**		**Village**		**Hameaux**		**Zone urbaine non prioritaire**
	Dans enveloppe urbaine	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**
Logement individuel	1			**3**	2	1	4
Logement collectif		**50**	15	**44**			9
Création dans l'existant							2
Logements touristiques				11			
Total Ville élargie	**51**						
Total village			**73**				
Total hameaux					**3**		
Total zone non prioritaire							**15**
Total logements		**131**					

Bilan de la surface consommée par les nouveaux logements (m²) 2014-2016 (période après approbation du SCoT)							
Localisation	**Ville élargie**		**Village**		**Hameaux**		**Zone urbaine non prioritaire**
	Dans enveloppe urbaine	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**	**Extension**	**Dans enveloppe urbaine**
Logement individuel	500			1 500	2 100	1 300	3 700
Logement collectif		10 000	2 800	8 400			1 400
Total Ville élargie	**10 500**						
Total village			**11 200**				
Total hameaux					**3 400**		
Total zone non prioritaire							**5 100**
Total habitat		**31 700**					

2 bâtiments d'activités dans l'enveloppes urbaine de la ville élargies (5 000 m²)
1 bâtiment agricole hors de l'enveloppe urbaine de la zone urbaine non prioritaire (1 300 m²)
11 logements touristiques dans le secteur Village hors enveloppe urbaine (1 500 m²)

■ 3- USAGE DES TERRAINS AVANT CONSTRUCTION

La majorité des nouvelles construction ont été construite sur des terrains auparavant utilisés par l'agriculture.

Ainsi, sur les 15,2 hectares construits depuis 2006 (hors autoroute), environ 10 hectares étaient utilisés par l'agriculture.

Le reste des constructions a été réalisé dans les dents creuses des villages ou sur des terrains naturels.

Usages des terrains avant construction - secteur de Verrières

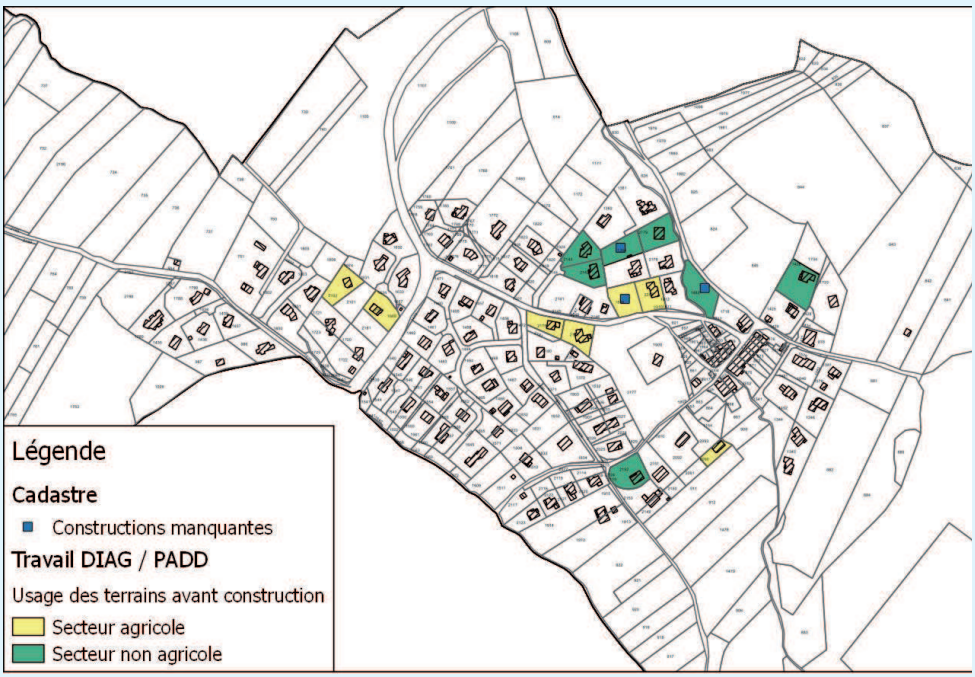

Usages des terrains avant construction Secteur du Chef-lieu et de Mouvis

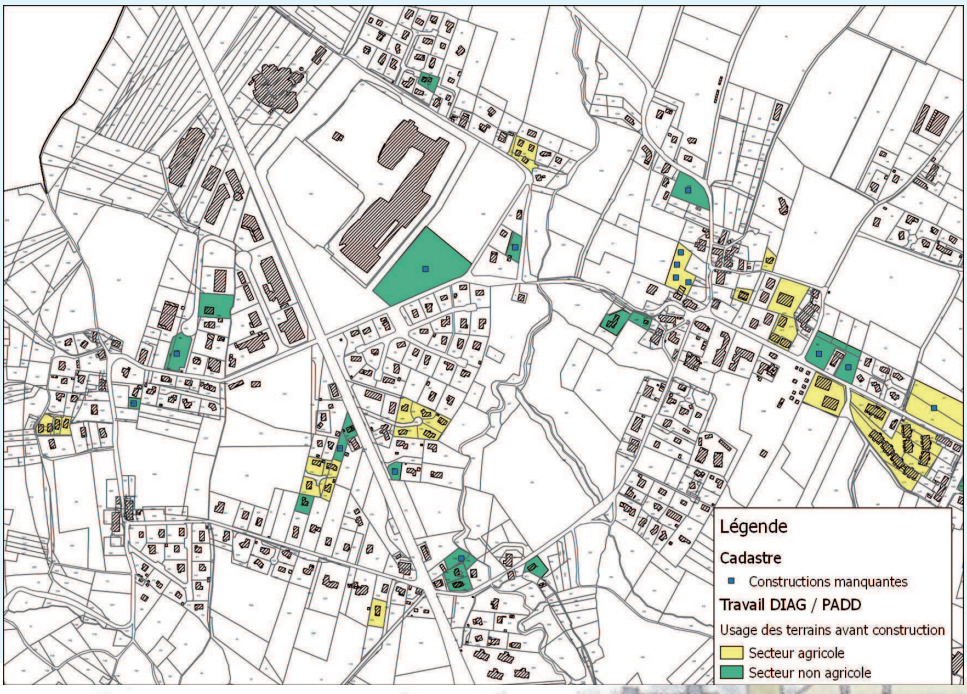

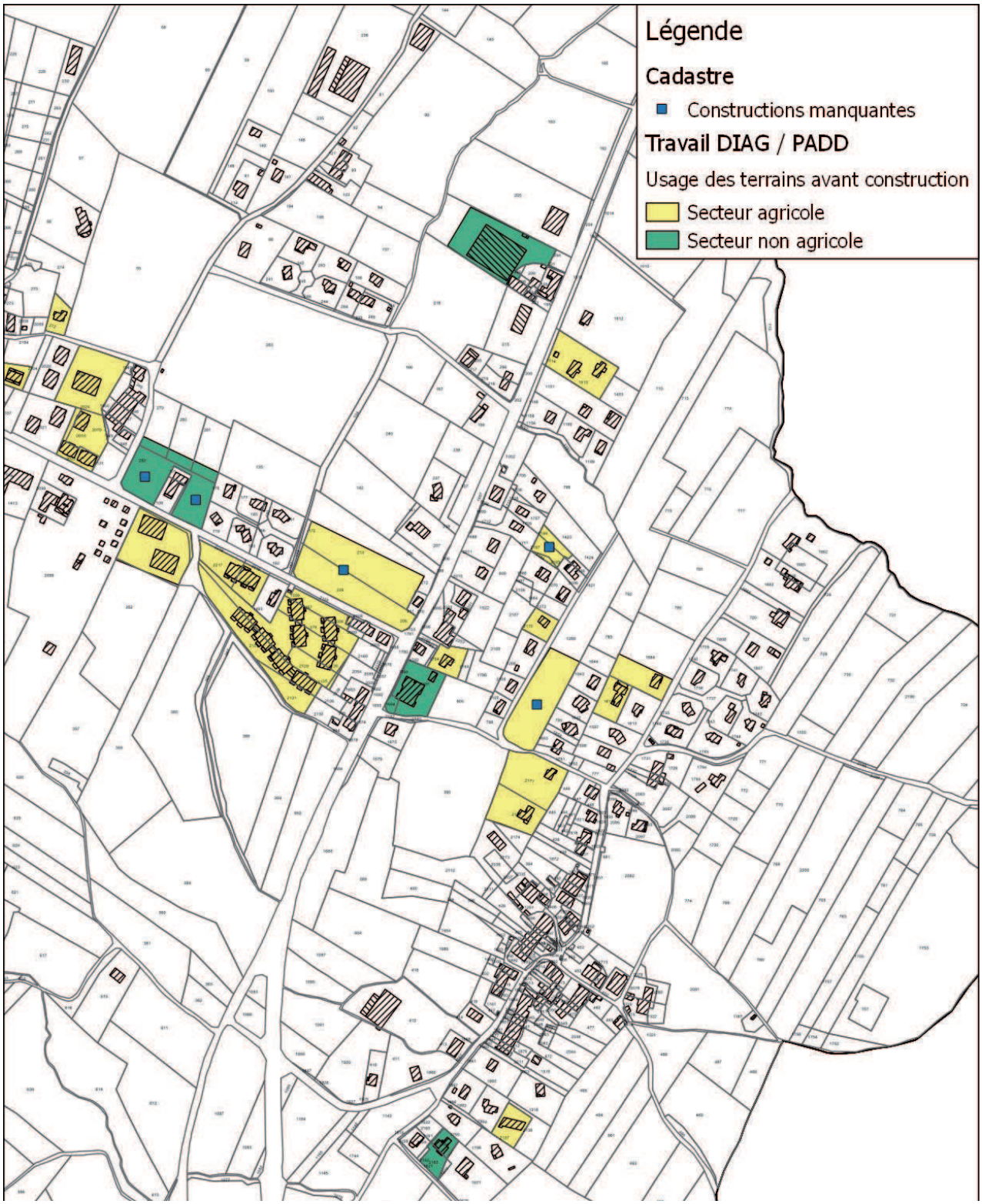

Usages des terrains avant construction
Secteur de La Forge et de Moisin

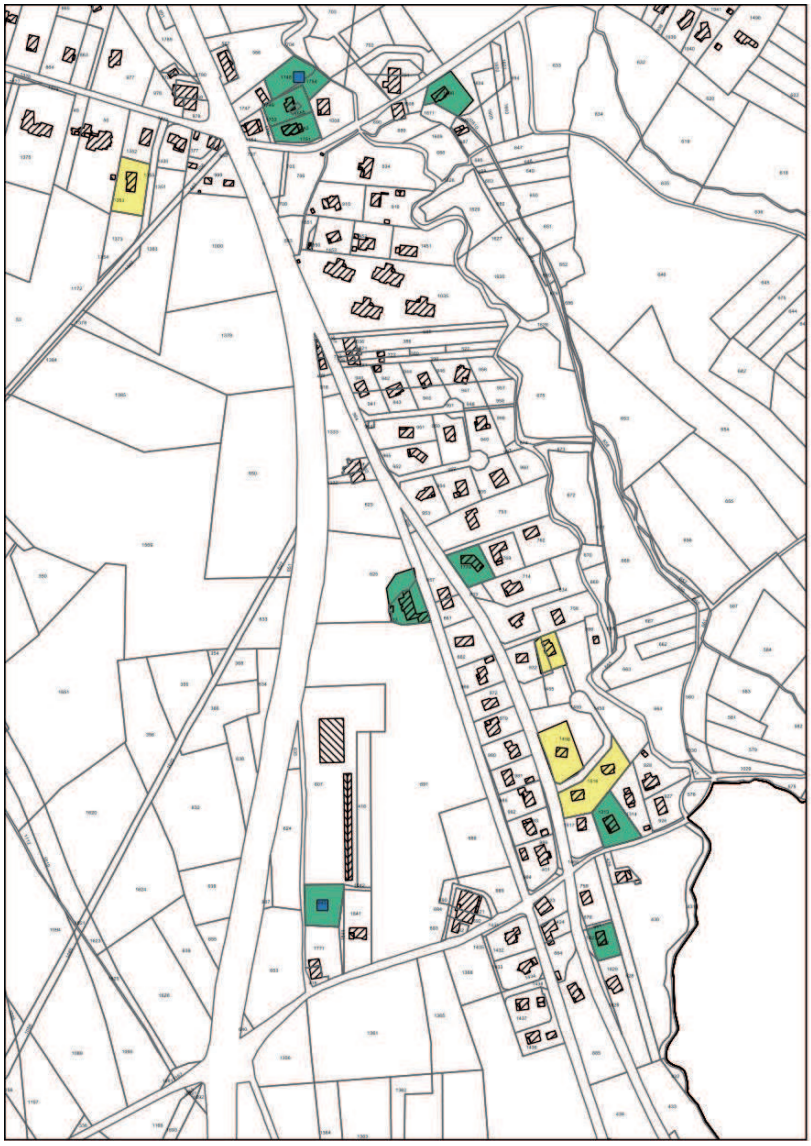

Usages des terrains avant construction - secteur des Mouilles

Usages des terrains avant construction
Secteur nord du Chef-lieu

Légende

Cadastre

- Constructions manquantes

Travail DIAG / PADD

Usage des terrains avant construction

- Secteur agricole
- Secteur non agricole

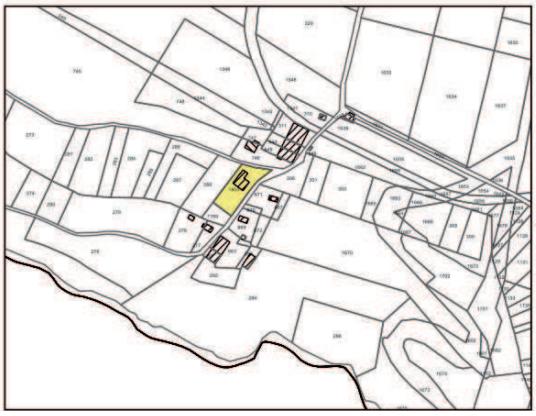

Usages des terrains avant construction
Secteur sud de la commune

■ 3 - ZONES RÉSIDUELLES DU POS DE 1991

Près de 45 hectares de terrains sont encore disponibles à l'urbanisation dans le POS de 1991 dont 21 400 m² pour les activités économiques (zone UX).

Tableau de synthèse des possibilités de construction dans le POS de 1991

Potentiel des terrains non bâtis de la zone U (dents creuses)	Potentiel des divisions parcellaires	Potentiel de la zone NA et NAb, en extension urbaine - Ville élargie	Potentiel de la zone NA et NAb, en extension urbaine
Surface théorique totale d'urbanisation dans les dents creuses des zones U : 99.700 m² Surface d'urbanisation retenue à échéance 10 ans, compte-tenu de la rétention foncière. Taux d'utilisation du potentiel théorique = 50 % **49.800 m²**	Surface théorique totale d'urbanisation dans les divisions parcellaires : 41.100 m² Surface d'urbanisation retenue à échéance 10 ans, compte-tenu de la rétention foncière . Taux d'utilisation du potentiel théorique = 15 % **6.200 m²**	Surface d'urbanisation à court terme dans la zone NA et NAb. **105.200 m²**	Surface d'urbanisation à court terme dans la zone NA et NAb. **179.600 m²**
Correspondance en nombre de logements			
environ **180 logements**	environ **21 logements**	environ **530 logements**	environ **630 logements**
environ **1 361 logements**			

Récapitulatif des zones résiduelles du POS de 1991						
Lieu-dit	**Zone UA**	**Zone UB**	**Zone UX**	**Zone NAb**	**Zone NA**	**Fond de parcelle**
Verrières	1 600	10 200		8 000		3 200
Moisin	2 000	12 900	7 400			4 300
La Forge		18 700		9 000		4 100
Les Devins		5400				
Chef-lieu	13 300	19 200		13 100		4 300
Les Envignes		2 700	14 000	1 900	81 200	1 300
Pré Dionne					52 700	
Mouvis		3 800				3 000
Les Moouilles		9 900		24 500	84 900	20 900
Pernin				9 500		
Total/zone	**16 900**	**82 800**	**21 400**	**66 000**	**218 800**	**41 100**
Total gal	**447 000**					

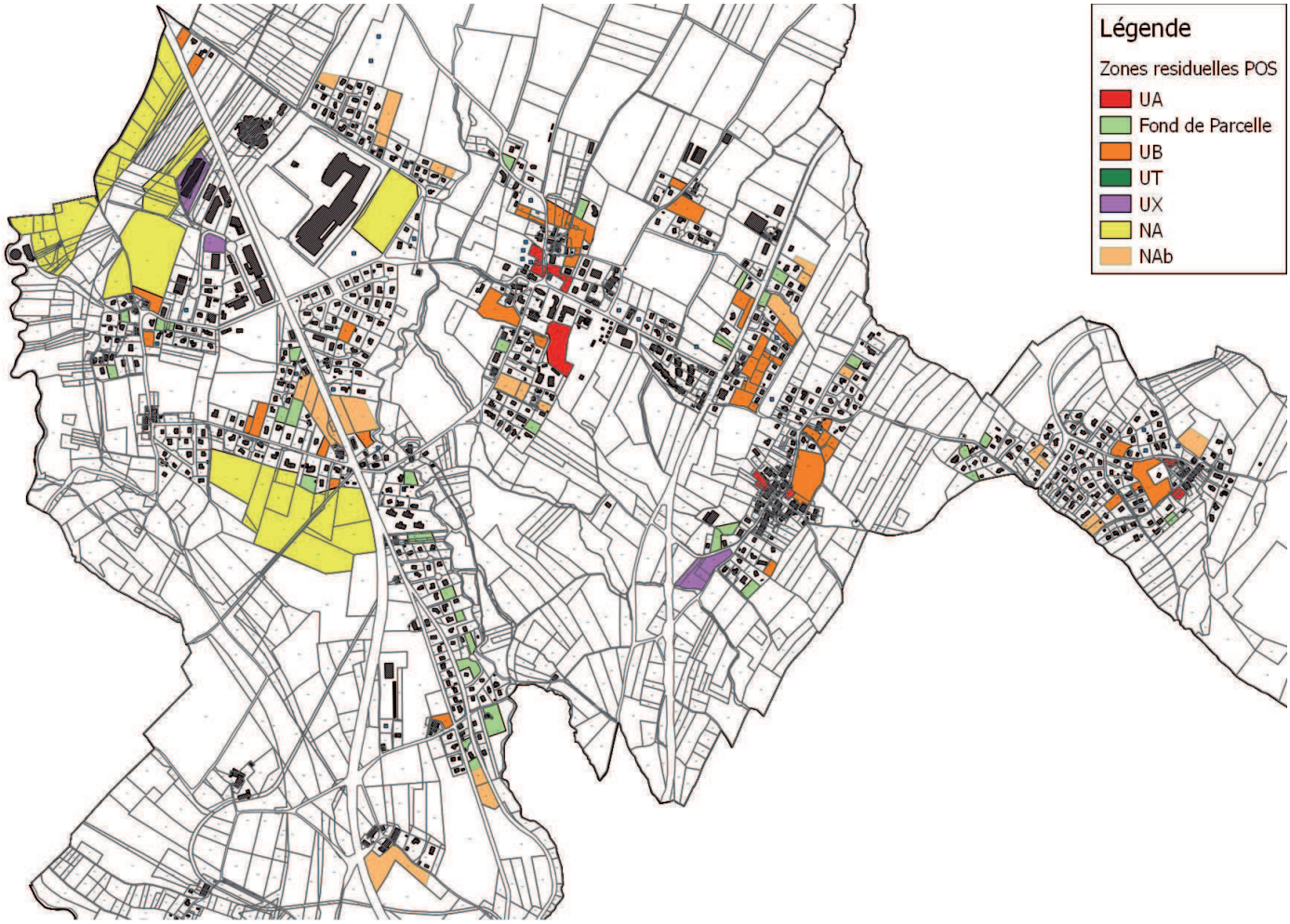

Zones résiduelles du POS
Ensemble de la commune

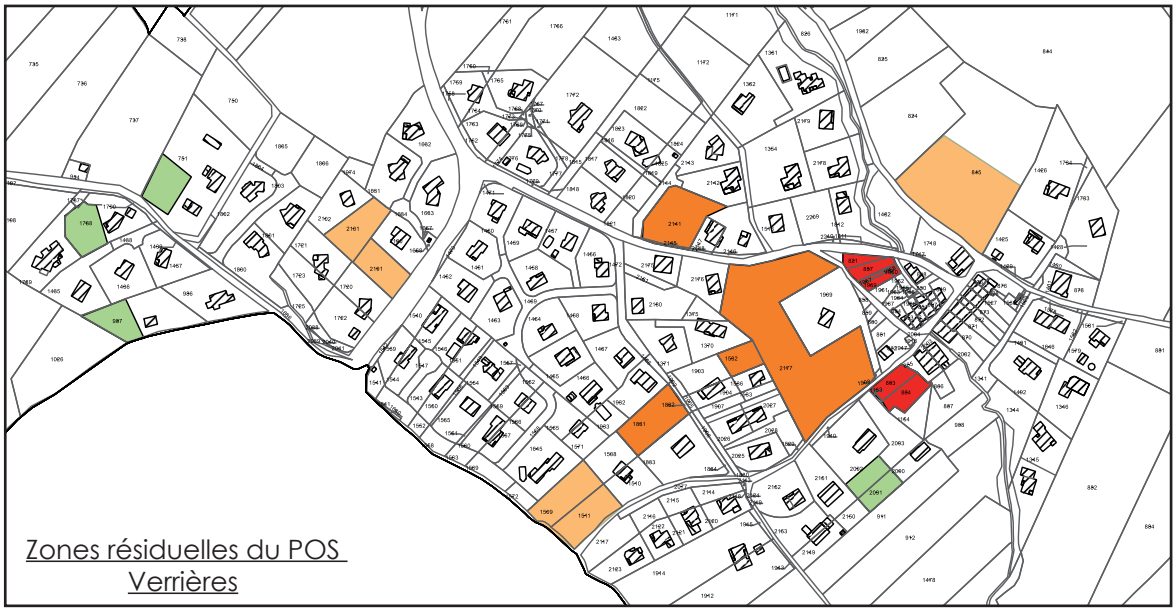

Zones résiduelles du POS
Verrières

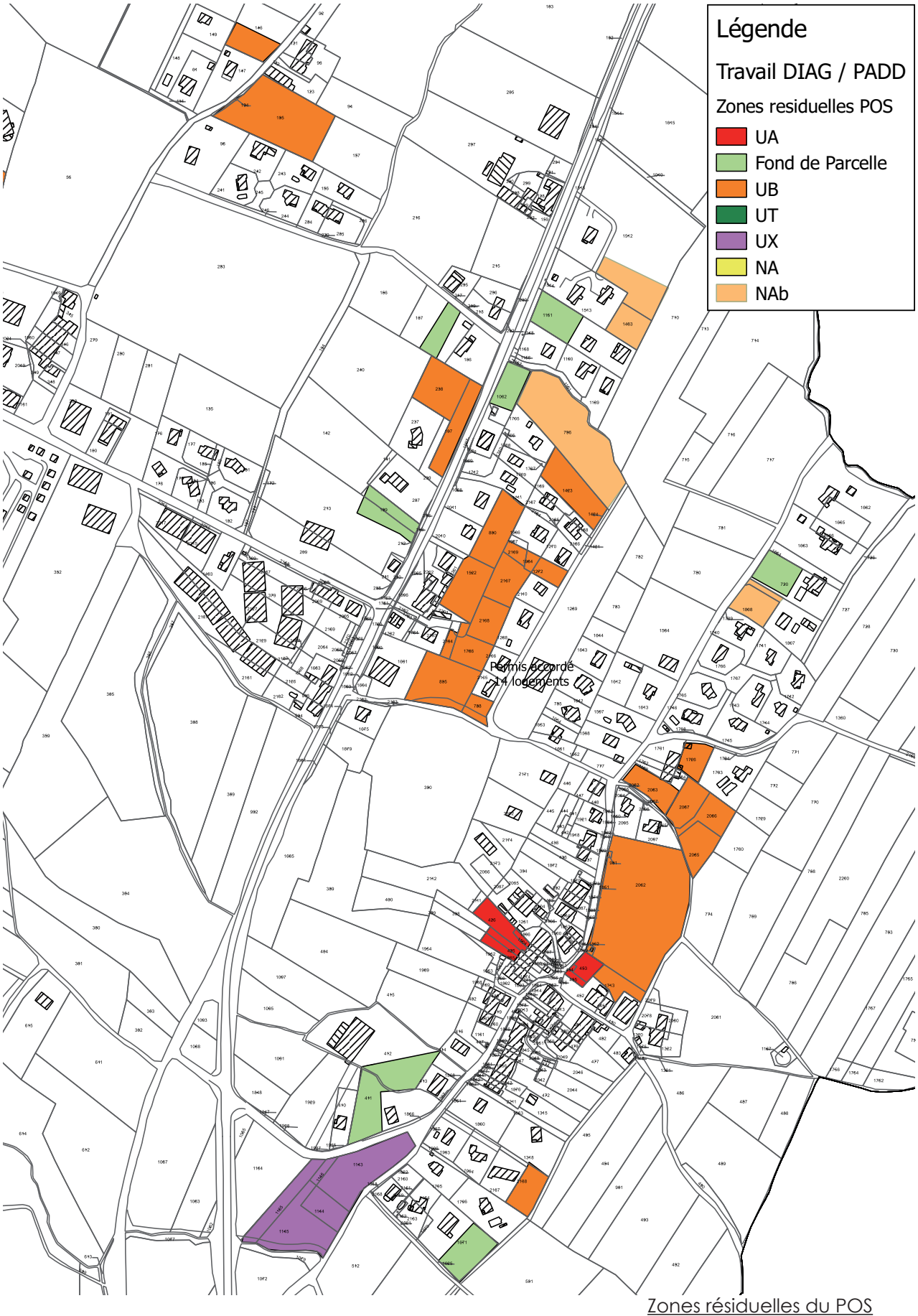

Zones résiduelles du POS
Secteurs de Moisin, La Forge et Les Devins

Zones résiduelles du POS
Secteur Chef-lieu

Zones résiduelles du POS
Secteur Les Envignes

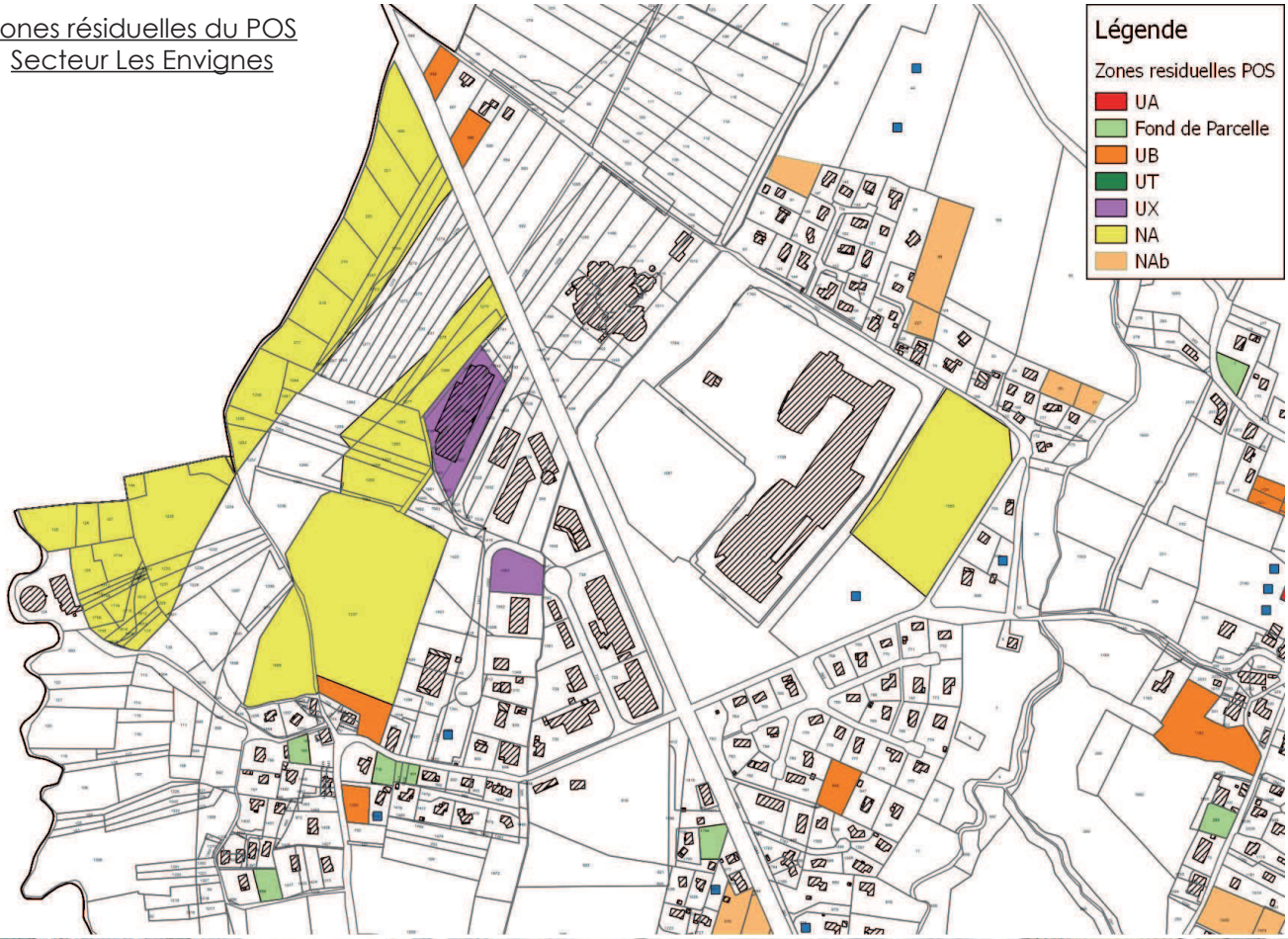

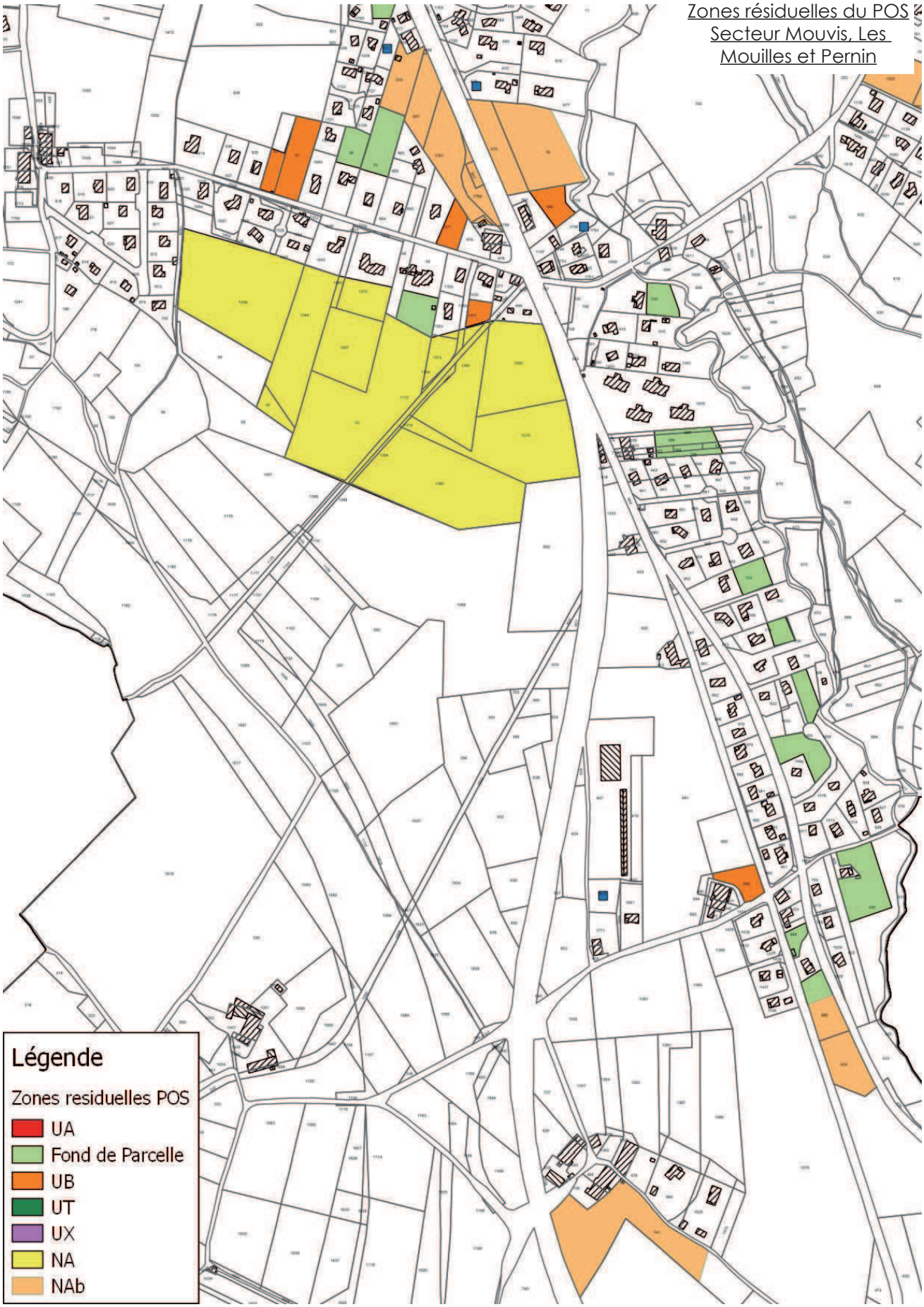
Zones résiduelles du POS
Secteur Mouvis, Les Mouilles et Pernin
Légende
Zones residuelles POS
UA
Fond de Parcelle
UB
UT
UX
NA
NAb

1.2

UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

La commune de Neydens connaît une très forte croissance démographique qui s'accélère de façon importante depuis 1999. Elle représente près de 5 % de la population de la communauté de communes.

Cette croissance démographique est liée à un mouvement naturel positif et qui reste stable, mais elle est surtout issue des apports migratoires. Cette évolution correspond à une forte attractivité de la commune liée à sa position dans l'aire de desserrement de l'agglomération genevoise.

Année	Population	Évolution
1990	957	
1999	1 127	+ 170 (+ 17,7%)
2012	1 617	+ 490 (+43,4%)

On constate un certain vieillissement de la population, la part des 30 à 44 ans qui était la plus forte en 1999 est à présent au même niveau que la part des 45 à 59 ans.

1.3

LE LOGEMENT

La commune compte 590 résidences principales. Elle a connu une augmentation de 172 unités en un peu moins de 10 ans (recensements de 1999 et 2010).

Type de logement	1999	2012	Évolution
Résidences principales	418	631	+ 213 (+50,9%)
Résidences secondaires et logements occasionnels	46	88	+ 42 (+91,3%)
Logements vacants	25	41	+ 16 (+ 64 %)
Total	489	760	+ 271 (+55,4%)

Depuis 10 ans, le nombre de résidences principales s'est accru de plus de 40 %. Cet accroissement est assez régulier, toutefois le rythme est plus important entre 1999 et 2010 (+ 3,7% par an), qu'entre 1990 et 1999 (+ 2.77 % par an). Il traduit la forte attractivité communale et la proximité genevoise.

Cette « résidentialisation » de la commune s'est opérée principalement par de la construction, plus que par une réaffectation des résidences secondaires et des logements vacants. En effet le nombre de résidences secondaires a même augmenté depuis 1999.

Composition du parc de logement

Type de logement	1999	2012	Évolution
Maisons	430	592	+ 162
Appartements	54	153	+ 99

La commune compte 20 logements sociaux, tous situés impasse du champ Lachat.
Ces 20 logements rapportés aux 631 résidences principales représentent à peine 3,2% du parc de logement.

Ce chiffre semble insuffisant au vu des tensions sur le marché immobilier.

1.4

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Près de 60 % des habitants travaillent en Suisse comme le montre le graphique ci-dessous.

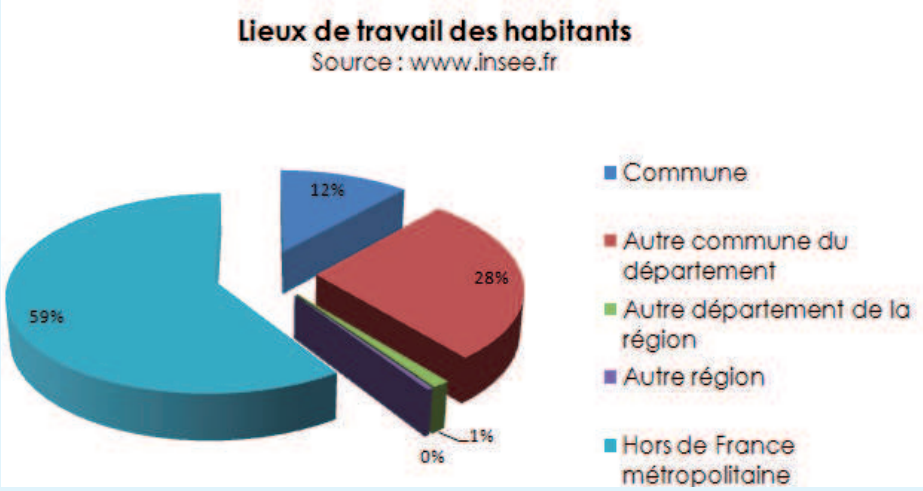

■ 1- LES ENTREPRISES

90 entreprises sont recensées à l'Annuaire des Entreprises de France dont 72 sièges sociaux et 18 établissements secondaires.

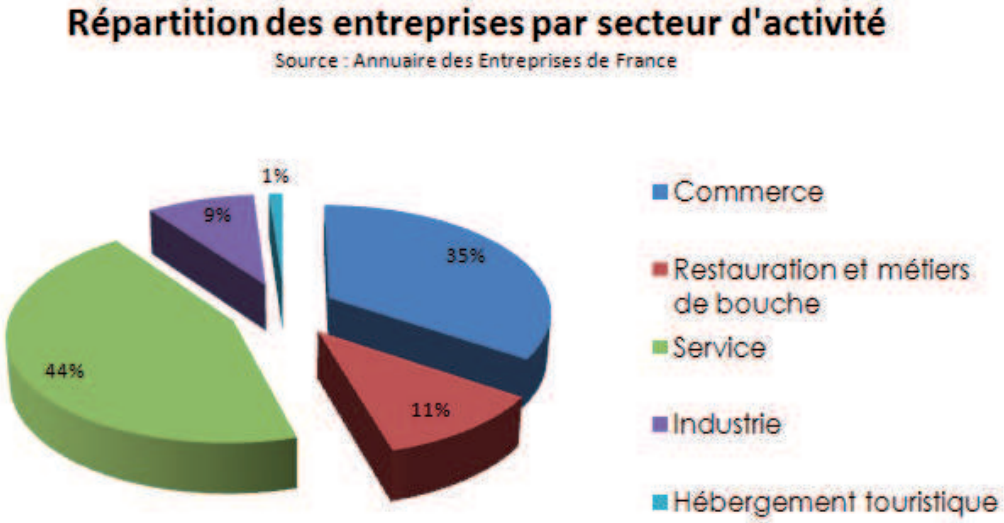

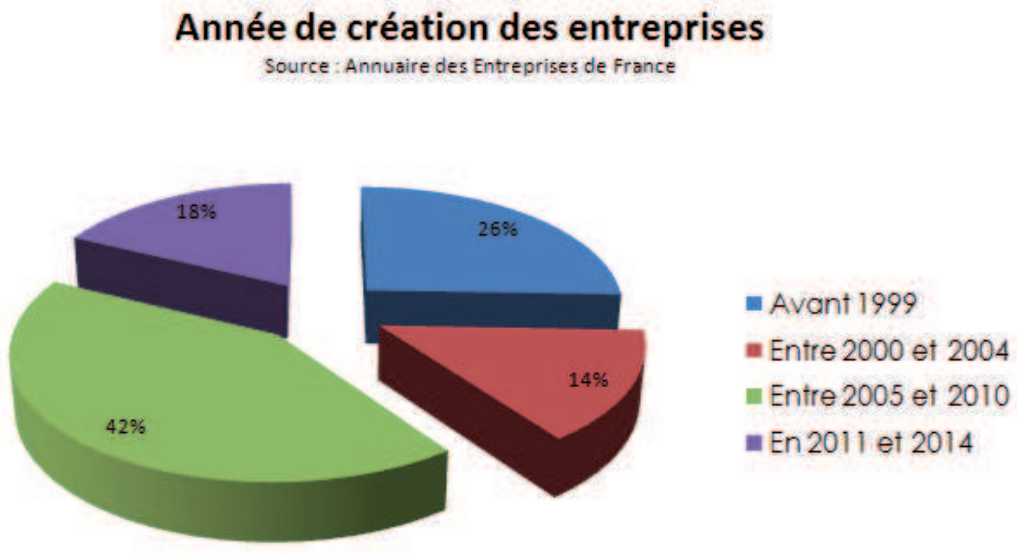

- 1-1-Le secteur des Envignes

La procédure de création de la ZAC a été lancée en 1997.
En 2016, la ZAC a été clôturée.

Une grande partie du secteur est occupée par le Vitam qui regroupe à la fois un espace de loisir (composé d'un parc aquatique, d'un espace bien être, de salles de sport et de fitness), une petite trentaine de boutiques, services et espaces de restaurations ainsi qu'un hôtel.

L'espace aquatique du Vitam'Parc
Source : http://www.vitam.fr

Des terrains sont encore disponible dans l'ancien périmètre de la ZAC.
En mai 2014, il restait environ 20 300 m² de surface de plancher disponible.

- 1-2-La Zone d'Activités Commerciales du Jura

Située en face du Vitam, elle acceuille des commerces et des activités tertiaires dont une partie est regroupée dans le bâtiment l'Octogone.

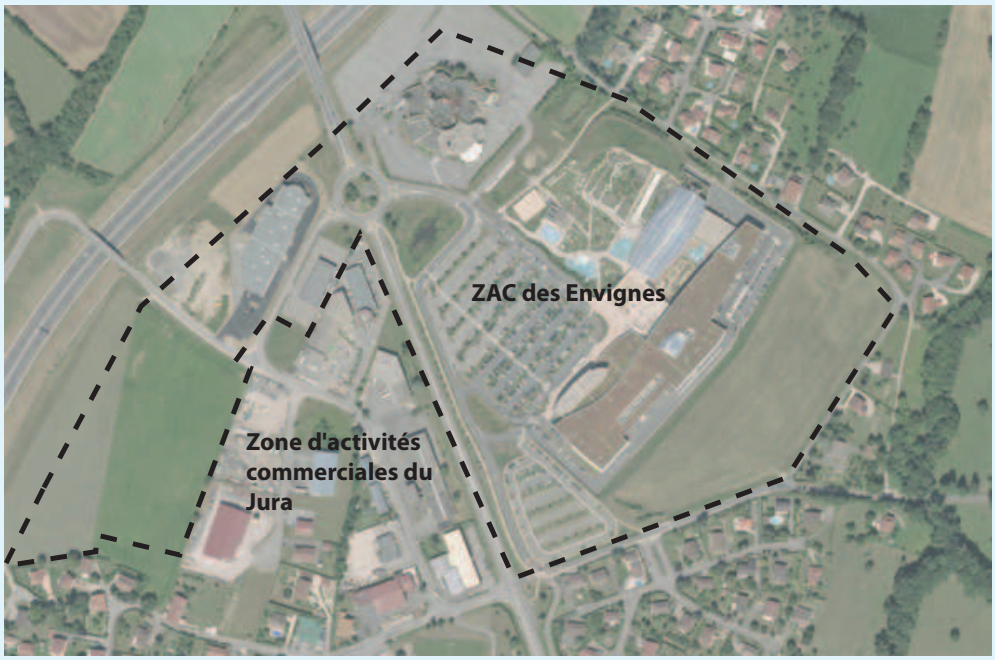

■ 2- L'AGRICULTURE

Sources : Données AGRESTE

L'activité agricole est importante et dynamique, sept sièges d'exploitations sont déclarés sur la commune en 2011, et trente exploitations ont déclaré au moins un îlot dans le RPG 2012.

•2-1- Évolution de l'activité agricole communale

Évolution sur le canton de St JULIEN en Genevois

	1979	**1988**	**2000**	**Évolution 88/2000**
Nombre total d'exploitations	434	332	126	- 62%
Dont nombre d'exploitations professionnelles	235	183	126	- 31%
SAU en ha (superficie des exploitations ayant leur siège sur le canton)	8 038	7 042	7 507	+ 0,06%
Nombre total de bovins	8 764	7 234	7 167	- 1%

Évolution sur la commune de Neydens

	1979	**1988**	**2000**	**2010**	**Évolution 2000/2010**
Nombre total d'exploitations	32	23	14	8	- 42,8 %
SAU en ha (superficie des exploitations ayant leur siège sur la commune)	542	408	392	330	- 15,8%

Les surfaces agricoles déclarées en 2012 dans le registre parcellaire graphique (RPG) étaient estimées à 343 ha, soit environ 20% du territoire communal (moyenne départementale 30%). Elles sont essentiellement constituées de culture (blé, maïs, orge, colza, etc...) et de prairies.

•2-2- Répartition des surfaces par usage

La commune est constituée dans sa très grande majorité de terrains agricoles de bonne et très bonne qualité, mécanisables et épandables.

Superficie en terres labourables (en hectare)			**Superficie en cultures permanentes** (en hectare)			**Superficies toujours en herbe** (en hectare)		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
193	213	215	N.C	N.C	N.C	136	173	184

L'agriculture de Neydens présente une grande diversité qui est due à des raisons agronomiques (terres de bonnes valeurs), historiques (La Zone Franche a ses propres exigences et marque fortement les systèmes d'exploitation) et simplement géographiques (marché de proximité et d'exportation presque « naturel »)

- Les surfaces d'alpage

Une exploitation monte ses génisses d'élevage en alpage de manière individuelle (ces alpages sont situés au Salève sur les communes de Monnetier-Mornex, La Muraz et Collonges-sous-Salève).

La superficie totale d'alpages exploités par cette exploitation de Neydens est de 30 ha.

•2-3- L'élevage

L'élevage bovin constitue la principale activité d'élevage.
La commune compte aussi une pension pour chevaux.

Cheptel (en unité de gros bétail)		
2010	2000	1988
392	351	433

- Productions et débouchés

Le lait est livré à la Coopérative laitière du Genevois qui regroupe tous les producteurs de la Zone Franche de Haute Savoie, qui elle même doit vendre la collecte aux Laiteries Réunies de Genève. La gamme des produits transformés va du beurre au fromage (pâtes pressées cuites et pâtes molles) en passant par les yaourts (Baïko transformant une partie de ce lait dans son usine d'Archamps).

La commune de Neydens ne se situe dans aucune Zone d'Appellation d'origine (AOC). Elle est cependant située dans les aires de production des IGP (indaication Géographique Protégée) «Comtés rhodaniens», «Emmental de Savoie», «Emmental français est-central', «Gruyère», «Pomme et poires de Savoie», «Raclette de Savoie», «Tomme de Savoie», «Vin des Allobroges» et «Volailles de l'Ain».

Les productions de viande sont commercialisées auprès de négociants, bouchers locaux ou particuliers.

Le maraîchage est valorisé sur les marchés (à Genève entre autre) Les céréales sont valorisées soit sur les fermes directement (en autoconsommation) soit par l'intermédiaire de la coopérative Jura Mt Blanc, de Savoie-Grains, soit par des négociants privés en qualité Zone Franche.

•2-4- Localisation des parcelles indispensables au fonctionnement d'exploitation

Sur carte page suivante, ont été identifiées les parcelles stratégiques constituées:

► des parcelles faisant partie intégrante du siège, qui sont situées dans un entourage proche des bâtiments, et qui sont indispensables pour le fonctionnement de l'exploitation afin de :

- faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles (les principales circulations de cheptel ont été identifiées sur plan) ;
- faciliter la circulation des engins autour des bâtiments ;
- permettre la pâture des vaches laitières et allaitantes, et autres animaux ;
- limiter les nuisances au voisinage.

► des parcelles de pâtures pour les vaches laitières (VL), situées à moins de 1 km du bâtiment VL, qui sont indispensables pour assurer le pâturage des animaux durant la saison estivale.

► Les parcelles en cultures spécialisées (horticulture, maraîchage, viticulture, arboriculture).

Une attention particulière doit être accordée à ces parcelles stratégiques situées aux alentours du bâtiment d'exploitation qui représentent des parcelles indispensables pour le fonctionnement de l'exploitation. Une diminution de ces surfaces de proximité remet en cause directement la pérennité de la structure (non accès ou difficulté d'accès aux pâtures, obligation d'affouragement à l'étable plus coûteux, ...).

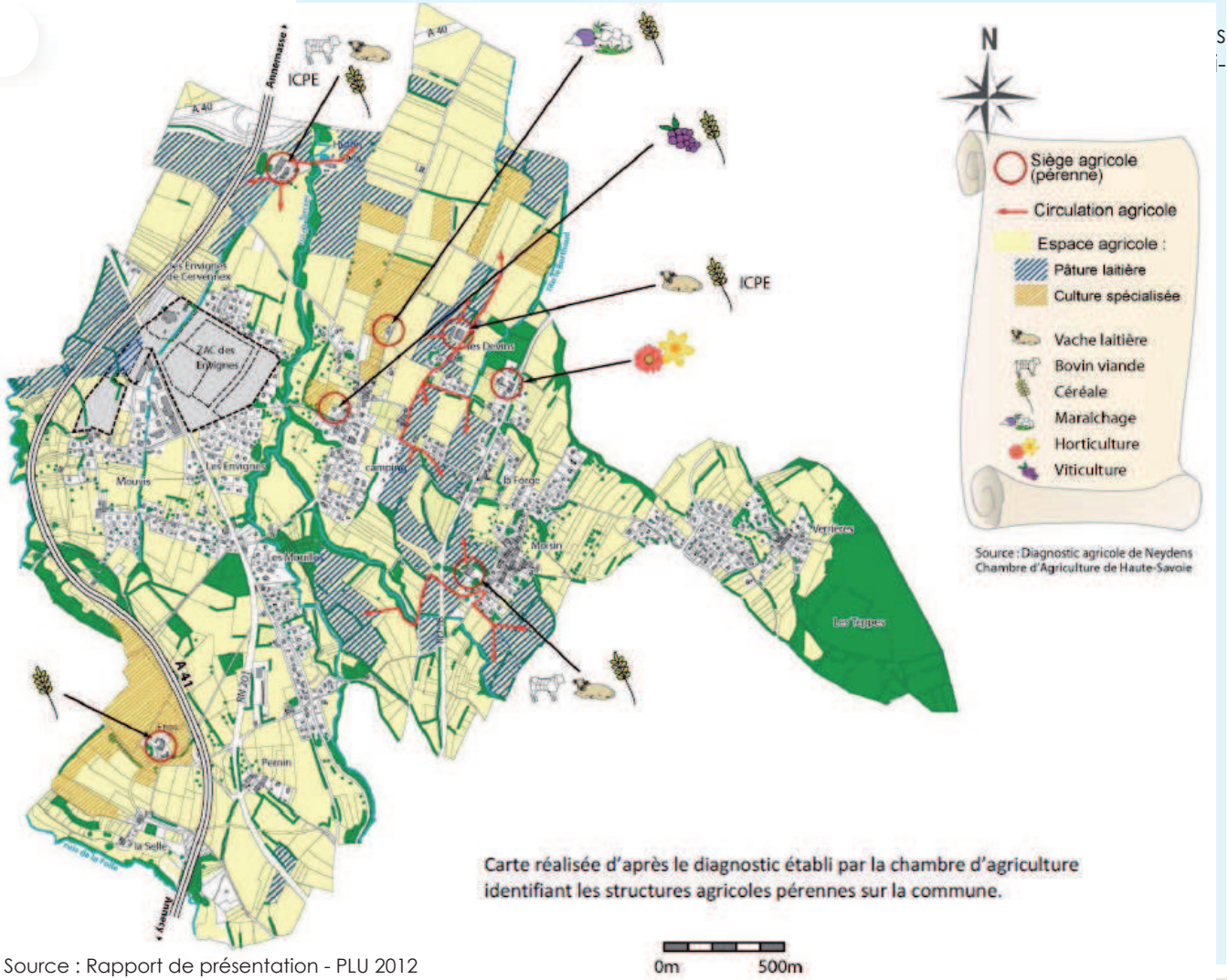

Source : Rapport de présentation - PLU 2012

•2-5- L'activité agricole dans le SCoT

Au-delà de l'objectif de maintien des fonctionnalités inhérentes aux terres agricoles, leur préservation constitue un enjeu majeur du SCoT dans la recherche d'un équilibre avec le développement résidentiel et économique.

Ainsi, le SCoT traduit les enjeux d'aménagement nécessaires au maintien et le développement d'une agriculture durable, tels que définis par la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie :

- La préservation des grands espaces homogènes ;
- La préservation des sites et sièges d'exploitations, avec maintien des angles d'ouvertures directes sur les pâturages, des parcelles de proximité, éléments
indispensables pour assurer la bonne fonctionnalité et le développement des exploitations en évitant le rapprochement de l'urbanisation à proximité ;
- Le maintien des accès et des circulations agricoles pour le bétail et les engins agricoles.

Pour appliquer au mieux ces orientations, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie a classé les terres agricoles du territoire en trois catégories selon trois critères :

- La proximité des espaces par rapport aux sites d'exploitation.
- La taille des tènements agricoles, en tenant compte de leur superficie mais aussi de leur fonctionnalité.
- La qualité des surfaces agricoles, basée sur la valeur agronomique de leurs sols, et leurs pentes - déterminante dans les possibilités de mécanisation, et de leurs expositions.

Ces trois catégories de terres agricoles (très importante, importante, moyennement importante) sont reportées sur la carte « préserver les terres agricoles ».
Le SCoT a pour objectif de préserver les terres agricoles selon ces degrés d'importance.

Classement des terres agricoles
Source : SCoT

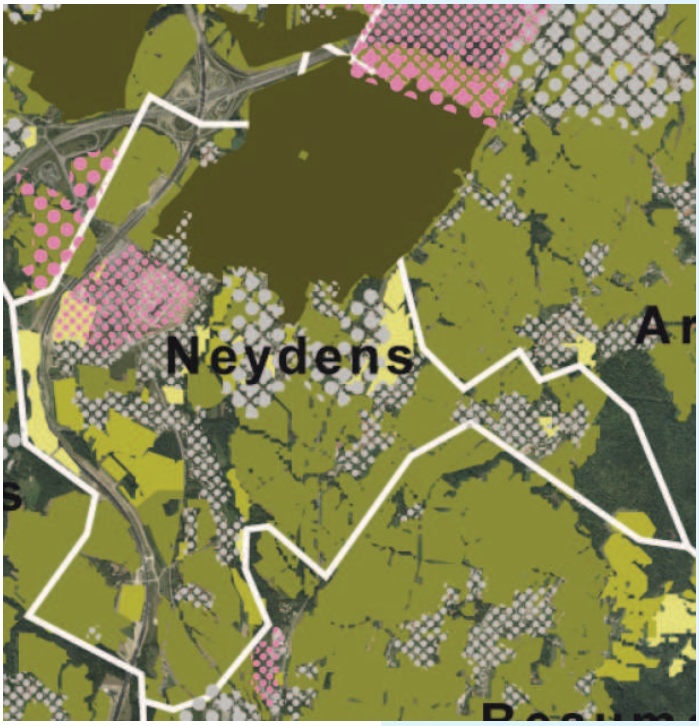

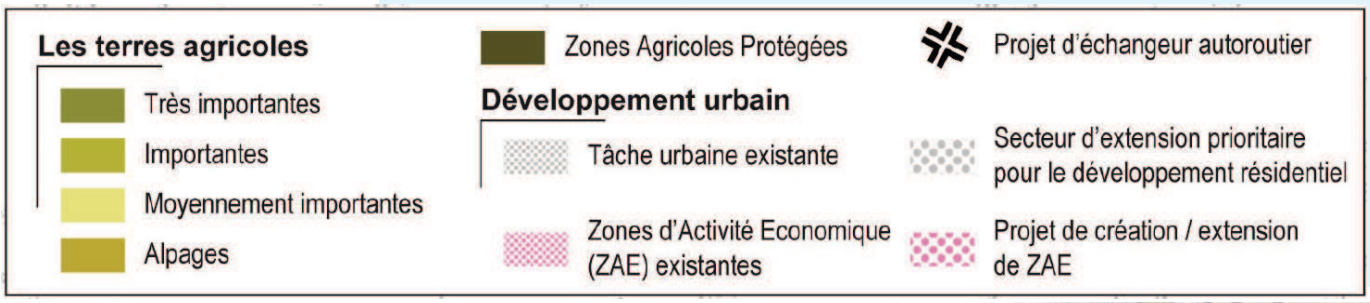

•2-5- La ZAP

Afin de protéger durablement le territoire agricole, une zone agricole protégée a été mise en place par arrêté préfectoral (n°DDEA200 9-236) sur l'ensemble de la plaine agricole concernant Neydens, Archamps, et St Julien en Genevois. Il s'agit par cette ZAP de sauvegarder à long terme les terres à vocation agricole dans un territoire périurbain soumis à de fortes pressions foncières.

Cet espace ne peut donc avoir aucune autre occupation qu'agricole, la ZAP est une servitude qui s'impose au PLU et à toute occupation du sol.

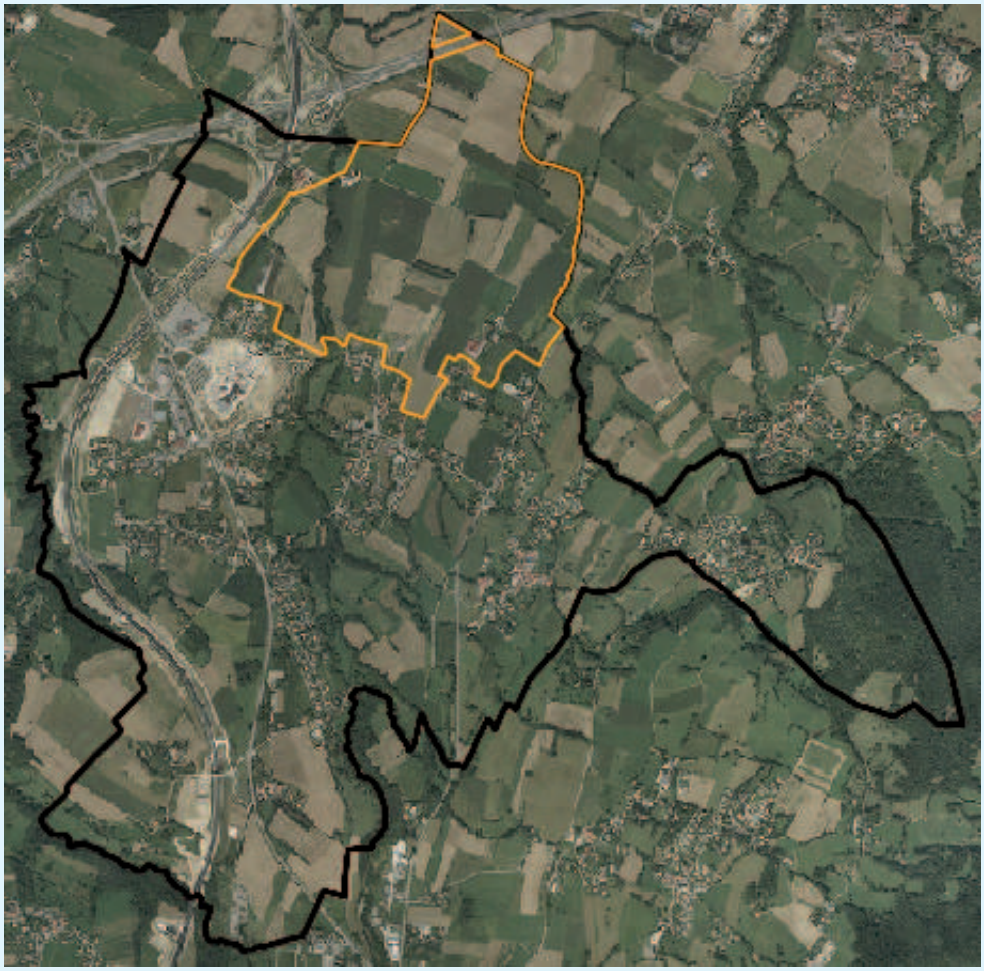

1.5

LES DÉPLACEMENTS

■ 1- LE RÉSEAU VIAIRE

L'accès à la commune s'organise à partir de :

- la RD 1201, véritable épine dorsale Nord/Sud, relie la commune à Cruseilles et continue en descendant dans le Sud du département, la RD 1201 relie aussi au Nord l'Autoroute A 40 permettant soit d'aller en direction de Bellegarde soit en direction d'Annemasse.

- Cette route constitue un axe de transit et de desserte de la commune et supporte un trafic moyen annuel de 19 000 véhicules/jours, dont 4.9 % de poids lourds. (Données 2005- CG 74) ; Ces comptages ont été réalisés avant la mise en service de l'A41 qui devrait soulager les trafics sur la voie départementale.

- la RD 18 dessert également la commune et permet de traverser celle-ci du Sud à l'Est jusqu'en direction d'Annemasse et supporte un trafic routier de 7250 véhicules/ jours ;

- la RD 178 permet de desservir le centre de la commune, c'est-à-dire le bourg et les hameaux.

La liaison autoroutière A 41 entre Saint-Julien-en-Genevois et Villy-le-Pelloux (direction Chambery) a été achevée en 2009, elle permet de relier les bassins genevois et annecien. Cette section autoroutière longue de 19 km, s'inscrit entièrement dans le département de la Haute-Savoie, elle a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les territoires de douze communes de Haute-Savoie, cinq d'entre elles sont situées sur le bassin versant de l'Aire dont Neydens.

L'A40 qui jouxte la commune au Nord la relie à l'agglomération d'Annemasse toute proche.

Ces deux autoroutes desservent directement la commune à partir de l'échangeur situé en limite Nord du territoire communal

■ 2- LES TRANSPORTS EN COMMUN

La commune est desservie par 4 lignes de transport en commune :
- Ligne M : Collonges Sous Salève, Archamps Tecnhopôle, Lathoy et Saint Julien en Genevois (Gare).
- Ligne B : Beaumont - Le Chable, Neydens, Saint Julien
- Ligne D : St-Julien-en-Genevois / Vitam'Parc / Valleiry
- Ligne T72 : Annecy/ Cruseuille/ St Julien / Genève

La commune dispose aussi d'un service à la demande, ProxiGem, qui fonctionne du lundi au vendredi.

En raison des déplacements pendulaires avec Genève, les habitants de Neydens peuvent disposer d'un titre de transport Unireso qui leur permet de se déplacer dans le Grand Genève.

Le Co-voiturage est aussi mis en avant.

■ 3- LE RÉSEAU FERRÉ

La gare la plus proche se trouve à Saint-Julien en Genevois.

■ 4- LES DÉPLACEMENTS DOUX

De nombreux chemins de randonnées traversent le territoire communal et permettent plus globalement de découvrir le territoire et son patrimoine naturel.

Ces chemins sont généralement inscrits en GR (chemins de grande randonnée), mais également au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR), géré par le Conseil Général.

Ainsi la commune est traversé par le GR 65 qui est également inscrit comme PDIPR, au niveau du hameau « les Verrières » jusqu'au lieu dit « En Combe ». D'autres sentiers de randonnées sont balisés sur le territoire communal et irriguent l'ensemble de la commune avec notamment divers circuits de VTT (débutants, randonneurs sportifs et liaisons), des circuits pédestres (découverte et liaisons) et enfin l'itinéraire de St-Jacques de Compostelle situé à l'Est de la commune. La plupart de ces sentiers ne se limitant pas au territoire communal, permettent de découvrir aussi les communes limitrophes.

Identification	Situation/Tracé	Commentaires / projets
Cheminements doux à usage quotidien		
Cheminement doux entre le Chef-lieu et La Forge	Longe le RD 178 sur sa droite dans le sens Chef Lieu - La Forge	- Ouverte aux piétons et cycles non motorisés - Partiellement réalisée jusqu'en limite du camping - Sera terminée après l'achèvement du gros oeuvre des projets immobiliers. - Pourra être doublée partiellement par une voie piétonne l'autre côté de la route qui est déjà réalisée au niveau de « Neydens Villlage ».
Cheminement doux entre le Chef-lieu et Les Mouilles	- Longe la RD 178 sur sa gauche dans le sens Chef-Lieu - Les Mouilles. - Rejoint le passage sous-terrain sous la RD 1201.	- Trottoir piétons existant jusqu'au « nant Clarant » - Sera ouverte aux piétons et cycles non motorisés. - Au niveau du Moulin sa réalisation impliquera un rétrécissement de la route et une circulation alternée avec un sens prioritaire - Pourra être doublée partiellement par une voie piétonne de l'autre côté de la route.

Identification	Situation/Tracé	Commentaires / projets
Voies piétonnes le long de la RD 1201 aux Mouilles	- Bordent de chaque côté la RD 1201 dans sa traversée des Mouilles. - Dans le sens Annecy-Saint-Julien sur le côté droit un trottoir piétons commence au croise-ment avec la RD 178 et se prolonge au-delà de la partie habitée. - Il se prolonge par une voie gravillonnée jus-qu'au tourne à gauche vers Vitam - Continue jusqu'au rond point du Macumba par une voie de déplacements doux située entre la RD1201 et la route qui contourne Vitam - Dans le sens Annecy-Saint-Julien sur le côté gauche un trottoir piétons commence au croisement avec la RD 178 et se prolonge au-delà de la partie habitée.	- Sont actuellement réservés aux piétons. - Pourront être prolongés jusqu'à Vitam. - La question de l'ouverture aux cycles non motorisés se posera
Cheminements doux en projet		
Cheminement doux entre le Chef-lieu et Vitam	- Longera (sur sa gauche ou sur sa droite) le chemin de la Creuse dans le sens Chef lieu - Vitam. - Traversera l'Aire pour rejoindre le centre Vitam.	Sera ouverte aux piétons et cycles non motorisés
Trottoirs		
Trottoirs le long de la RD 18 à La Forge.	- Bordent de chaque côté la RD 18 dans sa traversée de La Forge. - Dans le sens Beaumont Archamps sur le côté droit un trottoir piétons commence au croise-ment avec la route de La Taverne traverse La Forge jusqu'au niveau Nord de la Popriété Verdel. - Dans le sens Beaumont Archamps sur le côté gauche un trottoir piéton commence début du hameau, traverse La Forge jusqu'au ni-veau Nord de la propriété Dupraz	Actuellement réservés aux piétons
Trottoir traversant le hameau de Moisin	- Dans le sens Nord-Sud sur le côté droit un trottoir piétons commence au croisement avec le chemin de Cire - Traverse le hameau et se poursuit jusqu'au virage dans le chemin de la Taverne.	
Cheminements doux inter-communaux		
Chemin de Compostelle GR 65	Son passage sur Neydens commence sur le pont de l'autoroute en venant de Lathoy, il traverse la commune, passe devant le réservoir de Verrières pour continuer sur la commune de Beaumont jusqu'à Compostelle.	- Chemin de randonnée essentiellement piétons mais peut être emprunté en VTT. - Il est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
Portion de la liaison entre Beaumont et Cervonnex	Il part du chemin de Fillinge sur la commune de Beaumont et fini sur le chemin rural qui fait la jonction avec Cervonnex.	La partie finale reste à réaliser (entre les Bonattes et le chemin rural).

Identification	Situation/Tracé	Commentaires / projets
Chemin de Liaison entre le Chef lieu et Lathoy par le Parc d'affaires d'Archamps	Il part de l'Eglise et rejoint le GR 65 après le pont traversant l'autoroute.	
Chemin des Mulets	Il démarre entre la crèche et le Camping La Colombière et rejoint la route de la Côte Debout.	
Chemin de Peau de Chien	Depuis la maison Coulon, ce chemin rural descend pour traverser le Nant Clarant et remonte pour rejoindre la RD 178 au niveau des Acacias.	
Chemin raccordant le chemin de peau de chien et le chemin de l'Epine.	Longe plus ou moins le bief du moulin de la Fouly.	- Ce sentier existe sur la mappe sarde de 1760 - Actuellement embroussaillé et difficilement reconnaissable il mériterait d'être rétabli - En prolongeant le chemin des Mulets et le chemin de Peau de chien il permettrait de continuer sur les chemins de l'Epine, de la Côte Debout et le retour au Chef Lieu par le chemin des mulets.
Boucle depuis le pont de la creuse	- Depuis le Pont de la Creuse elle prend le chemin de «Vers le pont » et se termine « En Saladin ».	- Utilisable par les piétons et VTT - Pourrait passer sous l'autoroute en empruntant le passage des bovins et rejoindre l'ancienne voie qui autrefois permettait d'aller de Neydens à Ternier.
Boucle découverte	Elle part du pont de la Creuse et permet de rejoindre l'aménagement piétons qui longe vers le Nord les bassins de rétention et atteindre le chemin de « Chez Le Clerc ».	
Chemin reliant le carre-four des Mouilles au moulin de Feigères par la Celle		Utilisable par les pié-tons et VTT
Boucle depuis carrefour des Mouilles		
Chemin de la côte Debout		Un aménagement sera nécessaire sur l'accotement du RD 18 entre La Forge et le début de la route de la côte debout.
Chemin reliant Moisin à Pernin		En traversant la RD 1201 en sous-terrain, continuer sur le chemin précédent jusqu'au moulin de Figerais
Chemin des Pessoniers		Ce chemin n'est plus utilisé actuellement. Il mériterait d'être rétabli
Chemin reliant Moisin à Arbigny		Il est connecté sur la commune d'Archamps à un sentier qui remonte jusqu'au hameau de Blécheins.

Identification	Situation/Tracé	Commentaires / projets
Chemin reliant Moisin à Chatillon		Des tronçons de ce chemin sont très boueux. Ils nécessitent des travaux notam-ment sur la commune de Beaumont.
Circuits VTT dans les bois de Verrières		Ils sont entretenus à la charge de la commune par les services de l'ONF.
Sentiers de randonnées dans les bois de Verrières		Répertoriés ou créés en collaboration avec le syndicat du Salève

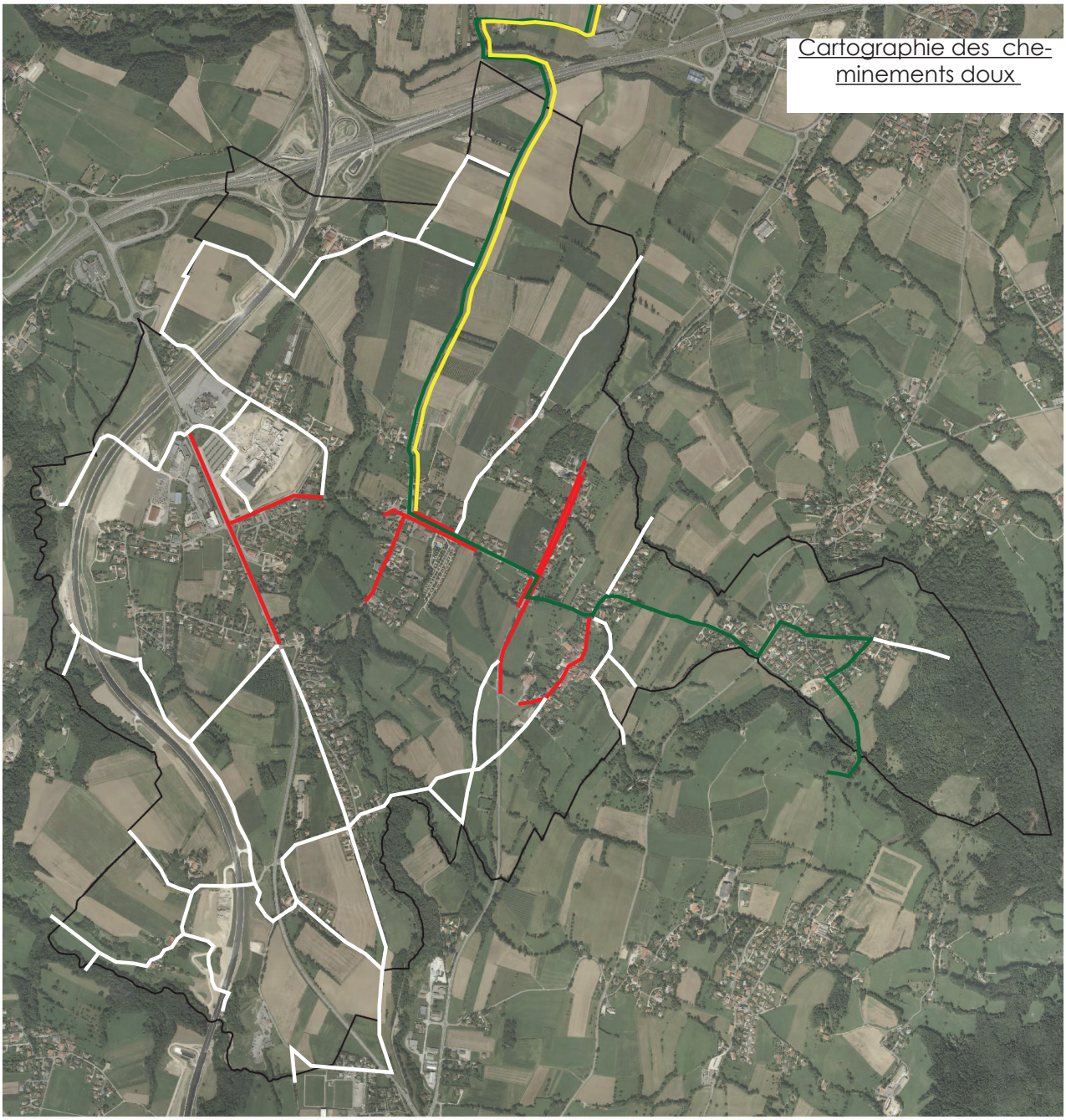

Itinéraire cyclable vers Genève
Itinéraire piéton urbain sur trottoir
Itinéraire piéton de grande randonnée randonnée (GR65)
Itinéraire piéton de petite randonnée

1.6

LES ÉQUIPEMENTS

Le taux d'équipements de la commune est adapté à sa taille.

- Au chef-lieu :

- l'église, et la salle paroissiale,
- la mairie
- la salle polyvalente
- la crèche,

- Quartier du Mouvis :

Deux stades de football et vestiaires.

Ces équipements suffisent aux besoins actuels de la population. Toutefois si le développement urbain devait s'accroître de façon importante dans la décennie à venir, avec notamment l'arrivée de nouvelles populations, des besoins en équipements nouveaux pourraient apparaître.

2ème PARTIE - ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1

LA GESTION DE L'EAU

■ 1- L'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de la commune de Neydens est gérée en régie par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) depuis le 1er janvier 2013, tout comme celle de 9 autres des 17 communes du CCG. Pour les 7 autres communes, sous contrat d'affermage, le fermier poursuit ses missions selon les termes du contrat jusqu'à l'échéance de celui-ci, mais sous la responsabilité de la CCG. Avant cette date, le réseau du CCG servait uniquement à assurer l'alimentation de secours, de complément de 16 des 17 communes de son territoire, dont Neydens.

Le réseau de la CCG :

Il est composé de deux stations de pompage ayant fait l'objet d'arrêtés de déclaration d'utilité publique en date du 11 mars 1994 (trois puits à Crache pour un débit nominal total de 1089 m3/h et un puits à Collonges d'un débit nominal de 60 m3/h), six stations de reprise, 5 réservoirs, et environ 55.6 km de réseau.
Le taux de conformité des analyses effectuées sur l'eau du CCG en 2012 était de 100%. L'eau fournie par le CCG est donc conforme aux exigences réglementaires fixées pour les substances toxiques et indésirables, ainsi que pour les autres paramètres physico-chimiques.

• 1-1- Besoin

- Population

Population totale INSEE 1982	Population totale INSEE 1990	Population totale INSEE 1999	Population totale INSEE 2010	A desservir Horizon 2025
840	958	1 127	1 513	2 500

- Gestion des réseaux

► Mode de gestion

La Communauté de Communes assure la gestion de l'approvisionnement en eau potable.

► Abonnés et consommations

Données générales annuelles de la gestion :

Année	Consommation abonnés (m^3/an)	Nombre d'abonnés
2008	146 250	Environ 1 500

- Établissement d'un ratio de production (en m³/habitant desservi)

- 401 m³ par jour par abonné
- 254 m³ par jour par habitant

- Évaluation des besoins

Besoins	Horizon 2025
En m³/an	277 755

• 1-2- Ressources

L'eau distribuée provient des captages des puits de la Crache et du puits de Collonges pour une production maximale de 27 576 m³/j.

- Points d'eau exploités : 3 ressources propres à la commune

Point d'eau exploité	Débit capté en m3/j	Périmètre de protection
Captage de Moisin	86	DUP du 15/09/1995
Captage des Tattes	35	Aucun
Captage de Sous Grille	112	Aucun

- Qualité des eaux (conclusion des analyses périodiques)

Elle reste conforme aux exigences réglementaires fixées pour les substances toxiques et indésirables, ainsi que pour les autres paramètres physico-chimiques.

• 1-3- Réseau

- Caractéristiques

Les conduites de refoulement et le réseau de distribution, divisé en deux branches, ont une longueur totale de 55.6 km (pour les communes de Beaumont, Feigères, Présilly et Neydens).

La production et la distribution de l'eau potable à Neydens était assurée en régie par la commune, grâce à trois captages, trois réservoirs de stockage, un réseau d'adduction d'environ 4 000 ml, et un réseau de distribution d'environ 27 000 ml . Ces ouvrages sont aujourd'hui exploités par la CCG.

Le réseau de distribution est divisé en trois sous-réseaux :
- Le réseau de Verrières, indépendant ;
- Le réseau « de Moisin », relié au réservoir de Moisin-Casino de Cervonnex ;
- Le réseau « des Eplanes », relié au réservoir de Moisin-Macumba.

Les réseaux de Moisin et des Eplanes sont connectés par 3 liaisons, dont l'une est ouverte en permanence, une hydrovanne Bayard équilibre les débits.
Les canalisations principales d'un diamètre de 150 ou 200 mm assurent un débit instantané de plus de 100m3/h. Un essai réalisé par le SDIS 74 en 2009 a mesuré 340 m3/h à 1 bar (4*PI ouverts) sur le site de Vitam.

- Réservoirs

Le service de distribution est assuré au moyen de 5 réservoirs communautaire d'une capacité totale de 6 000 m³, ainsi que de 33 réservoirs communaux. 3 se situe à Neydens, pour une capacité totale de 750 m³.

- Le réservoir de Moisin d'une capacité de 500 m³ (dont 150 m³ pour la défense incendie).
- Le réservoir des Eplanes d'une capacité de 500 m³ (dont 150 m³ pour la défense incendie).
- Le réservoir de Verrières d'une capacité de 200 m³ (dont 150 m³ pour la défense incendie). Ce réservoir est au maximum de ses capacités en termes d'eau et de défense incendie, et ne pourra donc pas couvrir d'autres urbanisations.

Ils permettent de stocker les eaux des trois captages de la commune :
- Le captage de Moisin, d'une capacité de 86 m³/j, se trouve sur le territoire communal et fait l'objet d'un arrêté de DUP (déclaration d'utilité publique) en date du 15 septembre 1995 ;
- Le captage des Tattes, d'une capacité de 35 m³/j, se trouve sur la commune de Saint-Blaise, et fait l'objet d'un arrêté de DUP (déclaration d'utilité publique) en date du 13 décembre 2012 ;
- Le captage de Sous Grille, d'une capacité de 112 m³/j, se trouve sur la commune de Saint-Blaise, et fait l'objet d'un arrêté de DUP (déclaration d'utilité publique) en date du 13 décembre 2012.

Le laboratoire « Savoie Labo » a effectué 25 prélèvements sur le réseau de production et de distribution de la commune de Neydens au cours de l'année 2011. Leur taux de conformité était de 100%. L'eau fournie par Neydens est donc conforme aux exigences réglementaires fixées pour les substances toxiques et indésirables, ainsi que pour les autres paramètres physico-chimiques.

Chiffres clés des réseaux d'AEP de la commune de Neydens et du CCG
Source : RPQS 2011 de Neydens et RPQS 2012 du CCG

	CCG (chiffres 2012)	Neydens (chiffres 2011)
Nombre d'habitants	36 500	1 528
Volumes produits/prélevés (m³)	863 027	126 936
Volumes vendus (m³)	768 300	264 801 en 2012, 241 963 en 2011
Volumes fournis par la CCG à Neydens	80 849 m³ en 2012, soit 24 % des besoins de la commune ; 188 809 m³ en 2011.	
Volumes distribués (m³)		311 381
Volumes perdus (m³)	94 710, soit 10.98 %	64 418, soit 20.7 %*
Rendement du réseau de distribution	89 %	79 %
Indice linéaire de pertes en réseau	4.91 m³/km/j	6.53 m³/km/j
Taux moyen de renouvellement	0.66 %	223 ml en adduction, 15 ml en distribution

La ressource en eau est donc suffisante pour satisfaire les besoins actuels.

- Le centre Vitam

La consommation journalière importante du centre aquatique Vitam, situé sur la commune de Neydens, nécessite de conserver en permanence un niveau élevé dans les réservoirs des Eplanes et de Moisin. La nuit, le volume produit par les sources est supérieur au volume disponible dans les réservoirs, l'excédent passant par le trop plein est alors rejeté dans le ruisseau.

Cependant, deux fois par an, le centre Vitam vidange ses bassins, avant de les remplir à nouveau, grâce au réseau de distribution de Neydens. Afin d'éviter de vider les réservoirs et d'entraîner des baisses de pression et des manques d'eau sur le réseau qui alimente les habitations aux points hauts de la commune, le centre Vitam doit prévenir à l'avance la CCG, afin qu'elle puisse remplir un bassin réservoir supplémentaire prévu à cet effet.

- Service incendie

Chacun des réservoirs possède une réserve d'incendie de 150 m^3. Seul le secteur des Huffins n'est pas conforme en termes de défense incendie réglementaire (60 m^3/h à 1 bar), mais un étang de 20 000 m3 d'eau destiné à l'irrigation est situé à moins de 200 mètres et peut être utilisé pour la défense incendie.

- Zones à desservir

Les zones à desservir dans le cadre de l'urbanisation prévue par le PLU sont desservies en limite de zone, avec une capacité suffisante pour répondre aux besoins engendrés par les nouveaux développements.

• 1-4- Projets de la CCG et besoins futurs

La CCG va progressivement optimiser l'utilisation de ses ressources (communautaires, et anciennement communales) en fonction des saisons et des besoins du territoire. Les sources devraient ainsi être moins sollicitées l'été, compensées par les nappes, afin de conserver un certain débit dans les rivières.

Le CCG prévoit en outre de réaliser un nouveau forage sur le site de Matailly/ Moissey sur la commune de Vulbens. Ce pompage sera réalisé dans la nappe d'accompagnement du Rhône, contrairement aux captages existants, exploitants les sources et la nappe franco-suisse du Genevois, ainsi que la nappe de Piémont du Salève de Collonges. Il permettra de doubler la production d'eau potable, sécurisant l'alimentation en eau du territoire du CCG et permettant de faire face aux besoins futurs de la collectivité, et donc de Neydens.

Les volumes prélevés dans la nappe du Genevois sont plus importants que sa réalimentation naturelle. Son exploitation fait donc l'objet d'un accord transfrontalier réglé par une convention. Des quotas doivent être respectés par chaque partie bénéficiaire, au-delà, ceux-ci doivent participer financièrement à la réalimentation artificielle de la nappe. De novembre 2011 à no-

vembre 2012, la CCG a prélevé 841 420 m³ dans la nappe du Genevois, soit 210 % de son quota autorisé.

La CCG, suite au transfert de compétence, doit prioriser ses investissements futurs. Ainsi, les élus ont validé le principe d'une mise à jour du SDAEP.

Le réseau d'adduction/distribution de la commune est présenté sur le synoptique disponible en page suivante.

• 1-5- Conclusion

La ressource en eau est suffisante pour satisfaire les besoins actuels et pour les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.

Le réseau est suffisamment dimensionné pour desservir les urbanisations actuelles ainsi que celles prévues par le PLU.

L'ensemble des développements urbains autorisés par le PLU sont prévus avec un assainissement collectif. En conséquence ils n'auront pas d'impact vis-à-vis de la protection de la ressource en eau.

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

RÉSEAU AEP

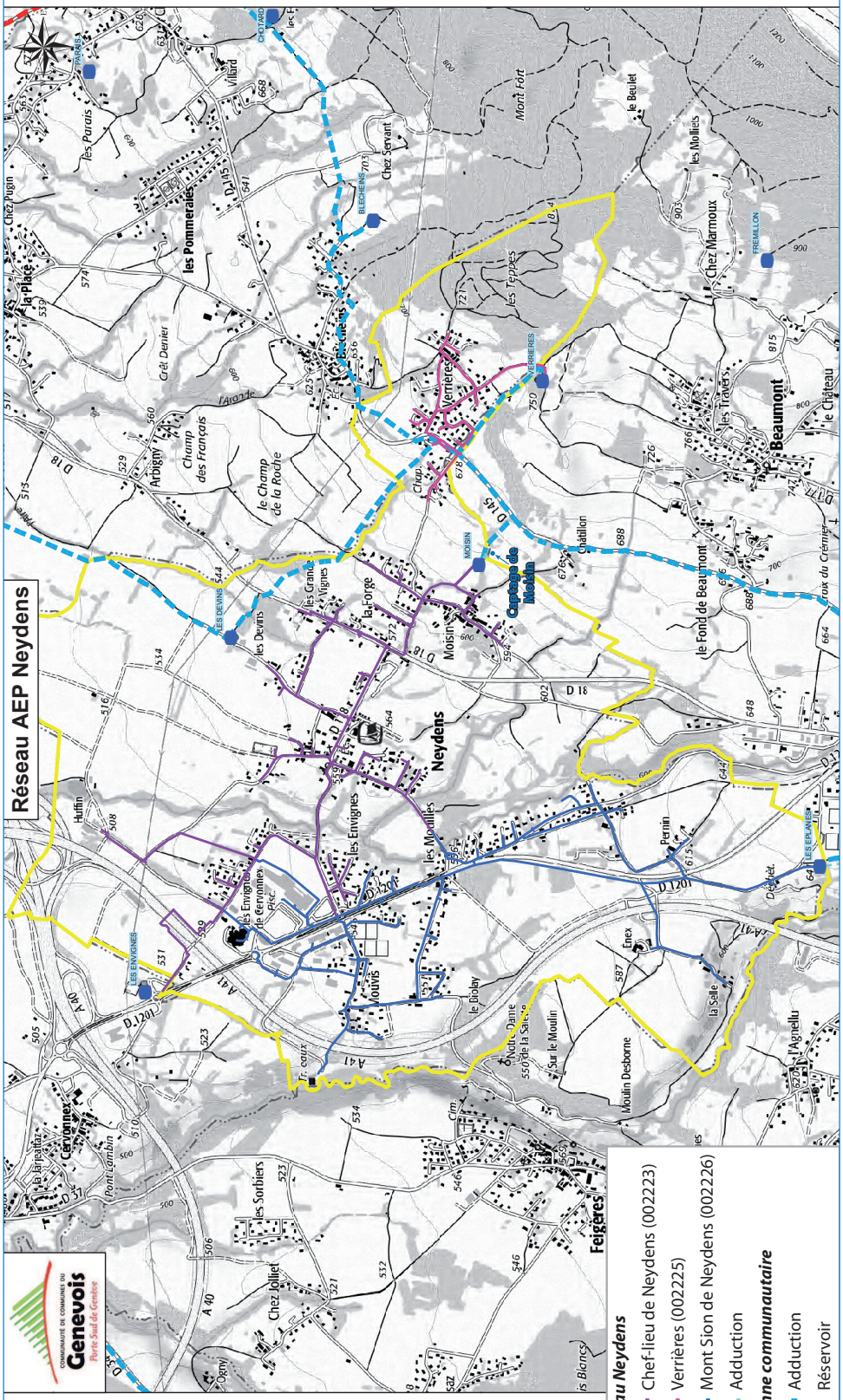
Réseau AEP Neydens
Neydens
Moisin
Captage de Moisin
Verrières
Beaumont
Feigères
Mouvis
Les Envignes
Les Devins
Les Pommerales
Chez Servant
Chez Marmoux
Les Molliets
Le Beulet
Mont Fort
Les Teppes
Le Champ de la Roche
Champ des Français
Arbigny
Grêt Derrier
Les Parais
Villard
Chez Pugin
La Place
Chez Jollet
Les Sorbiers
Cervonnex
Pont Lambin
Huffin
Les Granges Vignes
La Forge
Les Molliles
Le Bioley
Sur le Moulin
Moulin Desborne
Enex
Perrin
Dessaret
Les Travers
Le Fond de Beaumont
Le Château
Croix du Cremier
Châtillon
Chiau
Les Envignes Le Gervonnex
Les Envignes
Les Devins
Les Pommerales
Les Parais
Les Sorbiers
Les Molliles
Les Travers
Les Teppes
Les Molliets
Les Beaumont
Les Verrières
Les Moisin
Les Bleciens
Les Chez Servant

■ 2- L'ASSAINISSEMENT

La CCG assure la compétence assainissement sur les 17 communes de son territoire, dont Neydens depuis le 1er janvier 2003. Le service est exploité en régie depuis le 1er janvier 2010.

Neydens fait partie du sous bassin d'assainissement regroupant les communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly, dont la station d'épuration se trouve à l'est de Neydens. Le réseau, mixte (eaux usées et pluviales sont soit collectées séparément, soit collectées par une seule conduite), de ce sous bassin comprend environ 70,5 km de canalisations, 4 postes de relèvement, et 2 déversoirs d'orages.

La quasi-totalité des habitations (96%) de Neydens sont reliées au réseau d'assainissement collectif. Le nombre d'abonné en 2012 était de 586, pour un volume facturé de 194 248 m3.

Des diagnostics du fonctionnement du système d'assainissement de Beaumont-Neydens-Feigères-Présilly sont en cours. Leurs résultats devraient être connus d'ici la fin de l'année. Ils permettront notamment de fixer les priorités et travaux à réaliser pour assurer l'efficacité et la pérennité du service assainissement sur le territoire de la CCG.

•2-1- Etat actuel

- Couverture du réseau

- Les communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly sont raccordées à la station d'épuration de Neydens, soit un total de 4 950 EH raccordées.
- La quasi-totalité des habitations de Neydens sont reliée au réseau d'assainissement collectif.

→ Industries rattachées au réseau : Fromagerie MASSON, fromagerie BOUCHET, Décharge, MILANORA

- Zone desservie par la réseau

Pour les communes de Beaumont, Feigères, Présilly et Neydens, le réseau est unitaire sur 57.858 km

- Type de réseau

La totalité du réseau est de type mixte.

- Station d'épuration

Le refoulement des effluents des communes de Beaumont, Feigères, Présilly et Neydens est acheminé vers l'usine de dépollution de Neydens. La station est conçue selon le procédé de boues activées et une déshydratation mécanique des boues
La station d'épuration de Neydens, mise en service en 2004, a été conçue pour traiter 7 500 Equivalents Habitants (EH) à un débit de référence de 1650

m3/j. Le nombre d'habitants raccordés sur cette station en 2012 était estimé à 5 630, pour un débit moyen de 2081 m3/j . Les capacités de la station sont actuellement suffisantes en termes de charge polluante. Cependant les débits arrivant sur la station sont très importants et entraînent des difficultés hydrauliques. Ces dernières peuvent être liées à l'introduction d'eaux claires dans le réseau, à la surcharge de temps de pluie, ou à des rejets spécifiques (industriels, agricoles, etc.).
Des difficultés hydrauliques traduisent l'importance du renouvellement des réseaux et du passage en séparatif afin de limiter les entrées d'eaux claires.

En 2012, la station d'épuration de Neydens a produit environs 130 tonnes de matières sèches, épandues ou mises en compost, principalement. Les eaux traitées sont rejetées dans le Nant de la Folle. Le taux de conformité de ces rejets en 2012 était de 100%.

- Assainissement individuel

La gestion de l'assainissement non collectif (ANC) à Neydens est une compétence déléguée au CCG, dont le SPANC (service public d'assainissement non collectif) a été mis en place en janvier 2006. Sur Neydens, l'ANC concerne 10 à 15 bâtiments, situés dans des zones de faible densité d'habitat (voir carte ci-après).
Sur l'ensemble du territoire du CCG, en 2012, le taux de non-conformité des 633 installations contrôlées depuis la création du service était de 80%. Seules 12% des filières ont été considérées comme conformes, et 8 % acceptables.
Sur Neydens, le SPANC du CCG a réalisé 9 diagnostics, dont 8 non conformes et 1 acceptable.

- Gestion des réseaux de la station

La Communauté de Communes gère la STEP.

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

RÉSEAU AEP

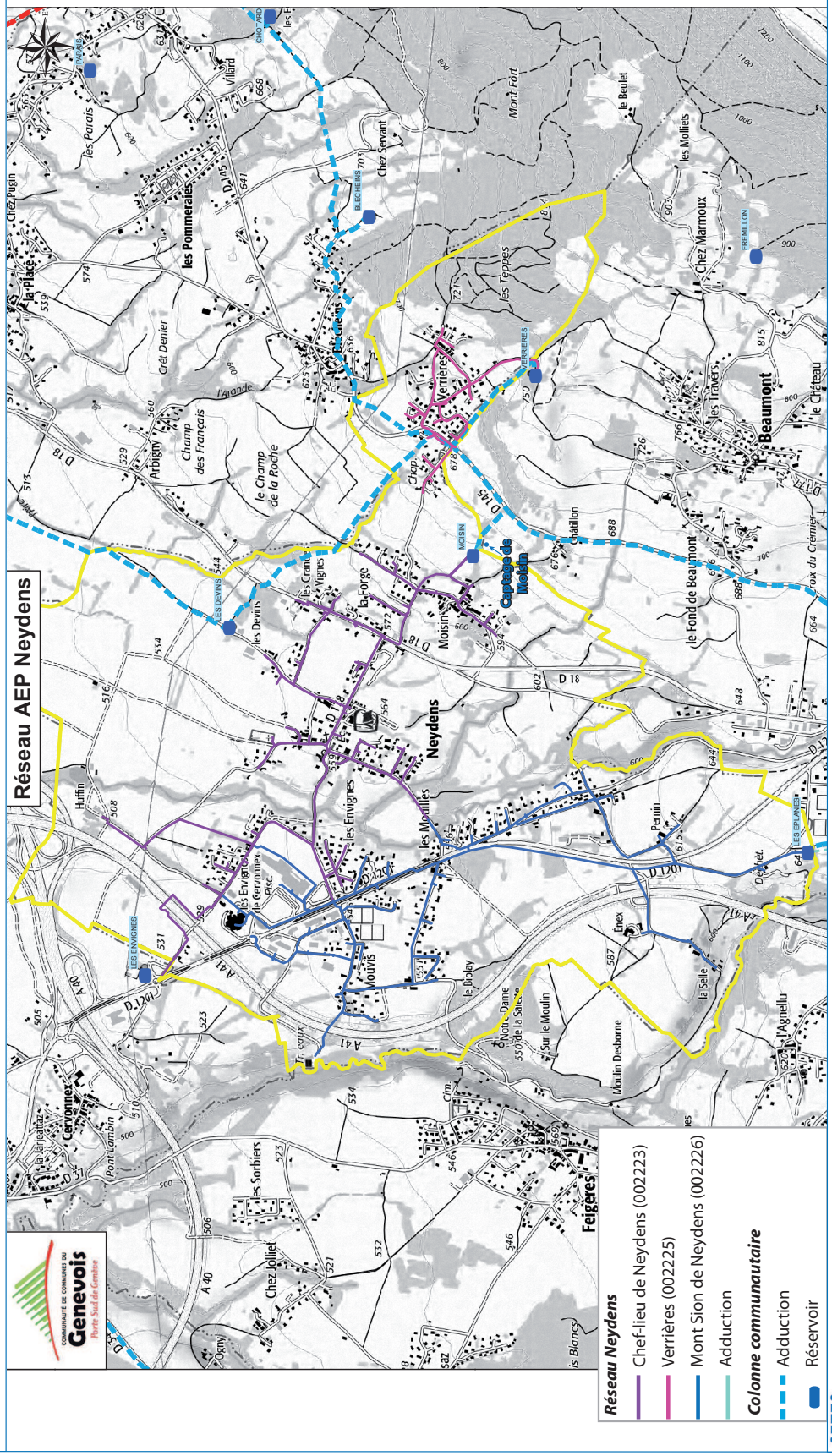

Source : Réseau AEP de la commune de Neydens - Communauté de communes du Genevois

Juillet 2014

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Source : PLU de Neydens - Approuvé en janvier 2012

0 1 km

Juillet 2014

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

•2-2- Réseau futur

Le zonage d'assainissement de Neydens sera établi prochainement par la CCG pour tenir compte des zones à construire retenues au PLU. Il sera alors soumis à enquête publique.

Il tiendra compte entre autres des contraintes de préservation des points de captage, des possibilités d'assainissement autonome, des risques naturels, des perspectives d'évolution de l'urbanisation, et du réalisme financier des travaux à réaliser.

Il précisera la réglementation à suivre pour chaque zone du PLU (assainissement collectif, en attente de l'assainissement collectif, ou assainissement non collectif).

- Conclusion générale

Les capacités de traitement de la station d'épuration sont supérieures au développement prévu sur la commune, capacité de 7 500 eq/hab. pour des besoins estimés de 2400 à 2700 eq/hab. pour Neydens à l'échéance du PLU (hors activités économiques).

■ 3- EAUX PLUVIALES

Chapitre extrait du ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT – VOLET EPSCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ANNEXES SANITAIRES AU PLU – VOLET EP - NICOT - octobre 2016

Un zonage d'assainissement a été réalisé sur la commune par la société NICOT Ingénieurs Conseil en octobre 2016.

Il sera soumis à enquête public en même temps que le PLU.

•3-1- Réseau d'eaux pluviales et exutoires

- Réseaux d'eaux pluviales

L'urbanisation sur la commune de Neydens est assez dispersée, répartie en plusieurs hameaux autour d'un chef-lieu. Les principaux hameaux sont :

•Les Envignes Neydens, La Teppe, la Forge, Verrières…

Le réseau d'eau pluvial est développé sur l'ensemble de la commune. Dans les différents hameaux, il existe quelques tronçons canalisés qui se rejettent aux ruisseaux les plus proches. Les écoulements partout ailleurs, le long des routes, sont collectés par des fossés et orientés vers les ruisseaux les plus proches.

- Exutoires

Les exutoires des différents réseaux d'eaux pluviales et cours d'eau existant sur la commune de Neydens sont le Nant de La Folle, le ruisseau de Ternier…

•3-2- Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales

Pour l'ensemble des surfaces urbanisées et urbanisables de la commune , l'aptitude des sols à l'infiltration est définie au sein de la Carte d'Aptitude des Sols à l'Infiltration des Eaux Pluviales (CASIEP) par un hachurage de la couleur correspondant à la filière de gestion des eaux pluviales à mettre en place.

•3-4- Règles relatives à l'infiltration des eaux pluviales

Le Plan « Zonage de l'assainissement volet Eaux Pluviales - Réglementation » indique sous la forme d'un zonage, les possibilités d'infiltration des eaux pluviales sur le territoire de la commune et le type de dispositif à mettre en oeuvre.

- Secteur VERT :Terrains ayant une bonne aptitude à l'infiltration des eaux.
Dans ces zones, l'infiltration est obligatoire.
- Secteur VERT 2: Terrains moyennement perméables en surface et en profondeur, pente moyenne à faible. Absence de risque lié à l'infiltration (résurgences aval, déstabilisation des terrains,...)
Dans ces zones, l'infiltration est obligatoire avec si nécessaire une sur-verse selon la perméabilité du sol mesurée.
- Secteur ORANGE: Terrains moyennement perméables en surface et en profondeur, pente moyenne. Dans ces zones, l'infiltration doit-être envisagée, mais doit-être confirmée par une étude géo pédologique et hydraulique à la parcelle.
Si l'infiltration est possible, elle est obligatoire (avec ou sans sur-verse).
Si l'infiltration est impossible, un dispositif de rétention étanche des eaux pluviales devra être mis en place.
- Secteur ROUGE Terrains très moyennement perméables en surface et en profondeur, pente moyenne à forte, risques de résurgences aval ou risques naturels, forte densité de l'urbanisation, périmètres de protection de captage. Terrains ayant une mauvaise aptitude à l'infiltration des eaux.
Dans ces zones, l'infiltration est interdite.

•3-5- Objectifs du SCoT en matière de gestion des eaux pluviales

Pour les nouvelles constructions, le SCoT demande la mise en place d'un zonage pluvial avec les objectifs suivants :

- Limiter l'imperméabilisation.
- Infiltrer autant que possible les eaux pluviales, sous réserve de ne pas aggraver le risque de glissement de terrain.
- Limiter les rejets à 5 l/s/ha dans le bassin versant Aire et Drize et à 15 l/s/ha dans le bassin versant Laire et petits affluents du Rhône avec débordement admis tous les 10 ans pour les deux bassins.

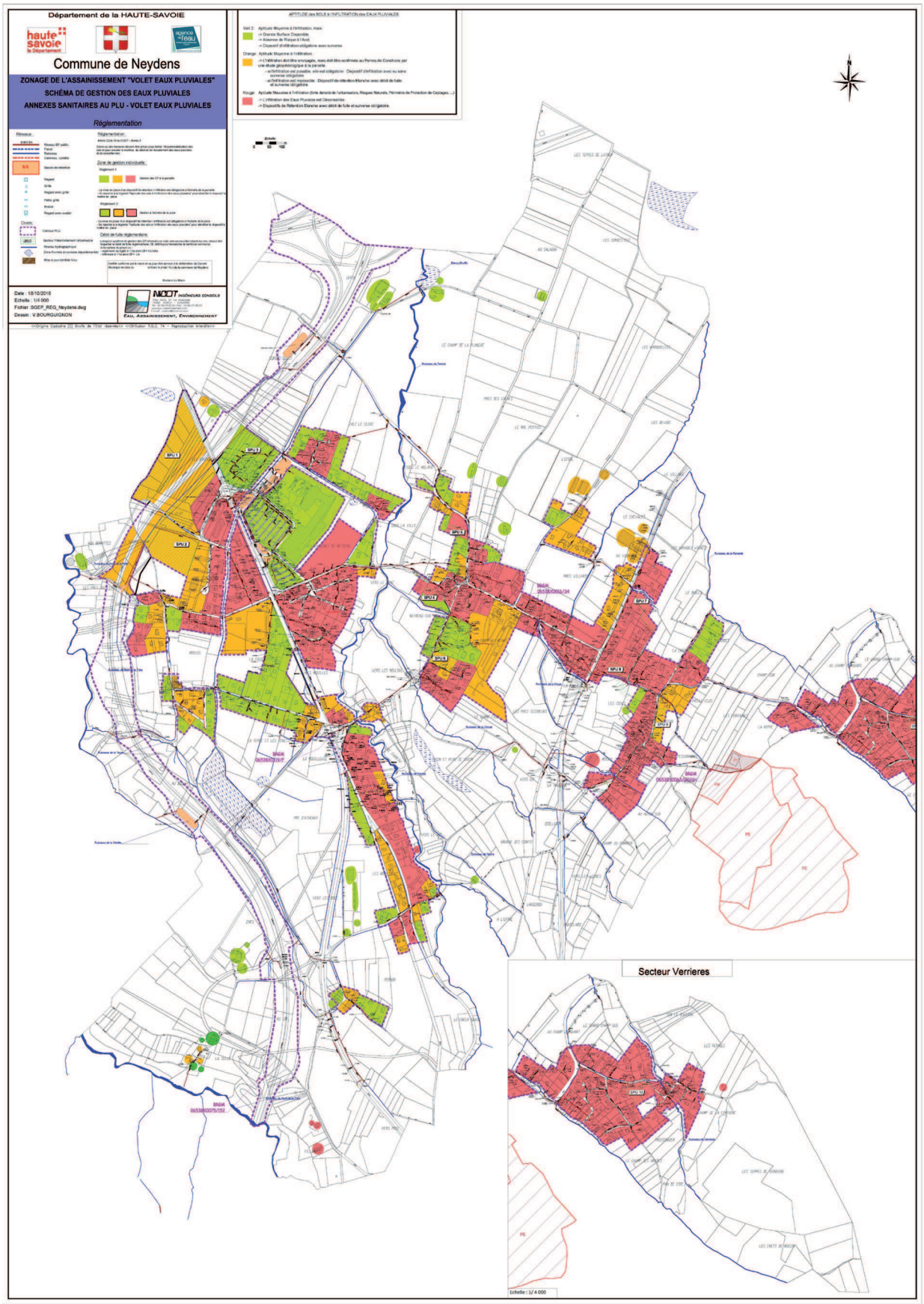
Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de Neydens
ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"
SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES
Réglementation
Date : 18/10/2016
Echelle : 1/4 000
Fichier :SGEP_REG_Neydens.dwg
Dessin : V.BOURGUIGNON
Eau, Assainissement, Environnement
Secteur Verrieres
Echelle : 1/ 4 000

2.2

LA GESTION DES DÉCHETS

■ 1- ORGANISATION GÉNÉRALE

Les Ordures ménagères sont collectées par la Communauté de Commune du Genevois, puis transférées par train à l'usine d'incinération du SIDEFAGE à Bellegarde.

• Lieux de dépôt des déchets

2 déchèteries existent sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois. L'une est située à Vulbens et dessert 10 000 habitants environs, la seconde est localisée à Neydens et dessert une population de 20 000 habitants.

La déchèterie de Neydens est ouverte du Lundi au Samedi, de 9h à 18h (de mars à octobre) et de 9h à 17h30 de novembre à février.

■ 2- LA COLLECTE

Sur la commune de Neydens, il existe deux types de collecte :

- La collecte « classique » : en porte à porte, sauf dans certains lotissements où cela n'est pas possible.
- La collecte sélective : des « points verts » pour le tri sélectif sont mis en place et gérés par le SIDEFAGE dans la commune. Ils permettent de récolter et recycler les bouteilles de verre, de plastique et d'aluminium, le carton et le papier.

Fréquence de collecte :
- Pour les ordures ménagères, elle s'effectue 1 fois par semaine (sauf pour la crèche, 2 passages par semaine)

Les tonnages estimés pour la déchèterie de Neydens
- Ordures ménagères et encombrants pour la CCG : 11 753.37 tonnes en 2008.

Tri sélectif en 2008		
Déchets	**Tonnage**	**Kg / habitant**
Papiers-cartons		45,79
Bouteilles plastiques et boites métalliques		4,62
Verre		37,92
Ferraille	722,19	
Déchets verts	2 322,42	
Laine de verre	70,50	
Gravats	1 821,79	
Batterie/pneu	36,79	
Bois	1 039,46	

2.3

LES ÉCOSYSTÈMES ET MILIEUX NATURELS

Source : Evaluation environnementale - SETIS - 2016

■ 1- CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET CLIMATOLOGIQUE

• 1-1- Topographie et géographie

La commune de Neydens, d'une superficie de 696 ha, s'implante à une altitude moyenne de 560 mètres, au nord-ouest de la Haute-Savoie, au pied du Mont-Salève.

Le dénivelé maximum est de 380 mètres, avec un point bas à 503 m, au niveau du lieu-dit « Huffin », en limite nord de la commune, et un point culminant à 880 m, vers le hameau des « Verrières », au pied du Mont Salève, au sud-ouest de Neydens.

La commune se situe dans la plaine Lémanique, entre le Jura, au nord-ouest, et les Alpes, à l'est. Elle est délimitée au nord par l'autoroute A40 et la commune de Saint-Julien-en-Genevois, à l'ouest par la commune de Feigères, au sud par Baumont-le-Chable, et à l'est par Archamps.

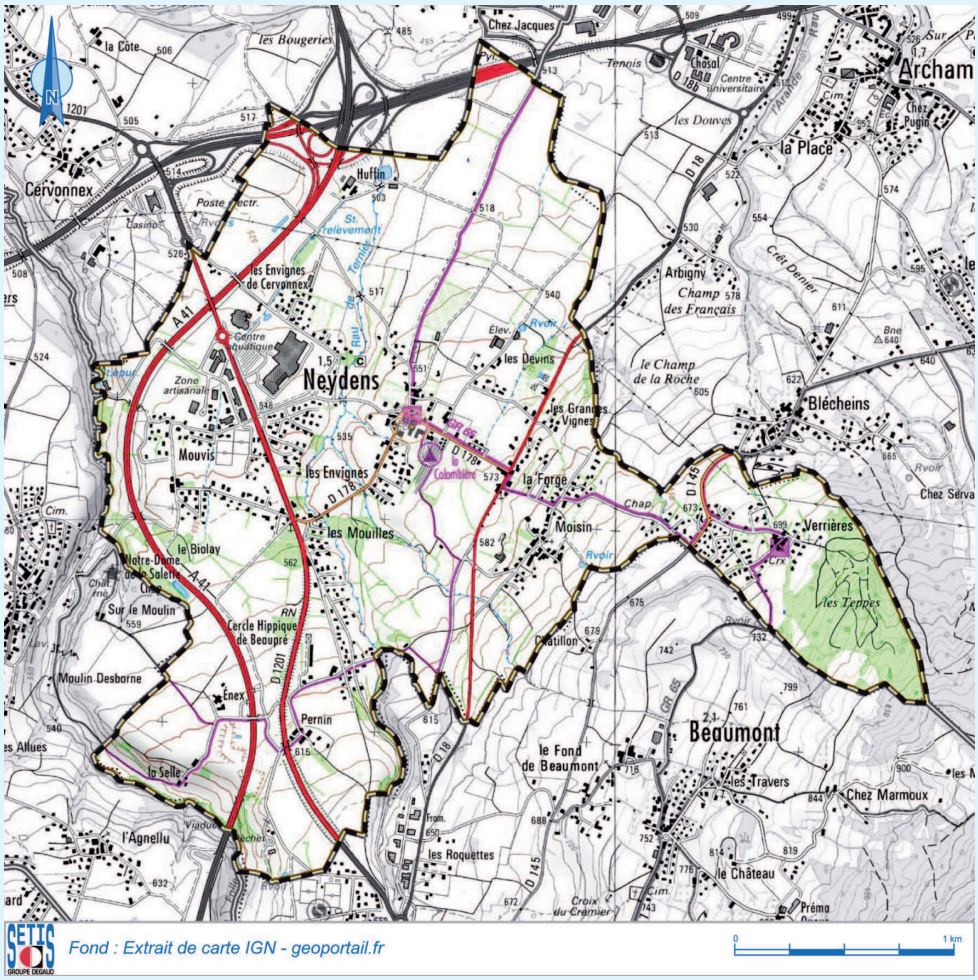

Neydens est constituée par deux unités morphologiques principales :

- A l'ouest, un plateau, au fond duquel coule le Rau de Ternier, et dont l'altitude augmente du nord au sud. Il accueille le bourg, des hameaux et une plaine agricole, au nord ;
- A l'est, un coteau, sur les contreforts du Mont Salève, avec un hameau bordé par une forêt, en partie haute du territoire.

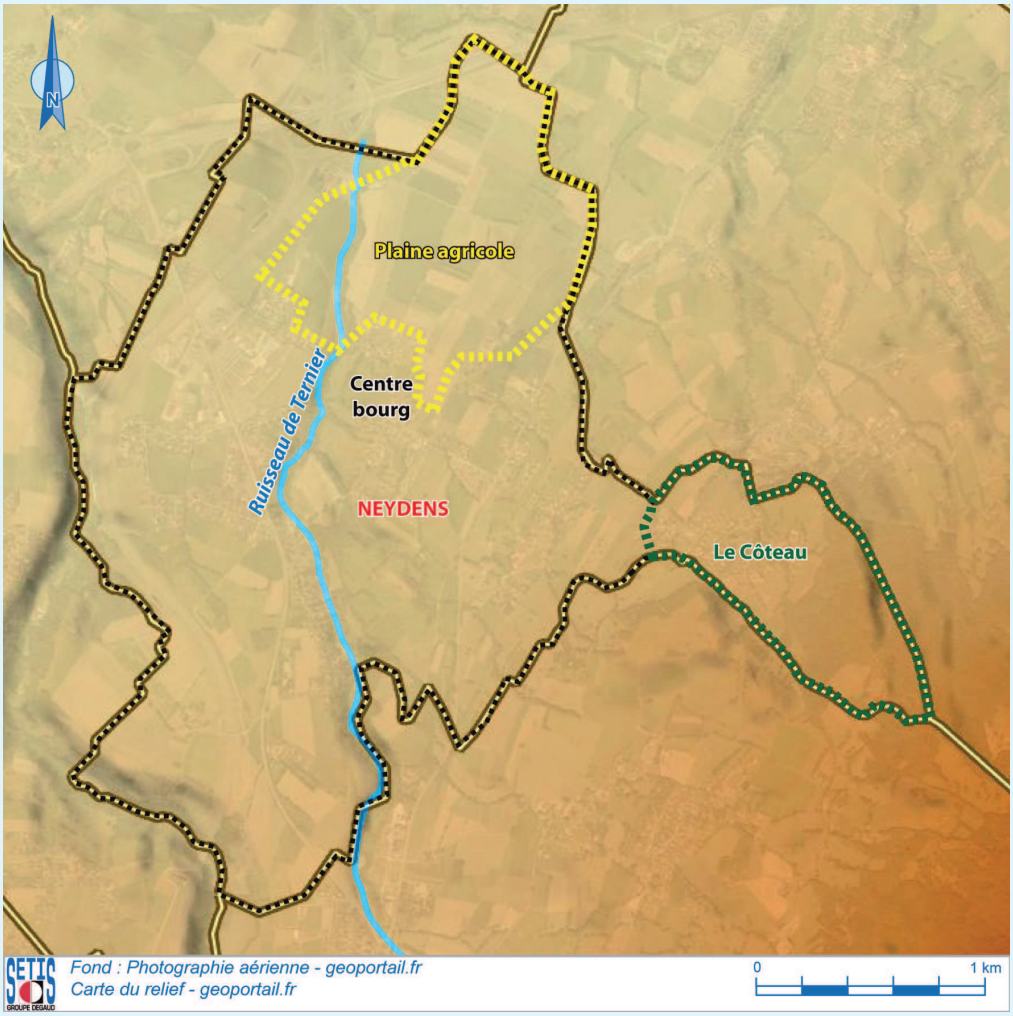

• 1-2- Climatologie

L'analyse climatologique a été réalisée à partir des statistiques observées entre 1981 et 2010 sur la station météorologique de l'aéroport de Genève-Cointrin, située à environ 13 km au nord de la commune, dans un contexte géographique comparable à celui de Neydens. Elle apparaît comme la station la plus représentative des paramètres climatologiques du secteur étudié.

Le territoire communal se caractérise par un climat de type continental à influence montagnarde.

- 1-2-1- Précipitations

Le cumul des hauteurs moyennes annuelles est évalué à 1005 mm, selon les données de la station de référence

Précipitations : Hauteurs moyennes mensuelles (mm)	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
	76	68	70	72	84	92	79	82	100	105	88	90	1005

Les moyennes mensuelles fluctuent de 25% maximum autour de la valeur moyenne de 85 mm, les pluies sont régulières. L'été, les épisodes orageux sont fréquents et peuvent être localement d'une extrême violence.

Les jours avec 1 cm ou plus de neige fraîche sont répartis de novembre à avril.

Le Lac Léman est à l'origine d'un microclimat qui touche l'ensemble du Bassin Genevois, où se situe Neydens. Ce microclimat entraîne des brouillards fréquents et persistants en automne et en hiver. La commune de Neydens connaît donc un climat humide, avec un enneigement réduit.

- 1-2-2- Température

La température moyenne est de 10.5°C, selon les données de la station de référence. La répartition des températures moyennes mensuelles est la suivante (en °C) :

Températures moyennes mensuelles (°c)	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	1,5	2,5	6,2	9,7	14,2	17,7	20,2	19,5	15,4	11,1	5,5	2,6

L'amplitude maximale des températures s'élève en moyenne à 18.7°C, entre le mois de juillet et le mois de janvier.

La répartition saisonnière est la suivante :

Hiver : 2.2°C Printemps : 10°C Eté : 19.1°C Automne : 10.7°C

- 1-2-3- Vents

La vitesse moyenne annuelle du vent à Genève-Cointrin est de 2.4 m/s. Elle oscille entre 2 m/s en août et 2.9 m/s en mars. Les vents soufflent principalement de l'ouest-sudouest et de l'est-nord-est et sont fortement influencés par le relief local.

■ 2- GÉOLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

•2-1- Géologie

La commune de Neydens est située dans la plaine molassique du genevois, au pied du Mont Salève. Le sous-sol local est composé de dépôts morainiques würmiens, liés au retrait des glaciers au cours de la dernière glaciation du quaternaire (würm).

Selon les cartes géologiques de Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse (BRGM), les formations morainiques sont caractérisées par les faciès Gy2 et Gy3, respectivement moraines du Mont de Sion, du Jura, et moraines de Sergy, Lathoy, Neydens, Reculet. Ce sont donc essentiellement des moraines dites rhodaniennes, issues du recul du glacier du Rhône, à matrice argilo-sablo-graveleuse gris sombre à noire abondante. Celle-ci intègre des éléments essentiellement roulés, surtout calcaires puis gréseux, de taille en général inférieure à 0.3 m.

Des formations de faciès type GLy1 et 3 peuvent être rencontrés sur une partie des terrains, principalement au sud de la commune. Il s'agit d'alluvions glacio-lacustres essentiellement de fond, argileuses, limoneuses à sableuses, d'épaisseur variable. Une partie de ces alluvions présentent un faciès superficiel, et sont constituées de galets et graviers, parfois de blocs, dans une matrice sablo-graveleuse généralement pas ou peu limoneuse.

A noter également la présence de petites enclaves de terrains à faciès :
- C : Colluvions : Mélange de produits de décomposition du substrat (limons plus ou moins sableux et argileux de couleur brun clair) et de cailloutis calcaires ;
- X : Dépôts anthropiques, remblais ;
- FGy8 : alluvions fluvio-glaciaires de l'étape 8 de la déglaciation. Ces formations sont constituées de cailloutis à galets de taille variable, bien arrondis, dans une matrice sablo-graveleuse grossière souvent limoneuse, contenant parfois des blocs.

Enfin, le sol de la partie sud-est de la commune, située sur le coteau du Mont Salève, présente des faciès différents du reste du territoire. Les colluvions y sont beaucoup plus répandues, et accompagnées de terrains tassés (ET), de terrains glissés stabilisés (EG), et de marnes et grès bariolés (g2). La composition de ces sols entraîne des risques de glissements de terrains, développés au paragraphe 4.4.

•2-2- Pollutions des sols

La consultation des banques de données BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) et BASIAS (Inventaire national d'anciens sites industriels et d'activités de service) ne révèle la présence d'aucun site pollué au droit de la commune de Neydens.

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

CARTE GÉOLOGIQUE

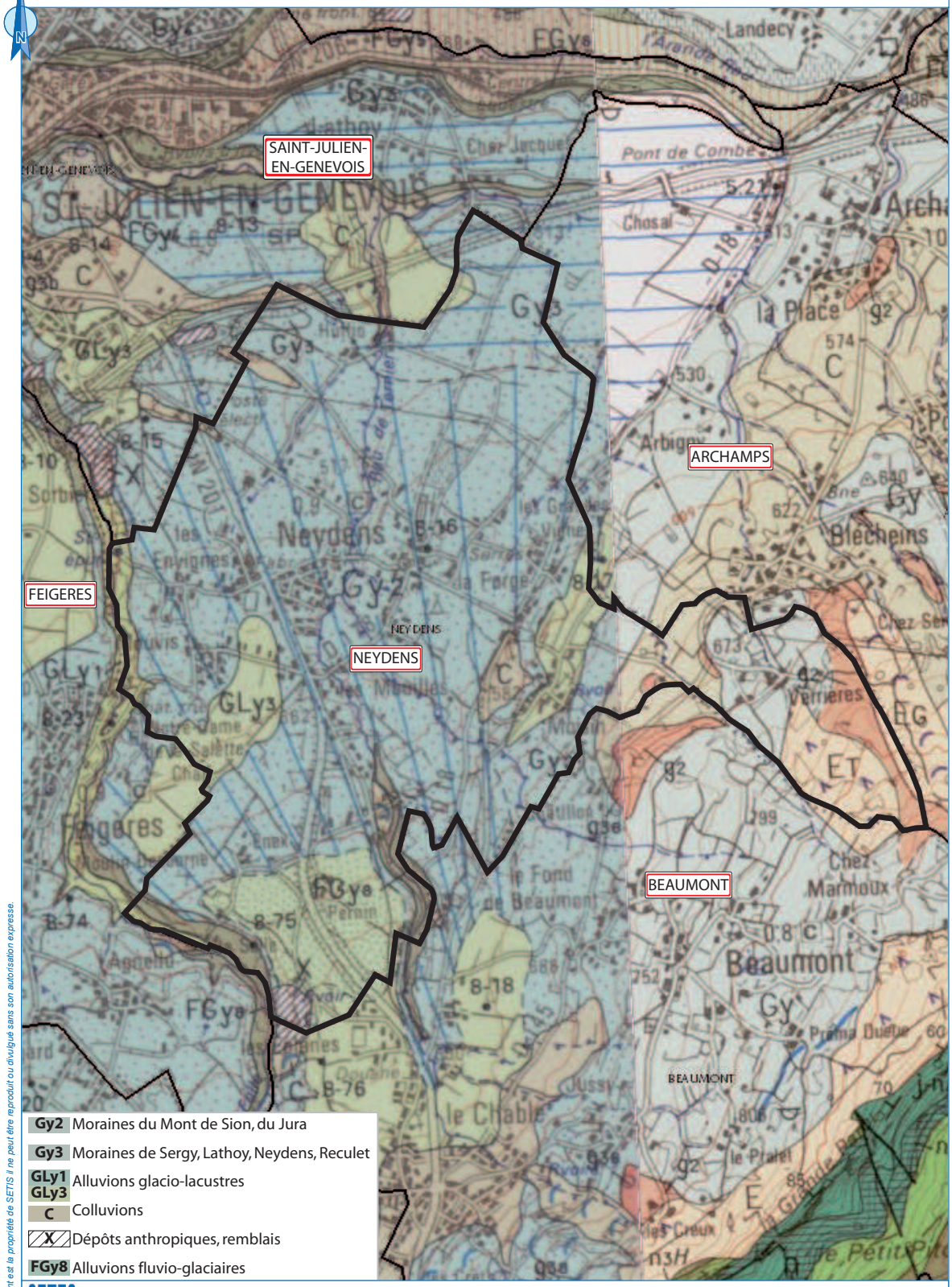

SETIS GROUPE DEGAUD Fond : Extrait de carte géologique - infoterre.brgm.fr

1/25 000 0 1 km

Juillet 2014

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

•2-3- Hydrogéologie

La commune de Neydens est située sur l'aquifère du domaine sédimentaire du genevois (molasses et formations quaternaires). La molasse tertiaire de cette formation n'est pas aquifère, sauf très localement, au contact du quaternaire. Les formations quaternaires würmiennes ou post-würmiennes sont composées d'une alternance de niveaux à dominante argileuse ou sablo-graveleuse. Les zones potentiellement aquifères s'ordonnent suivant des sillons dont la morphologie dépend des phases de retrait du glacier rhodanien et/ou de glaciers plus locaux. Les prospections géophysiques sur le domaine ont recoupé plusieurs dizaines de ces structures, dont certaines sont localement aquifères.

Ces zones aquifères, généralement libres, sont alimentées majoritairement par l'infiltration des eaux pluviales et/ou par les cours d'eau locaux (hormis en période de hautes eaux au cours de laquelle les cours d'eau drainent les aquifères). En bordure des massifs calcaires (dont le Mont Salève), une alimentation par le karst est possible, mais non prouvée. L'alimentation est évaluée à 500 mm/an. Ces aquifères présentent de faibles réserves. Les niveaux de nappe sont très variables, allant d'affleurants (zones de sources) à très profonds (plus de 30 m par endroit, suivant la topographie). Il en va de même pour les perméabilités, fluctuant, dans les formations à dominante sablograveleuse, entre 10-3 et 10-6 m/s, selon la proportion de matériaux fins.

Les aquifères locaux sont exploités principalement pour l'adduction en eau potable. Le captage d'alimentation en eau potable de Moisin est situé sur la commune de Neydens, les périmètres s'étendant principalement sur la commune voisine de Beaumont. Par ailleurs les captages de Ternier sont situés en aval de Neydens, sur la commune de St julien en genevois. L'abandon des captages de Ternier est en cours, dans le cadre des travaux réalisés par la CCG (cf. § Alimentation en eau potable). Cependant, à l'étiage, les sources de versant (en moyenne 50 % des prélèvements dans la masse d'eau) qui alimentent les petites collectivités locales sont souvent dans une situation critique. Ces communes font alors appel aux ressources de la Communauté de Communes du Genevois, issues notamment de la nappe profonde du Genevois.

Sur la zone d'alimentation des aquifères du domaine sédimentaire du genevois, les cultures sont principalement extensives (céréales, dont maïs). Les agriculteurs produisent également des plantes fourragères, et disposent de quelques vergers. Près de 30% de la surface combinée de ces aquifères est jugée fortement vulnérable, à cause de la faible épaisseur ou de la nature graveleuse de la zone non saturée. Des pollutions azotées ont été relevées sur certains points (20% des captages présentent des taux supérieurs à 25 mg/l), mais la concentration moyenne en azote dans les nappes exploitées reste inférieure à 10 mg/l. L'eau issue de ces aquifères est de type bicarbonatée calcique et magnésienne, relativement dure. Sa qualité est globalement bonne.

Vers le nord et le nord-ouest, les aquifères du domaine sédimentaire du genevois contribuent à l'alimentation de la nappe «profonde» du Genevois.

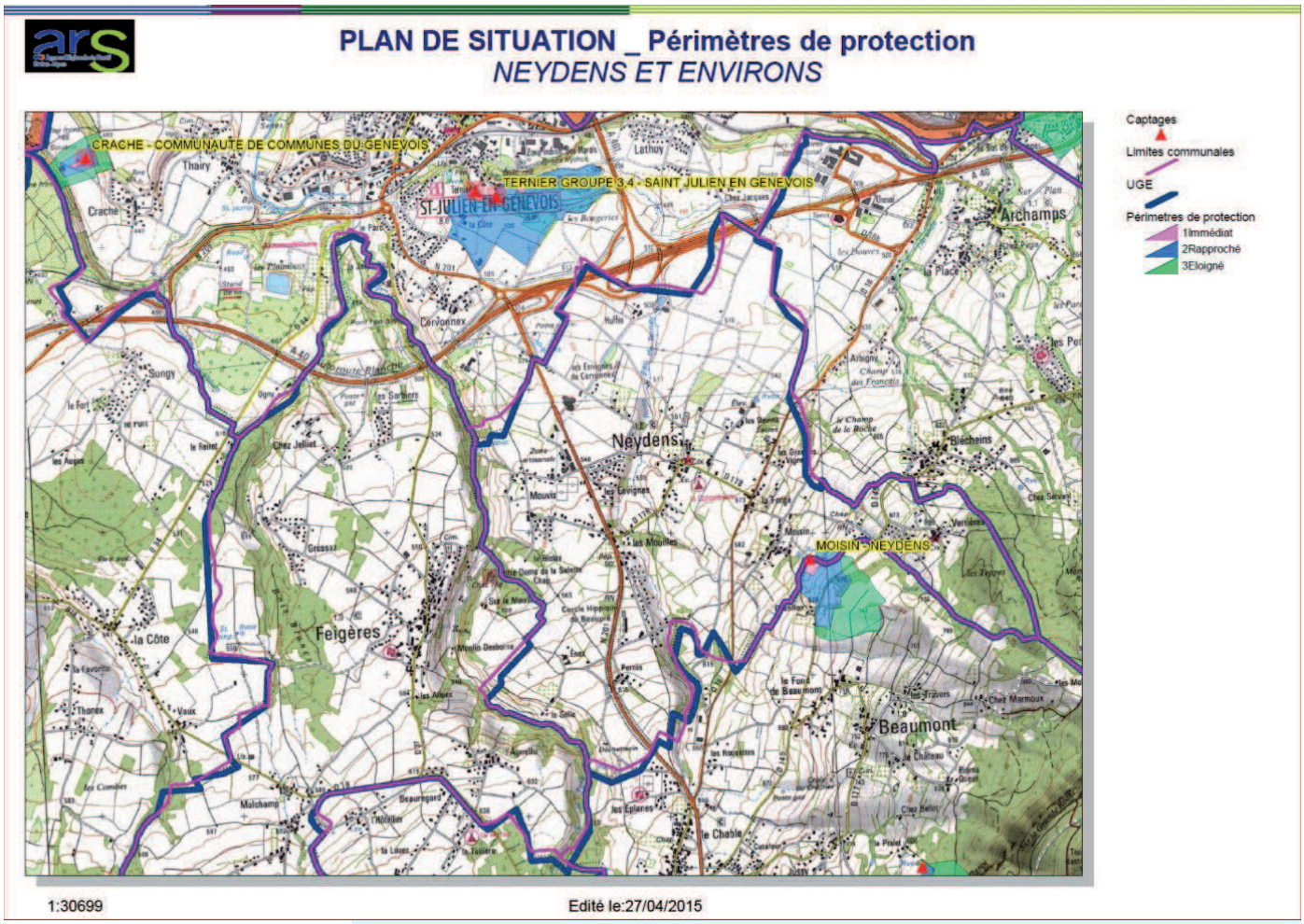

Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection associés - ARS

■ 3- HYDROGRAPHIE

Neydens est traversée par quatre cours d'eau principaux, disposants chacun d'un chevelu d'affluents. L'ensemble de ces cours d'eau conflue à l'aval de la commune pour former l'Aire.

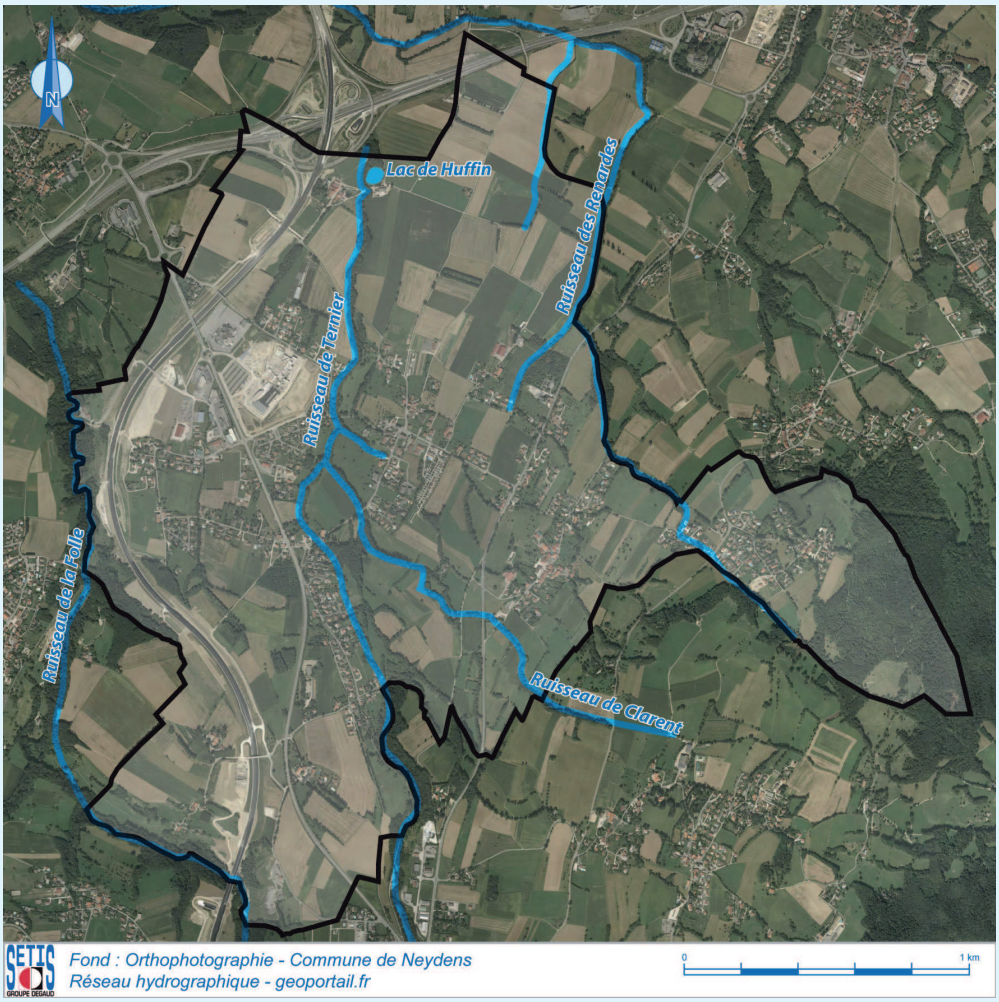

•3-1- L'Aire

- Généralités

L'Aire prend sa source au pied du Salève, et se jette dans l'Arve, après avoir parcourus environ 11 km. Il ne prend son nom qu'à Saint-Julien-en-Genevois, après la confluence de plusieurs affluents, dont le Ruisseau du Ternier, les ruisseaux (ou Nants) de la Folle, des Renardes, et l'Arande. Après Saint-Julien-en-Genevois, l'Aire est en partie canalisée, puis enterrée dans sa partie aval.

- Débits

L'Aire présente un régime hydrologique de type pluvial. La présence du Mont Salève en tête de bassin versant ajoute toutefois une composante nivale.
La station hydrologique la plus proche de Neydens est celle de Saint Julien en Genevois, au nord de la commune.
Au niveau de cette station, l'Aire draine un bassin versant d'environ 40.1 km² et son débit moyen est de 0.663 m3/s.

Débits moyens mensuels de l'Aire à la station de Saint-Julien-en-Genevois entre 1978 et 2014

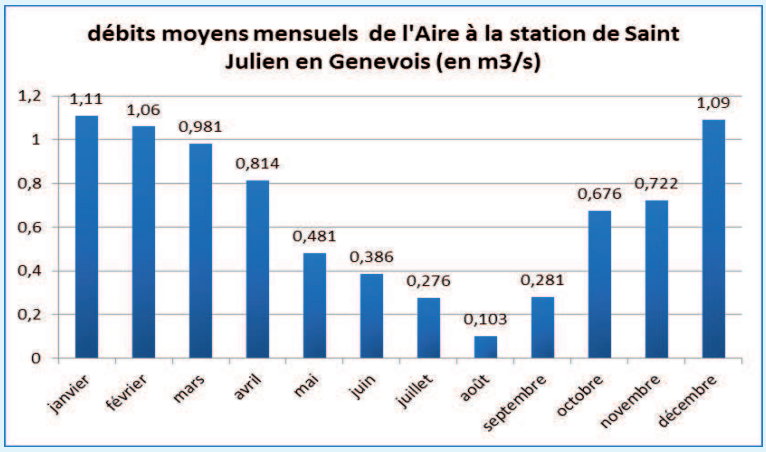

Débit d'étiage : Les débits d'étiage sont caractérisés par le QMNA : débit moyen mensuel le plus faible de l'année, estimé à la fréquence biennale ou quinquennale sèche. Ce débit est le seuil au-dessous duquel le débit du cours d'eau, exprimé en valeurs moyennes mensuelles, descend une année sur deux ou sur cinq.

Fréquence	QMNA (m³/s)
Biennale	0,047
Quinquennale sèche	0,024

En période d'étiage, l'Aire présente donc des débits très faibles, voire des assecs, entre Saint Julien et Lully. Cela est dû aux faibles débits d'étiages des sources du Mont Salève, mais aussi aux prélèvements (agricoles et destinés à l'AEP), couplés à une zone d'infiltration vers la nappe superficielle. A l'aval de Lully, une partie des eaux souterraines est restituée à l'Aire, améliorant les débits d'étiage[1] .

Débits de crues : Les débits de crue sont exprimés en fonction de leur fréquence d'occurrence, c'est à dire de la période moyenne séparant deux évènements de cette intensité. QIX représente le débit instantané maximal estimé pour une fréquence de retour donnée.

Fréquence	QIX (m³/s)
Biennale	19
Quinquennale	24
Décennale	28
Vicennale	31
Cinquantennale	35
Centennale	Non calculé

1 Etude de la qualité des rivières genevoises- L'Aire et ses affluents : Etat 2010 et évolution depuis 1999, République et Canton de Genève-Département de l'intérieur et de la mobilité-Direction générale de l'eau-Service de l'écologie de l'eau (SECOE)

- Qualité

La station de mesure de Saint-Julien-en-Genevois, située à l'aval de Neydens, est la plus proche et la plus représentative de la qualité de l'eau des affluents de l'Aire au droit de la commune.

Sur la période 2008-2016, la qualité des eaux de l'Aire se caractérise par :
- un état chimique alternant entre bon et mauvais selon les années. Les nutriments (azote et phosphates) sont présents dans des concentrations importantes, ce qui peut entraîner des phénomènes d'eutrophisation ;
- un état écologique médiocre à moyen.

•3-2- Le ruisseau des Renardes/Nant Berthoux

Ce ruisseau, ou Nant, qui conflue avec le ruisseau de Ternier, affluent de l'Aire, au nord de Neydens, prend sa source à Beaumont, sur le piémont du Mont Salève.
Ce ruisseau et ses affluents disposent de plusieurs noms, en fonction des communes et des sources. Le Nant de Bartoux/Berthoux (appelé sur certaines cartes ruisseau des Renardes), possède deux affluents, le ruisseau des Renardes (ou La Forge) et le ruisseau de Blecheins. Le ruisseau des Renardes dispose d'un affluent, le ruisseau des Crottes.
Selon l'agence de l'eau, le cours d'eau est identifié sous le nom de Nant de Bartoux, et dispose d'un affluant, le ru de La Forge (0.6 km). Il s'écoule sur 5 km avant de confluer avec le ruisseau de Ternier.

Aucune donnée de débit ou de qualité n'est disponible sur ce cours d'eau à notre connaissance.

•3-3- L'Arande

Ce ruisseau, d'une longueur de 7.4 km, prend sa source à Neydens, et conflue avec le Nant de Ternier, affluent de l'Aire. Il dispose de trois affluents, deux répertoriés par la base de donnée Sandre : le Nant de Mely/ru du Mery (1.3 km) et le Nant du Chameau (ou de Montfort) (1.3 km), et un troisième présent sur les cartes, le Nant de Leuchet.

Aucunes données de débit et de qualité ne sont disponibles sur ce cours d'eau à notre connaissance, en raison de l'absence de stations de mesure.

•3-4- Le ruisseau de la Folle

Ce ruisseau, affluent de l'Aire, prend sa source au pied du Mont Sion. Il fait office de limite communale sur une partie de la bordure ouest de Neydens. Les affluents du Nant de la Folle sont les Ruisseaux des Morsules, des Montailloux et du Petit Chable.

Aucunes données de débit et de qualité ne sont disponibles sur ce cours d'eau à notre connaissance, en raison de l'absence de stations de mesure.

•3-5- Le Nant de Ternier

Ce ruisseau, d'une longueur de 8.7 km, est un affluent de l'Aire. Il dispose de plusieurs affluents répertoriés sur la base Sandre :
- Le Ru des Creux, 1.5 km.
- Le Ru du Comptant, 1 km.
- Le Ru de Beaumont, 1.6 km.
- Le Ru de Clarent (ou Chozal), 2.7 km.

Et d'autres affluents, présents sur certaines cartes, le ruisseau des Envignes et celui de Bellot.

•3-6- L'étang d'Huffin

Alimenté par le Nant de Ternier, cet étang, d'une superficie de 2 ha pour une profondeur maximale de 8 m, est classé en 1ère catégorie piscicole. Plan d'eau privé, il est utilisé à des fins agricoles (irrigation), et géré par les ayants droits (agriculteurs).

■ 4- MILIEU NATUREL

•4-1- Contexte local

La commune de Neydens, située entre le Jura au nord-ouest et les Alpes à l'est, est constituée de deux grandes entités :

- La plaine à l'ouest, occupée par l'urbanisation principale de Neydens disséminée en plusieurs hameaux, des voiries d'importance (A41, A40 ponctuellement au nord et leur échangeur, RD1201) et l'agriculture représentée par l'élevage (bovin, ovin), les cultures céréalières.

- Les premiers contreforts du Mont Salève à l'est, occupés par un hameau entouré de parcelles agricoles, et bordé par un milieu forestier en partie haute.

La commune, située entre 500 et 880 mètres d'altitude, se caractérise par un climat de type continental (prédominant) et montagnard, en lien avec sa localisation. La série végétale est celle du charme mésophile ou neutrophile, étage collinéen et sub-montagnard.

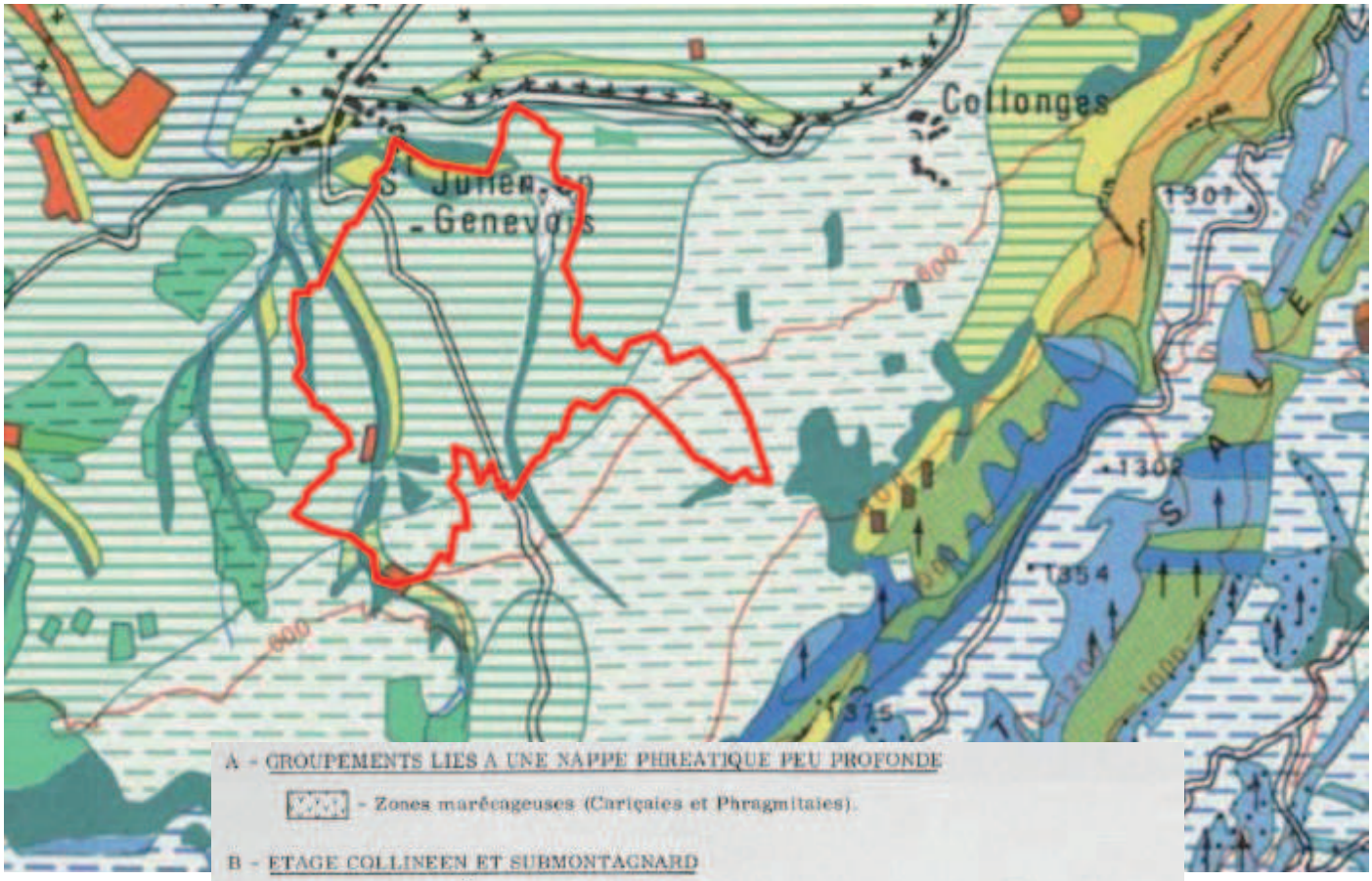

A - GROUPEMENTS LIES A UNE NAPPE PHREATIQUE PEU PROFONDE

- Zones marécageuses (Cariçaies et Phragmitaies).

B - ETAGE COLLINEEN ET SUBMONTAGNARD

3 - SERIE DU CHÊNE PUBESCENT, sur les pentes exposées au Sud ; xérophile et

- Bois et taillis. Fréquence du Robinier.

4 - SERIE DU CHARME, mésophile et neutrophile, à la base de pentes bien drainées, au sol riche.

- Bois et taillis. Chênaies-Charmaies sur sols colluviaux ; Charmaies-Frênaies sur les flancs de talwegs.

- Cultures fourragères dominantes ; quelques Céréales (Blé, Avoine) et cultures fruitières (Pommiers).

5 - SERIE ACIDIPHILE DES CHÊNES (Ch. pédonculé et Ch. sessile). Recouvre des terrasses fluvio-glaciaires aux sols fréquemment lessivés et argileux en profondeur.

5 a - Chênaies des plaines du bassin genevois, sur alluvions récentes assez bien drainées.

- Polyculture : fourrages, céréales.

5 b - Chênaies des hautes terrasses (Plateau de Semine, sur dépôts glaciaires wurmiens) ; sols plus colmatés, drainage défectueux. Possibilités agricoles réduites.

6 - SERIE SUBMONTAGNARDE ET ACIDIPHILE DU CHÊNE SESSILE. S'installe sur des buttes molassiques et morainiques au sol lessivé. Série infiltrée par le Châtaignier, l'Epicéa et le Hêtre.

- Bois.

- Cultures fourragères très dominantes, peu de céréales.

Extrait de la carte de la végétation des Alpes – Coupure d'Annecy. Laboratoire de Botanique et de Biologie végétale – Université de Grenoble, Institut scientifique de Chambéry. 1971.

• 4-2-Sensibilités patrimoniales

- **Protection réglementaire : Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes (APPB)**

Les APPB ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.

La zone humide du Biolay, située à proximité de l'A41 (cf. carte page suivante), a été classée en APPB en raison de la présence d'une espèce protégée à enjeu, l'Ecrevisse à pattes blanches.
L'arrêté préfectoral liste les activités autorisées et proscrites au droit des parcelles visées.

- **Engagements internationaux : sites NATURA 2000**

L'objectif du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité à travers la désignation de :
– Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage conformément à la Directive Habitat (Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992). Ces ZSC sont désignées sur la base des Sites d'Importance Communautaire (SIC), sites sélectionnés par la Commission européenne sur la base des propositions des Etats membres.
– Zones de Protection Spéciales (ZPS) permettant la conservation des oiseaux sauvages conformément à la Directive Oiseaux (Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009)

Le territoire communal est concerné par un site Natura 2000 « Le Salève » ZSC n°FR8201712 présent dans la partie est de la commune (secteurs boisés inhabités en limite communale). Le Salève apparaît comme un massif isolé entre la chaîne du Jura et les Préalpes du Nord, séparé respectivement par la plaine genevoise et le plateau des Bornes. La richesse du milieu naturel, à l'origine de son classement en Site d'Intérêt Communautaire, est essentiellement liée à sa diversité aussi bien en termes de conditions climatiques que géologiques, de son relief et de son exposition.
Il accueille ainsi une diversité d'habitats favorable à l'installation d'une flore et d'une faune riches et variées.

Le DOCOB a été validée en mars 2009.

- **Zonages d'inventaires**

• Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des inventaires qui caractérisent les espaces naturels dont l'intérêt faunistique et floristique est remarquable. L'inventaire ZNIEFF se compose de deux types de zones, dites ZNIEFF I et ZNIEFF II.

Les zones de type II sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau…) riches et peu modifiés ou qui offrent d'importantes potentialités biologiques.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, notamment en tenant compte du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Les zones de type I sont des secteurs d'une superficie généralement plus limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou des transformations même limitées.

L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF ne constitue pas une protection en tant que telle, mais indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les ZNIEFF de type I.

L'extrémité Est de la commune (Le Salève) est concernée par les ZNIEFF suivantes :

– ZNIEFF de type II n°7413 « Mont Salève », relief qui oppose un versant est (aux pentes assez douces) et un versant ouest (rocheux et presque vertical). Outre une faune et une flore variées, ce site remplit également une fonction de corridor écologique, formant l'une des principales liaisons naturelles entre les massifs subalpins et l'arc jurassien.
– ZNIEFF de type I n°74130001 « Le Salève », qui souligne également les habitats d'intérêt de ce chaînon calcaire.

• Inventaire départemental des zones humides

L'inventaire départemental des zones humides signale la présence de 3 zones humides sur le territoire communal :

- La zone humide d'Huffins, au nord de la commune, est un plan d'eau inventorié zone humide en raison de la présence de végétation de bordure spécifique, de la présence de faune piscicole et d'oiseaux d'eau (canard colvert, héron cendré…).

- La zone humide du Biolay, à proximité de l'autoroute, est un marais comportant roselières, magnocariçaies, prairies à reine des prés et boisements humides. Cette zone humide fait l'objet d'un APPB.

- La zone humide des Mouilles se compose de saussaie marécageuse, roselière et prairie à reine des prés.

PLU de Neydens - Evaluation environnementale

MILIEU NATUREL : LES ZONAGES PATRIMONIAUX

Inventaires et Engagements Internationaux

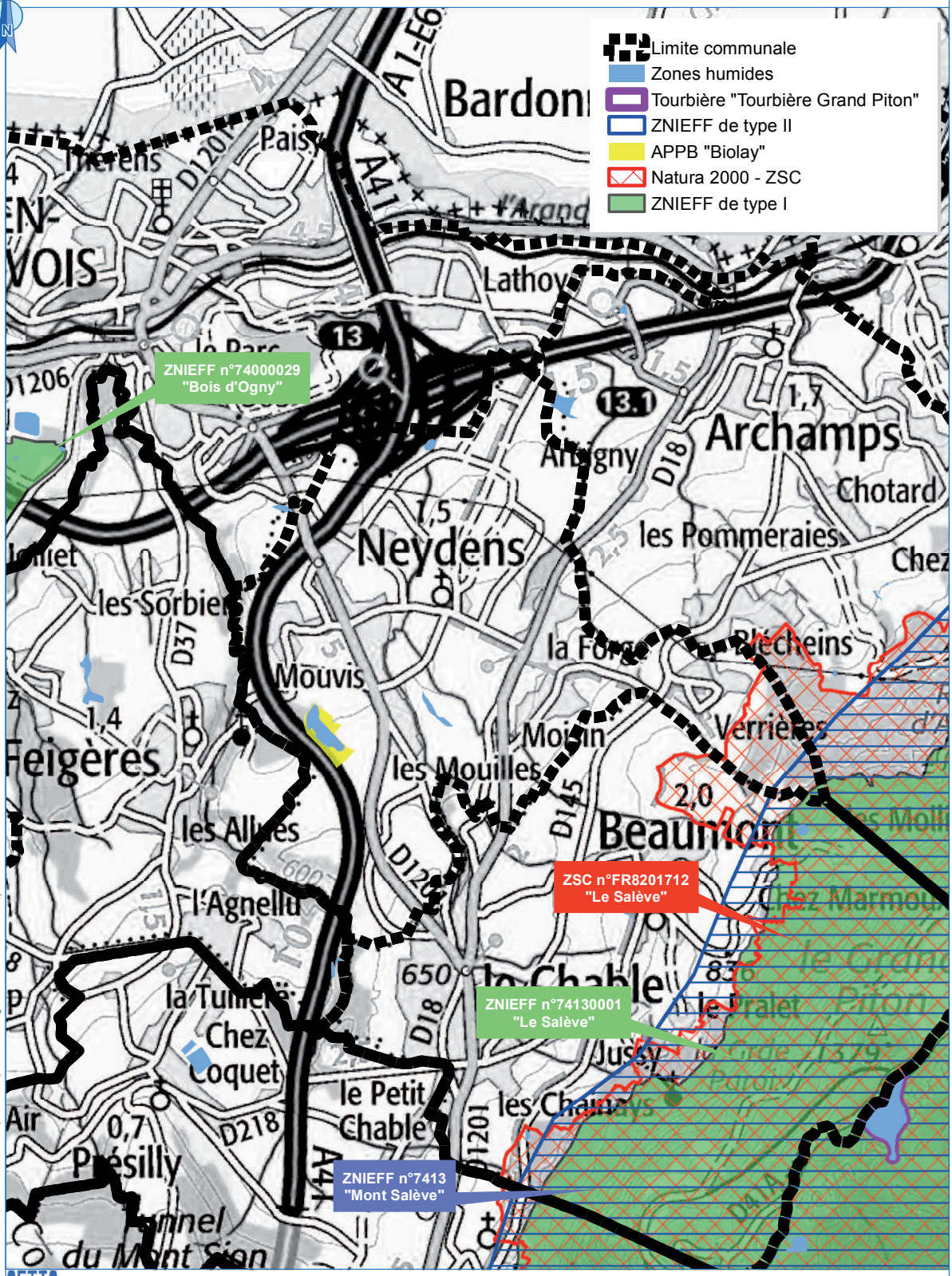

Fond : Extrait Géoportail
Source : Données DREAL - Rhône-Alpes - 2016

Echelle : 1/35 000

0 — 1 Km

Octobre 2016

Ce document est la propriété de SETIS. Il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse

• 4-3- Fonctionnement des écosystèmes, corridors et déplacements faunistiques

Un corridor écologique est un ensemble de structures généralement végétales, en milieu terrestre ou aquatique qui permet le transit des espèces animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, zones humides, …).
Le rôle des corridors écologiques est de relier les habitats de la flore, de constituer des sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer, d'échanger leurs gènes, de coloniser ou recoloniser les territoires d'où elles ont disparu.

Deux grands types de corridors écologiques sont rencontrés :

- Les corridors terrestres qui se situent au niveau des boisements et des réseaux de haies, et qui permettent le passage de la grande faune (chevreuils notamment) et de la petite faune (Martre, Renard, …)

- Les corridors aquatiques qui se situent au niveau des cours d'eau et des zones humides, et qui permettent le déplacement des espèces aquatiques, mais également des espèces terrestres liées au milieu aquatique (Martin-pêcheur d'Europe, amphibiens, végétation hydrophile,…).

Les corridors sont indispensables à la survie des espèces. Ils constituent une des composantes du réseau écologique. Ils offrent des possibilités d'échanges entre les zones nodales (espaces vitaux suffisants pour l'accomplissement du cycle de développement d'une population animale ou végétale) et les différents types de continuums (espaces d'extension potentiellement utilisables par la faune et nécessaires au maintien de la biodiversité dans les zones nodales).

- **Documents cadres**

<u>• Le SRCE de Rhône-Alpes</u>

La Trame verte et bleue a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.
Sur Rhône-Alpes, le SRCE a été adopté en juin 2014.

Corridors
Le document recense un fuseau écologique à préserver au niveau du secteur nord de la commune (Zone Agricole Protégée) d'intérêt régional, entre Archamps et Bardonnex. Ce corridor est effectif à la faveur des coupures vertes entre les zones urbanisées.

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

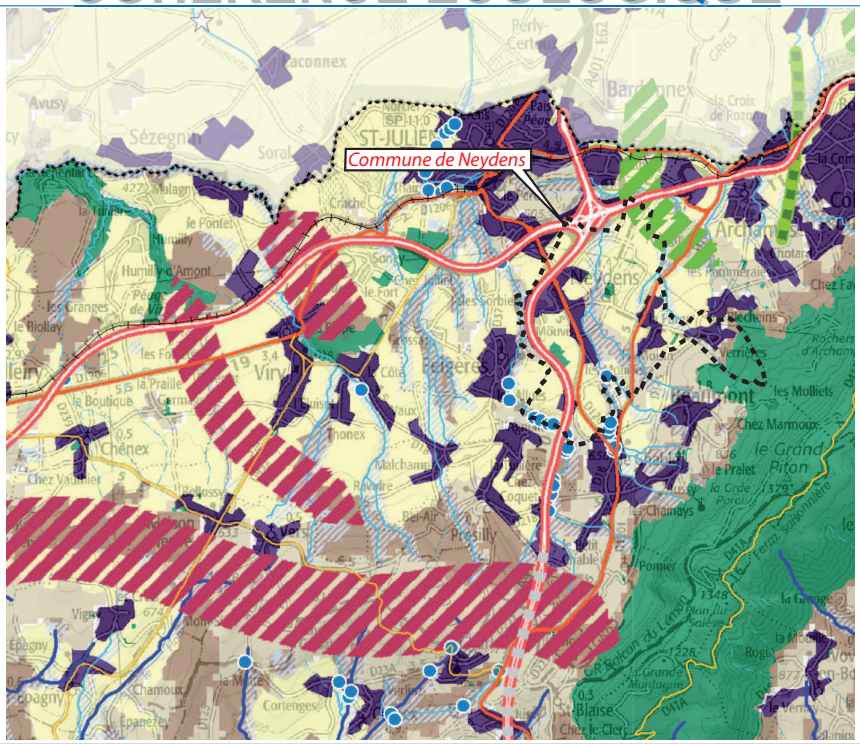

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridor d'importance régionale :

Fuseaux Axes Objectif associé :

à préserver

à remettre en bon état

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçon de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

Objectif associé : à préserver

Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

Objectif associé : à remettre en bon état (Lac Léman, Le bourget du lac, Aiguebelette, La de Paladru)

Objectif associé : à préserver (Lac d'Annecy)

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état (pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées)

Espaces perméables terrestre* *: continuités écologiques fonctionnelle assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité*

Perméabilité forte

Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

*Constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité écologique du territoire (la connaissance de leur perméabilité reste à préciser)

Éléments apportés à titre informatif, hors Trame verte et bleue :

Principaux secteur urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land Cover, 2006)

Plans d'eau

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

Infrastructure routières :

Type autoroutier

Routes principales

Routes secondaires

Tunnels

Infrastructures ferroviaires :

Voies ferrées principales et LGV

Tunnels

Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

Points de conflits (écrasements, obstacles...)

Zone de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade...)

Référenciel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastrucures linéaires

Routes, autoroutes

Voies ferrées (Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (données non exhaustives)

SETIS GROUPE DEGAUD

Fond : Extrait du SRCE de Rhône-Alpes - Cartographie des composantes de la TVB - Avril 2014

1/100 000 0 5 km

Juillet 2014

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

Trame verte
Le site Natura 2000, la ZNIEFF de type I recensant les habitats d'intérêt du Mont Salève, ainsi que les verges favorables aux espèces cavicoles (Chouette chevêche, Huppe fasciée…) sont identifiés comme réservoir de biodiversité. Le SRCE préconise, dans les réservoirs de biodiversité, de :

– limiter les impacts de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et des infrastructures,
– préserver les conditions favorables à l'accomplissement des cycles de vie des espèces animales et végétales et aux dynamiques de population dans le contexte du changement climatique ;
– s'assurer de leur gestion conservatoire, tout en permettant le maintien d'une dynamique de milieux et d'une diversité d'espèces afin d'assurer un certain niveau de résilience.

Le SRCE précise que les collectivités locales, via leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement :

– reconnaissent l'intérêt écologique des réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE ;
– affirment et garantissent, dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la vocation des réservoirs de biodiversité à être préservés d'atteintes pouvant remettre en cause leur fonctionnalité écologique (étalement urbain, artificialisation des sols…) ;
– garantissent cette vocation de préservation par l'application de leurs outils réglementaires et cartographiques.

Trame bleue
Le SRCE identifie les espaces de mobilité des cours d'eau de la commune, où il est recommandé que la vocation des sols et/ou des projets ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la trame bleue.
Ce document recense également la présence d'un obstacle à l'écoulement des eaux au niveau du ruisseau de Ternier.

• Le RERA

RERA (Réseau Ecologique Rhône-Alpes) est une étude réalisée par Asconit Consultant et Biotope en 2009 et mise à jour en 2010, qui fait le constat des milieux favorables à la faune et à ses déplacements.

Corridors :
Cette étude signale que le territoire de la commune est globalement accueillant pour la faune le long des cours d'eau, et au niveau des premiers reliefs du Salève. Aucun corridor écologique terrestre n'est inventorié sur le site du projet. Les principaux déplacements de faune terrestre se font d'est en ouest à la faveur des boisements.

Enjeu régional :
La commune se trouve à l'intérieur d'un enjeu régional « bassin genevois », dans lequel il est indiqué la présence de menaces liées aux infrastructures et à l'urbanisation. Cet enjeu recense notamment les connexions Massif Alpin/Jura, avec un risque d'enclavement de petits massifs locaux.

PLU de Neydens - Evaluation environnementale

RESEAU ECOLOGIQUE RHONE-ALPES

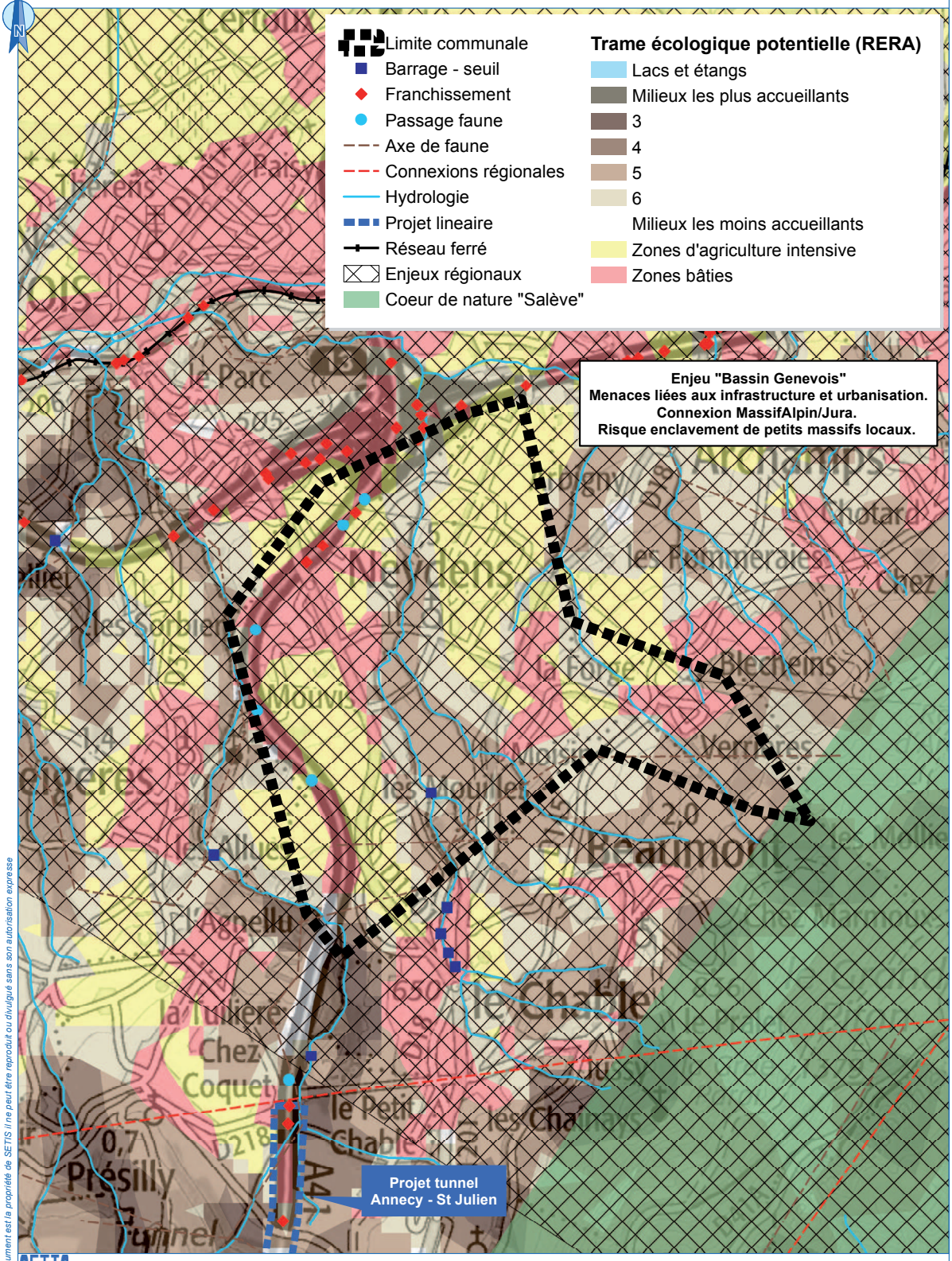

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse

Novembre 2013

• Les corridors migratoires

Une carte des principaux couloirs et sites migratoires ornithologiques et chiroptères a été réalisée dans le cadre du Schéma Régional Eolien en 2006 et mis à jour en 2010 par la LPO.
Les cartes réalisées montrent que la commune de Neydens est située sur un grand axe de migration. L'avifaune privilégie essentiellement les plaines (notamment vallée de l'Isère et du Rhône) pour ses déplacements et évitent les massifs montagneux.

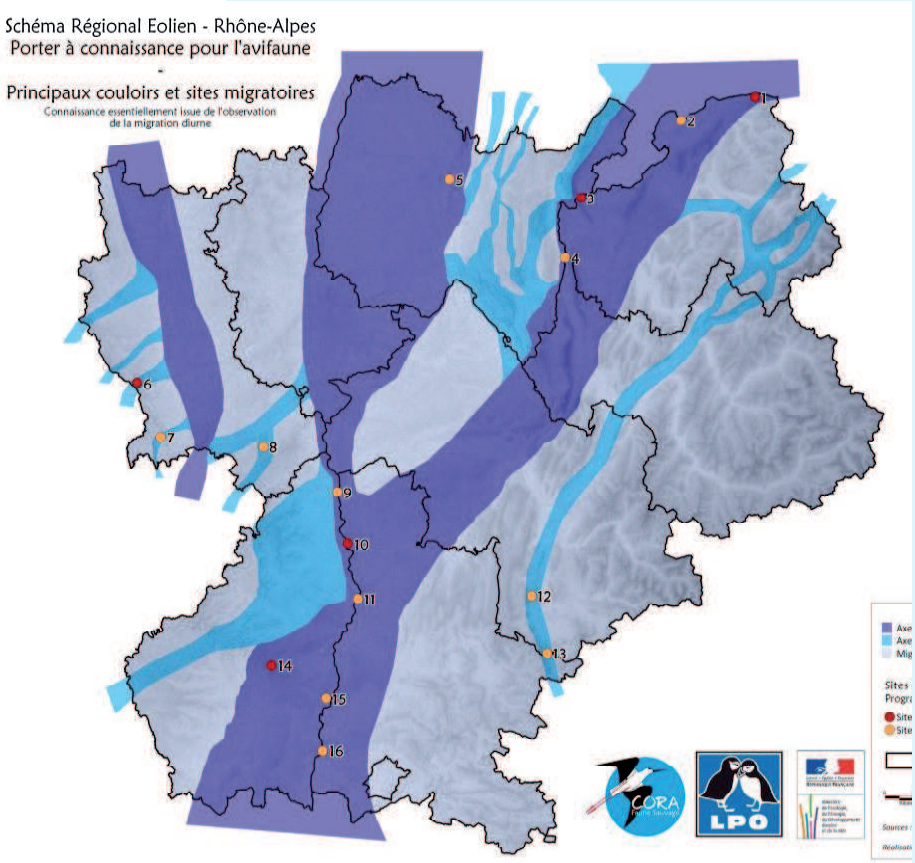

- **Contrat corridors transfrontalier Champagne-Genevois**

Le contrat corridors est né à la suite des études préalables du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) qui ont eu lieu sur 2 secteurs :
– Salève – Plaine,
– Vuache – Etournel – Laire

Son périmètre se situe sur 19 communes en France et 13 en Suisse, soit 22 465 hectares, et s'étend des crêtes du Salève, du Mont Sion et du Vuache jusqu'à l'Arve et au Rhône.
Ce secteur dispose d'une grande diversité de milieux, aussi bien agricoles (plaine de l'Aire, plateau d'Archamps, Champagne Genevoise, plateau de Veyrier / Troinex et coteaux de Compesières) que naturels (massif du Salève, Piémont, Mont Sion, bois de Novery et Vuache) et est jalonné de nombreuses zones humides.

L'ensemble dispose d'une grande valeur biologique, avec la présence de nombreuses espèces menacées.

Le contrat corridors « Champagne – Genevois » est porté par la Communauté de communes du Genevois, pour la France et par la République et canton de Genève, pour la Suisse.

Ayant pour finalité de préserver et restaurer les corridors biologiques, il vise quatre axes d'actions (réglementaires, travaux, études et animations), sur une durée de 5 ans (de 2012 à 2017).

La principale connexion identifiée dans l'étude est celle représentée par le Mont Sion qui relie le Salève et le Vuache et plus largement les Alpes et le Jura, et qui revêt une importance supra-régionale.

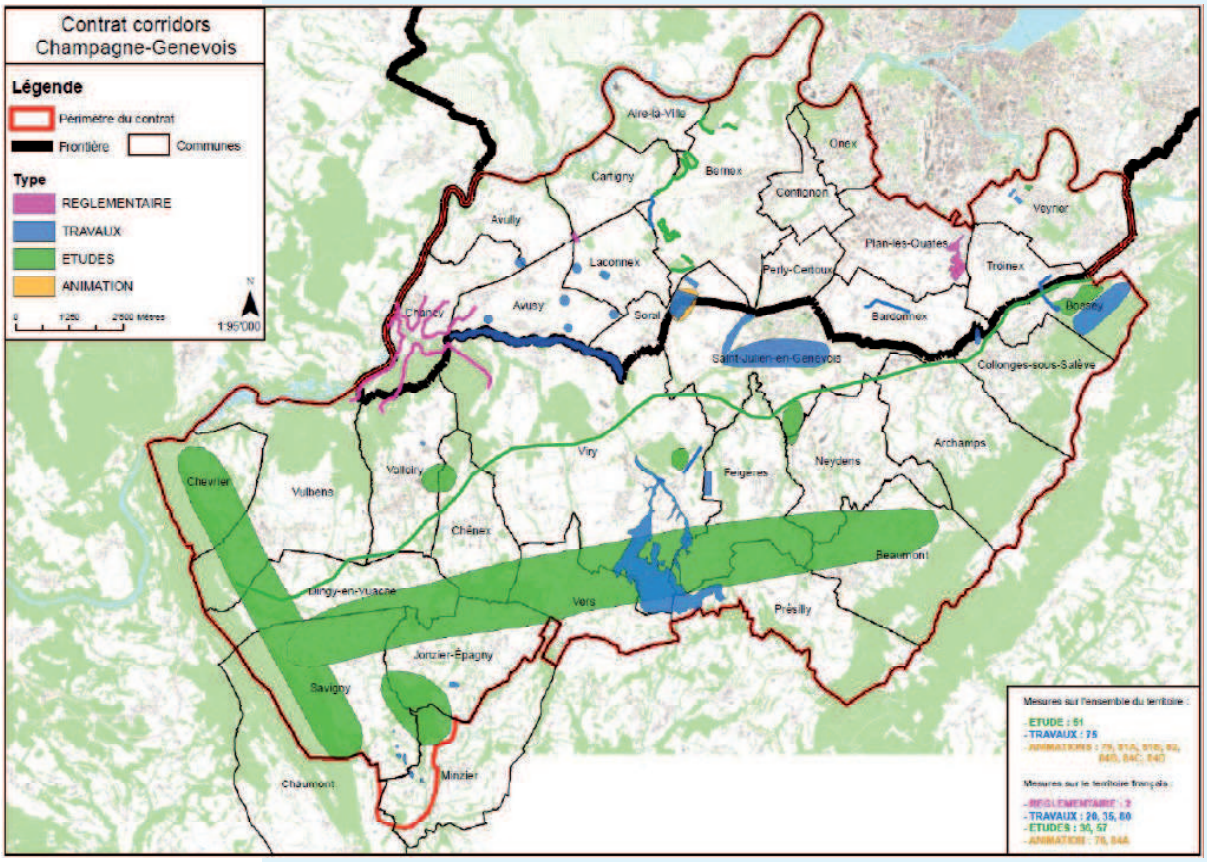

La commune de Neydens est concernée par les actions suivantes :

Volet	Libellé	Maître d'ouvrage	Descriptif	Localisation	Année prévisionnelle de réalisation
RÉGLEMENTAIRE	Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification	CCG	Sensibiliser les acteurs du projet. Réflexion autour des formes juridiques de classement et de réglementation	Toute la CCG	2012 à 2017
TRAVAUX	Equipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune/véhicules sur les corridors identifiés	FDC Haute-Savoie	Mettre en place des mesures anticollisions	Archamps, Beaumont, Chaumont Chevrier, Chênex, Dingy-en- Vuache, Jonzier-Epagny, Minzier, **Neydens**[1] , Savigny, Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens	2012 à 2016
	Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges	CCG	Continuer les interventions de boisements et entretien des berges	Ensemble des communes françaises du Contrat de rivière entre Arve et Rhône	2013 à 2017
	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes	Etat de Genève, CCG	Mise en place de mesures concernant la lutte des néophytes	Ensemble des communes du contrat corridors	2012 à 2017
	Mise en œuvre de mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	Plantation de haies indigènes. Mise en œuvre de mesures agro-environnementales	Toute la CCG	2012 à 2017
ÉTUDES	Atteinte du « bon état » des eaux	CCG	Mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux	Ensemble des communes françaises du Contrat de rivières entre Arve et Rhône	2014 à 2015
	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB	Etat de Genève CCG	Coordination des mesures avec ATMB. Etudes préalables passage à faune.	Toute la CCG (traversée de l'A40, entre le Salève et la plaine genevoise)	2012 à 2017
	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne	Etat de Genève, ASTERS, CCG	Cartographier les chênes liés au Grand Capricorne, mettre en place un plan de gestion lié et éditer une plaquette d'information.	Toute la CCG et les communes suisses du Contrat Corridors	2012 à 2017[2]

[1] Sur Neydens, sont concernées la RD1201 sur le secteur de Pernin (Nant de la Renarde), et la RD18 de part et d'autre de la Forge

[2] L'inventaire des arbres à Grand Capricorne a été réalisé en 2013 sur la partie française

Volet	Libellé	Maître d'ouvrage	Descriptif	Localisation	Année prévisionnelle de réalisation
ÉTUDES	Zone de développement économique : concilier aménagement et biodiversité	CCG	Lancer un inventaire faune/flore. Partenariat avec les élus pour l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces à vocation de développement économique.	Saint-Julien-en-Genevois, **Neydens**, Chênex, Valleiry.	2013 à 2015, 2017
	Etude et animation pour apporter de la nature en ville.	Etat de Genève CCG	Développer la thématique dans les communes. Mettre en place une charte de bonne gestion des espaces publics municipaux.	Saint-Julien-en-Genevois et toute la CCG	2012 à 2017
ANIMATION	Animation du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	Animation auprès des agriculteurs	Toute la CCG	2013 à 2017
	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions.	ARC, Syndicat mixte, CCG, Etat de Genève	Mesures de communication et d'information (conférence de presse, lettre d'information, brochures…)	Ensemble des communes du contrat corridors	2012 à 2017
	Ateliers thématiques	Région Rhône-Alpes, Etat de Genève	Organiser des journées d'échange sur différents thèmes du contrat corridors	Ensemble des communes du contrat corridors	2013 à 2015
	Colloque final du projet	Région Rhône-Alpes, Etat de Genève, ProNatura, Genève, ASTERS	Une journée de présentations, visites, expositions, pour retracer les actions menées par le projet	Ensemble des communes du contrat corridors	2015
	Acquérir, harmonier et partager les connaissances franco-suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier	Etat de Genève, CCG	Assurer le suivi et le pilotage du contrat ainsi que sa coordination entre les partenaires. Assurer la mise en œuvre administrative et technique.	Ensemble des communes du contrat corridor	2012 à 2017
	Implication participative des habitants	SMS, SIAV	Faire participer les particuliers et les communes avec : une sensibilisation et formation, des inventaires participatifs, des actions de gestion et un concours.	Toute la CCG	2013 à 2015
	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques	Etat de Genève, CCG	Sensibiliser les enseignants et les élèves à la thématique à travers des supports pédagogiques.	Ensemble des écoles primaires (CH et F) du périmètre du contrat corridors	2012 à 2017
	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins	Etat de Genève, CCG	Conception implantation de panneaux situant les corridors	Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors.	2013 à 2017

- SCoT Porte Sud de Genève

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) est un document d'urbanisme et d'aménagement qui fait référence pour la mise en œuvre des politiques locales pour les 20 ans à venir. Il définit des « orientations » et des « recommandations » visant notamment à limiter l'étalement urbain et préserver la biodiversité et les espaces naturels et agricoles.
Le SCoT doit être pris en compte lors de l'élaboration d'un PLU.

Le SCoT Porte Sud de Genève, dont fait partie la commune de Neydens, a été approuvé le 16 décembre 2013, pour la période 2014-2024.
Le SCoT définit trois classes d'espaces naturels, pour lesquels il définit trois niveaux de protection :

<u>Classe 1 : les milieux demandant une protection très importante</u>
Cette classe comprend, sur la commune de Neydens :
- le massif du Salève (Natura 2000 et ZNIEFF 1),
- l'AAPB de Biolays,
- la zone humide d'Huffins,
- les rivières et leur ripisylve définies par un périmètre de 10m[1] de part et d'autre des berges et des rivières hors zones urbaines denses,
- le corridor écologique d'Archamps-Lathoy.

Dans ces secteurs, le SCoT prescrit l'interdiction de toute urbanisation, construction et aménagement, à l'exception de certains projets listés dans le document d'objectif, sous réserve de définir et mettre en œuvre les mesures adaptées pour éviter, réduire et compenser les incidences défavorables pour l'environnement.

<u>Classe 2 : les milieux naturels ayant une richesse écologique avérée</u>
Il s'agit essentiellement sur la commune de Neydens, de la partie sud du territoire communal, favorable aux déplacements grande faune.
Les aménagements y sont autorisés sous réserve qu'ils préservent la continuité entre les différents milieux (de classe 1 et 2), et qu'ils ne constituent pas de nouveaux pôles d'urbanisation destinés au développement urbain (résidentiel, économique ou commercial) qui ne serait pas prévu au SCoT ou justifié par un besoin potentiel pour l'usage agricole.

<u>Classe 3 : la nature ordinaire</u>
Il s'agit de tous les autres milieux naturels, à savoir sur la commune de Neydens :
- des zones agricoles,
- de la RD1201, le long de laquelle le SCoT prescrit le maintien des coupures d'urbanisation en vue d'assurer la conservation des possibilités de déplacement pour la faune, entre le piémont du Salève et la plaine.

Dans ces zones, le SCoT prescrit la préservation des continuités avec les espaces identifiés en classe 1 et 2, l'évitement de l'extension de l'urbanisation à l'interface avec les classes 2 et l'évitement de l'accroissement de leur fragmentation.

[1]Cette distance peut évoluer, hors zone urbanisée, de 5 à 30 m de part et d'autre du sommet des berges, correspondant à l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau, hormis pour les aménagements de sécurité, les usages agricoles et les aménagements liés aux aménités et cheminements doux.

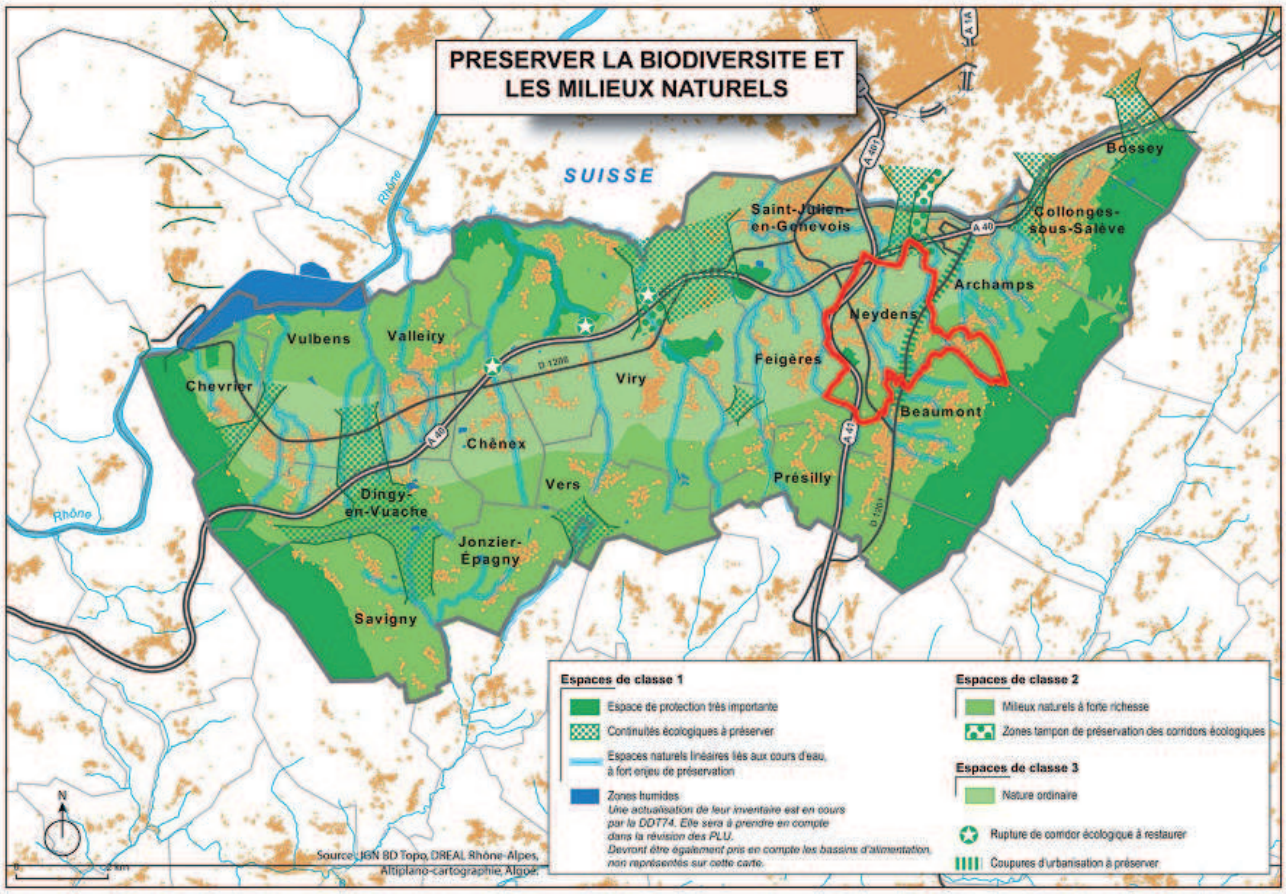

- Synthèse des fonctionnalités écologiques

La commune est concernée par 2 principaux corridors d'intérêt régional :

- entre Archamps et Lathoys, au niveau du secteur agricole classé en ZAP (Zone Agricole Protégée) au nord de la commune. La fonctionnalité de ce corridor est dégradée par la coupure engendrée par l'autoroute
- entre le Vuache et le Salève (Jura-Alpes), à la faveur des boisements et des coupures dans l'urbanisation

Les rivières et leurs ripisylves constituent des corridors terrestres et aquatiques. D'autres zones de déplacements préférentiels de la faune sont observées à la faveur des boisements, réseaux de haies ou coupures vertes dans le tissus urbain, permettant de relier entre elles les différentes composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, zones relai de nature ordinaire, corridors).

Évaluation environnementale du PLU de Neydens (74)

FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

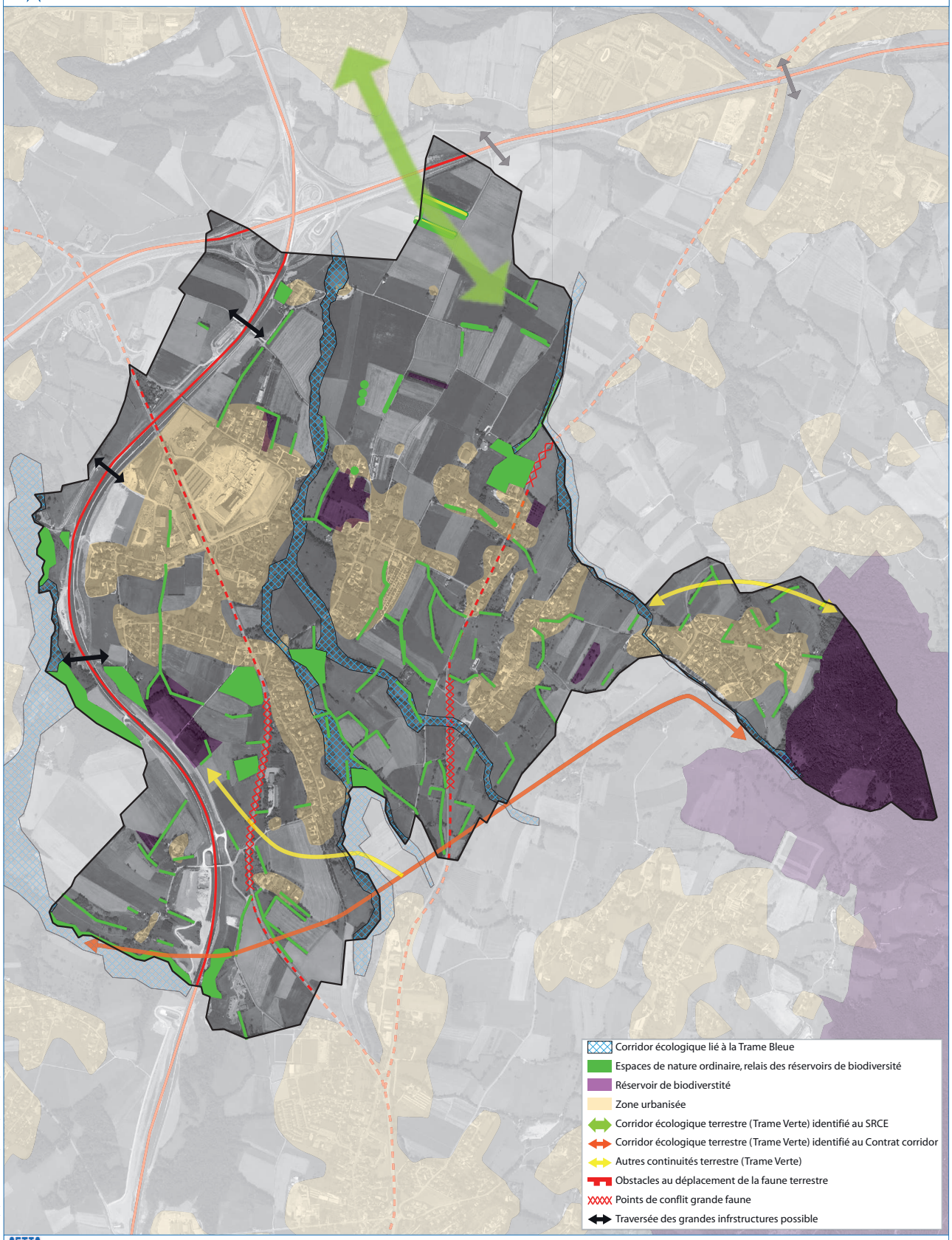

Fond : Orthophotographie - Commune de Neydens
Sources : RERA, SRCE, PLU, SETIS

1/15 000

0 — 600 m

Octobre 2016

Ce document est la propriété du SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.

• 4-4- Habitats et espèces de la commune de Neydens

La caractérisation des habitats et le potentiel floristique et faunistique de la commune ont été établis à partir des observations directes de SETIS lors de la visite de terrain du 15 octobre 2013, des données de la mairie, des données localisées disponibles dans la bibliographie (Document d'incidence du site Natura 2000, étude « Inventaire du Grand capricorne et préconisations de gestion » réalisée en 2013 par Apollon74 dans le cadre du Contrat Corridors biologiques Champagne-Genevois), et d'une estimation à dire d'expert en fonction des habitats naturels rencontrés et de la connaissance des exigences écologiques des espèces ainsi que des cortèges faunistiques habituels. Cette analyse sera complétée au cours d'une deuxième visite de terrain sur les zones à enjeu urbain.

- **Les habitats naturels**

Les conditions écologiques locales résultent essentiellement de la géologie, de la topographie, des facteurs climatiques et de l'action de l'Homme.

La commune de Neydens se situe intégralement en plaine, dans la série de la Chênaie-Charmaie.
La commune est marquée par un paysage essentiellement agricole (environ ¾ de la surface communale est agricole selon les données de Corine land cover) et relativement bocager. Elle est également traversée par plusieurs cours d'eau et d'importantes infrastructures routières. Les boisements se présentent essentiellement sous la forme de haies bocagères, minces ripisylves et petits bosquets, avec un boisement plus important dans le site Natura 2000 de la pointe Est de la commune.

→ Cultures

Les cultures sont essentiellement représentées par des champs de maïs, et dans une moindre mesure par d'autres céréales, du colza et de la luzerne. Les parcelles de monocultures sont souvent pauvres en biodiversité en raison de l'utilisation d'intrants chimiques (pesticides, engrais…). Toutefois, les parcelles à nu après récoltes peuvent servir de halte aux oiseaux migrateurs ou de zone de nourrissage pour les passereaux hivernants.

Parcelles agricoles avec Goélands, le long du chemin du Malpertuis - SETIS

→ Les Prairies

Sur le territoire communal, les prairies couvrent moins de surface que les cultures. Elles sont présentes en plaine mais surtout dans la montée de Moisin et La Verrière.
Ces prairies sont pour la plupart pâturées, souvent par des vaches, parfois par des chevaux.

Le mode de gestion pratiqué et la faible diversité en espèces végétales font de ces prairies des habitats non visés par la Directive Habitats.

Prairie pâturée par les vaches, vers le secteur des Devins - SETIS

→ Habitats boisés

Les habitats boisés de la commune se présentent sous forme d'éléments bocagers (alignements d'arbres, haies bocagères, le long des chemins et séparant les champs), de ripisylves, et de boisements divers généralement peu étendus.
Le Chêne pédonculé est omniprésent sur la commune.

• Alignements de vieux chênes remarquables à cavité

Présents essentiellement dans la partie nord de la commune, entre Huffin et Les Devins, les alignements de grands arbres sont largement dominés par de vieux Chênes pédonculés (on retrouve parfois également du Peuplier d'Italie). Plutôt mal aimés des agriculteurs, ces vieux chênes sont pourtant remarquables par leur taille et la présence de cavités pouvant abriter une faune patrimoniale cavernicole telle que la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, le Torcol ou les chauves-souris, et une faune patrimoniale saproxylophage (se nourrissant de bois mort) telle que le Lucane cerf-volant ou le Grand capricorne, tous deux affectionnant particulièrement les vieux chênes.
Ces éléments constituent un patrimoine culturel, paysager et naturel d'intérêt.

Alignement de vieux chênes le long du chemin des Teppes - SETIS

Vieux chênes en alignement le long du chemin des Teppes - SETIS

•Haies bocagères

Les haies bocagères, généralement dominées par le Chêne pédonculé, diffèrent des alignements d'arbres par la présence d'une strate arbustive, et sont de ce fait également plus denses. Les haies bocagères constituent des habitats pour une faune variée (oiseaux, petits mammifères, reptiles, insectes), qui peut coloniser les différentes strates et utiliser le réseau de haie pour se déplacer d'un massif boisé à un autre.

Haies bocagères sur le secteur de Moisin-SETIS

•Ripisylves

Les cours d'eau de la commune sont la plupart du temps assez encaissés, situés en fond de petits vallons. De ce fait les ripisylves qui les bordent sont souvent assez minces.

Elles sont pour la plupart (notamment le long du Ruisseau de Ternier) dominées par le Chêne pédonculé et le Frêne, avec de l'Aulne glutineux au bord de l'eau, quelques Peupliers blancs, du Tilleul, et des espèces accompagnatrices à large amplitude écologique comme les Erables et le Charme. Le sous-bois est marqué par l'abondance du Noisetier et comporte d'autres espèces arbustives communes (Cornouiller sanguin, Aubépine, Fusain…) et du Lierre. Sur certains tronçons, la ripisylve est infiltrée de Robinier faux acacia, espèce invasive.

La ripisylve du Ruisseau de la Folle est plus large, dominée par le Peuplier noir, le Frêne et l'Aulne blanc, également infiltrée par le Robinier, avec un sous-bois dominé par le Noisetier.

Les ripisylves peuvent être rattachés à l'habitat prioritaire 91.E0 « Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) », qui comprends plusieurs sous-types d'habitats alluviaux comme les Aulnaies-frênaies, les Peupleraies, et les forêts de bois dur à Chêne pédonculé et Frêne.

Ripisylve du Ruisseau de Terrier - SETIS

• Autres boisements

La plupart des autres boisements de la commune, depuis les petits bosquets jusqu'aux pentes du Salève, sont généralement des bois de Frêne, Chêne pédonculé et Erables, pouvant comporter Tilleul et Peupliers, avec une strate arbustive relativement variée mais commune (Noisetier, Aubépine, Cornouiller sanguin, Chèvrefeuille à balai, Viorne lantane…). Sur les pentes, la Chênaie tend à évoluer vers la Hêtraie.
Ces bois sont parfois infiltrés de quelques individus d'espèces invasives (Robinier) ou plantées. Quelques plantations sont d'ailleurs présentes sur la commune, notamment le long du chemin de Maupertuis et sur les pentes du Salève.

Petit boisement à proximité de la Route de Neydens - SETIS

→ Milieux aquatiques et humides (étangs, marais,...)

Outre ses cours d'eau et ripisylves associées, la commune abrite 3 zones humides et quelques plans d'eau aménagés :

La zone humide de Biolay est protégée par un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) mais ne bénéficie pas d'un plan de gestion. Elle comporte des roselières, des zones en eau ceinturées de massette, et des boisements marécageux d'aulne glutineux, saules et peupliers, dont les repousses colonisent progressivement la roselière (fermeture du milieu). Cette zone humide est favorable à un cortège faunistique typique de ces milieux (oiseaux, amphibiens, libellules…), et accueille une espèce protégée patrimoniale : l'écrevisse à pattes blanches.

Zone humide de Biolays - SETIS

Etang d'Huffin -SETIS

L'étang d'Huffin est une réserve d'eau d'irrigation des cultures et un étang de pêche. Il est artificiel et présente des berges régulières, assez abruptes et peu recouvertes de végétation hygrophile rivulaire. La présence de poisson, le manque de végétation et les caractéristiques des berges rendent l'étang peu favorable à une faune diversifiée habituellement inféodée aux plans d'eau et zones humides (amphibiens, libellules…). Il est relativement favorable à quelques oiseaux d'eau communs comme le canard colvert.

La zone humide des Mouilles comporte une roselière de surface réduite au sud, un boisement marécageux de saules au nord et une prairie grasse mésophile à reine des prés, menthe et roseau entre les deux. Cette zone humide, en particulier ses prairies, est dégradée par certaines pratiques agricoles qui réduisent la biodiversité, notamment le drainage qui entraîne l'assèchement de la zone humide.

Bien qu'artificiels et enclavés entre les voiries au coeur de la zone industrielle, les ouvrages de gestion des eaux pluviales de la zone d'activités des Envignes constituent des étendues d'eau intéressantes entourées de ceintures rivulaires hygrophiles larges et diversifiées, avec des roselières, des massettes, des saules buissonnants. Ces milieux accueillent une espèce rare : le blongios nain.